

# COMPTE - RENDU SOMMAIRE

*VILLE DE PARIS*



**Séance des lundi 27 et mardi 28 septembre 2010**

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. le Maire de Paris.

-----

### Condoléances.

**M. LE MAIRE DE PARIS** évoque la disparition de M. Le Goff, conseiller de Paris de 2001 à 2007.

**Mme DOUVIN** rend hommage à M. Le Goff.

**Mme ASMANI** se fait l'interprète des amis personnels de M. Le Goff du 10<sup>e</sup> arrondissement.

-----

### Adoption de comptes rendus.

Le compte rendu sommaire de la séance des lundi 5 et mardi 6 juillet 2010 qui a été affiché ainsi que les compte rendus intégraux de la séance des lundi 7 et mardi 8 juin 2010 ainsi que la séance des lundi 5 et mardi 6 juillet 2010 qui ont été publiés au Bulletin municipal officiel sont adoptés.

-----

### Actions de solidarité conduites par la Ville de Paris.

#### **M. LE MAIRE DE PARIS.**

Les Antilles sont frappées depuis plusieurs semaines par le virus de la dengue.

Pour appuyer les opérations de prévention, je propose à notre assemblée le vote d'une aide de 100.000 euros, qui sera versée aux Conseils régionaux de Guadeloupe et de Martinique.

A la suite des inondations qui ont ravagé le Pakistan, je vous propose que Paris s'associe à deux projets, l'un de Médecins du Monde et l'autre de la Croix-Rouge française.

Le premier de ces projets qui s'adresse à 20.000 bénéficiaires vise à déployer des équipes médicales mobiles sur l'ensemble de la région concernée. Le second de ces dispositifs a pour but d'organiser la distribution de biens de première nécessité, à 25.000 familles.

La Ville de Paris contribuera à ces deux programmes à hauteur de 100.000 euros au total.

-----

### 2010, SG 204 - Communication sur la jeunesse à Paris.

**Vœu n°1 déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche relatif à la vente directe de fruits et légumes dans la restauration scolaire.**

**Vœu n°2 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la mise en oeuvre de la réforme des tarifs de restauration scolaire.**

**Vœu n°3 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la situation des jeunes sans affectation scolaire.**

**Vœu n°4 déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'affectation des élèves des collèges.**

#### **M. LE MAIRE DE PARIS.**

Aujourd'hui, dans notre pays, 20 % des moins de 25 ans vivent sous le seuil de pauvreté. Près d'un tiers sont au chômage. Parmi ceux qui ont une activité, combien de contrats précaires, de stages peu ou pas rémunérés, de temps partiels subis.

L'école traverse une crise profonde qui menace jusqu'à son identité. Elle est aujourd'hui gravement fragilisée après 60.000 suppressions de postes depuis 2002.

Paris est directement frappée par cette politique étroitement comptable. Avec la disparition de l'année de stage, les jeunes enseignants se retrouvent brutalement confrontés à des situations souvent très difficiles.

L'idée que l'on puisse envoyer un jeune diplômé devant une classe de plus de 30 élèves, sans préparation d'aucune sorte à ce métier, témoigne d'une incroyable désinvolture.

Devant ces coups portés au service public de l'éducation, Paris peut exprimer à la communauté scolaire sa solidarité et son soutien actif dans cette période si dure, investir sur ce qui dépend directement d'elle, le patrimoine scolaire auquel nous avons cette année consacré au total plus de 87 millions d'euros, enfin se mobiliser pour le périscolaire qui est aussi un moyen précieux de lutter contre le décrochage et de réduire les inégalités.

11 projets de jumelage entre des établissements scolaires et des institutions culturelles ont permis à des milliers d'enfants de s'initier aux arts plastiques, à la photographie, au cinéma, au théâtre ou à la musique.

La nouvelle tarification pour les cantines, votée en mai dernier, qui relève de la prérogative confiée par la loi à notre Conseil, est légitime et permettra à

65 % des familles parisiennes de voir leurs tarifs baisser.

Les maires de l'opposition municipale ont saisi le Préfet pour lui demander de déférer cette réforme devant le tribunal administratif. Face au refus du Préfet qui a validé la légalité de notre réforme, cinq maires d'arrondissement ont pris la lourde responsabilité de se mettre hors-la-loi en refusant d'appliquer cette délibération pourtant exécutoire, mais nous ferons en sorte que cette réforme entre bien dans les faits.

Le premier défi auquel nous sommes confrontés, c'est l'accès des jeunes au logement. L'allocation Paris Logement leur est tout particulièrement destinée, notamment aux jeunes travailleurs et aux étudiants boursiers.

En deux mandats, 7.800 logements étudiants ont été financés. A la fin de cette année 2010, nous aurons déjà atteint le chiffre de 6.200.

Nous allons aussi, à partir de 2011, ouvrir aux jeunes exclus du marché locatif le dispositif "Louez Solidaire".

Le R.S.A. a été étendu aux moins de 25 ans, mais cette ouverture est assortie de conditions si réductrices que la plupart des jeunes en sont exclus.

Devant l'étendue et la gravité de la crise et dans ce domaine qui relève avant tout de la compétence de l'Etat, les réponses de la Ville ne peuvent être que partielles. Elles sont pourtant nombreuses et souvent très efficaces.

Les forums "Paris pour l'emploi" permettent, chaque année, à des milliers de Parisiens de moins de 30 ans de rencontrer des employeurs.

5.000 jeunes, grâce à ce forum, ont trouvé un travail.

Les cinq missions locales parisiennes ont accompagné cette année plus de 20.000 jeunes, dont près d'un tiers ont ainsi pu accéder à l'emploi.

Notre collectivité procédera, l'année prochaine, en lien avec l'Etat et la Région, à une révision de leur statut et de leur organisation afin de renforcer leur unité, et donc leur complémentarité et leur efficacité.

Paris est également particulièrement mobilisée pour embaucher des personnes en insertion. Plus de 1.500 jeunes en contrat aidé sont ainsi recrutés dans les services de la Ville et l'effort sera intensifié en 2011 avec une centaine d'embauches supplémentaires.

S'engager pour un jeune dans la société urbaine de ce début de siècle peut prendre les formes les plus diverses, du soutien des causes humanitaires à l'appétit de culture sous toutes ses formes.

La Maison des initiatives étudiantes soutient ainsi les projets les plus divers, qu'ils relèvent de la solidarité, de la culture ou du sport. Elle accueille ainsi plus de 90 associations. A partir de cette rentrée 2010, elle ouvre également ses services aux étudiants porteurs de projets individuels. La première antenne de la Maison des initiatives étudiantes ouvrira au début de l'année prochaine à "Paris Rive gauche".

Dans le même esprit, le projet des Halles offre l'occasion de créer un espace pour les jeunes, leur culture et leur envie de partage. 1.500 mètres carrés au cœur de la Canopée seront ainsi réservés aux créations et aux productions musicales des jeunes de Paris et de la Métropole.

### **Mme BECKER.**

A plusieurs reprises, le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche a dénoncé la politique de casse de l'école publique entreprise par le Gouvernement actuel.

Cette rentrée scolaire, dans un contexte social explosif, a été marquée par plusieurs journées de grève des personnels de l'Education nationale. Malgré cela, le Gouvernement reste sourd.

Cette réforme signe le profond mépris que le Gouvernement porte à l'école publique :

- quand on compte 700 nouveaux élèves pour 3 postes d'enseignant créés ;
- quand 170 nouveaux enseignants à Paris n'ont pu bénéficier de la formation pédagogique nécessaire ;
- lorsque l'assouplissement de la carte scolaire en finit avec la mixité sociale des collèges.

La Droite refuse de considérer l'école publique comme émancipatrice alors qu'elle est indispensable à toute avancée sociale collective. Nous subissons un démontage minutieux et programmé de l'ensemble de nos services publics.

Face à ce Gouvernement qui veut une école des riches et à côté une école pour pauvres, notre majorité de gauche à Paris continue de défendre l'école pour tous et ses principes d'égalité.

L'harmonisation parisienne des tarifs de la restauration scolaire bénéficie au plus grand nombre, mais bien sûr les maires des arrondissements de droite n'en veulent pas et, de manière totalement irresponsable, ne l'ont pas appliquée.

Un service public de restauration scolaire de qualité doit répondre à une triple exigence : à la fois sociale, sanitaire et environnementale. Par un vœu, nous proposons ainsi d'encourager les caisses des écoles à avoir recours à des produits issus de la vente directe.

Notre majorité à Paris a fait le choix d'investir près de 130 millions d'euros dans l'entretien et l'amélioration des écoles primaires de la Ville. Les travaux de mise en accessibilité de l'ensemble des bâtiments scolaires pour l'accueil des enfants porteurs de handicap sont un effort nécessaire mais cet accueil nécessite également des personnels qualifiés et en nombre suffisant et le Gouvernement est une fois de plus absent sur cette question.

Enfin, je souhaite insister sur le besoin de développer un accueil périscolaire d'excellence.

Pour l'UMPPA l'accueil est une garderie sans ambition. Pour nous, elle a une vocation pédagogique émancipatrice qui nécessite des personnels et des enseignants en nombre suffisant.

**M. LECOQ**, maire du 6<sup>e</sup> arrondissement.

Vous consacrez l'essentiel de votre communication à dénoncer la politique gouvernementale en la caricaturant de façon grossière.

Nier de la sorte les aspects positifs qu'elle porte, tout en préconisant quelques mesures placebo, peut laisser à penser à certains que l'Education nationale ne doit pas être profondément réformée, alors que les études françaises et internationales démontrent sa productivité déclinante et son incapacité croissante à instruire une population scolaire diversifiée. C'est si vrai que les établissements privés de tous types n'ont jamais accueilli autant d'élèves.

Alors que, dans le monde entier et particulièrement en Europe, les jeunes connaissent des difficultés d'accès au marché de l'emploi, souvent en raison d'une formation inadaptée, vous niez les efforts considérables faits par le Gouvernement, qu'il s'agisse de la mise en place du R.S.A. pour les jeunes ou de l'accessibilité aux universités.

Les mesures dont vous vous glorifiez sont des mesurette partielles.

Pour les publics les plus difficiles, pourquoi ne mettez-vous pas en place des internats de la réussite qui ont prouvé leur intérêt ?

M. le Maire, soyez moins dogmatique et un peu plus pragmatique. Vous n'avez pas eu un mot pour les nombreux agents municipaux de la DASSCO qui, pendant toute l'année, accompagnent la scolarité des petits Parisiens.

Il serait utile que vous fassiez à notre Assemblée un bilan régulier de la mise en accessibilité des écoles parisiennes. Nous aurions également apprécié trouver dans votre communication un bilan des opérations de désamiantage réalisées et qui restent à faire.

Paris, en tant que Département, est en charge des collèges, où la situation de certains établissements est alarmante. A Montaigne, où la rénovation est arrêtée depuis plus de cinq ans, il aura fallu au premier semestre un courrier de mise en demeure de la Préfecture de police pour que certains travaux d'urgence soient effectués.

Je demande aujourd'hui solennellement à la Mairie d'exiger de la Région Ile-de-France une réunion sur place en vue d'une reprise rapide des travaux et je demande à la Préfecture de police de visiter les parties les plus vétustes de cet établissement en prononçant éventuellement les fermetures nécessaires.

Montaigne n'est malheureusement pas le seul établissement où la Région, et donc le Département de Paris, n'assument plus leurs responsabilités.

Vous ne vous souciez pas beaucoup des familles parisiennes. Instauré depuis plus de deux ans par une loi d'août 2008, le S.M.A. n'est pas mis en œuvre à Paris de façon satisfaisante. Vous avez refusé dans un premier temps d'appliquer cette loi, puis, contraints par le Préfet de le faire, sous peine d'astreintes financières, vous vous contentez d'un service minimum, au rabais, appliqué de façon inégalitaire selon les arrondissements. Alors que depuis deux ans, vous aviez largement le temps de puiser dans le grand nombre d'étudiants et d'associatifs titulaires du B.A.F.A., vous ne l'avez pas fait. Vous n'avez donc toujours pas les effectifs nécessaires pour assurer un accueil dans toutes les écoles parisiennes, condamnant les familles à la débrouille les jours de grève.

En matière de tarification des cantines, nous restons convaincus de notre bon droit. L'existence et l'autonomie juridique et comptable de nos caisses des écoles imposaient une toute autre politique, centrée sur le dialogue.

La grille tarifaire que vous mettez en place constitue un coup de massue pour de nombreuses familles qui vont retirer leurs enfants des cantines scolaires.

Votre grille est ainsi faite que les baisses de tarif sont limitées alors les hausses de tarif sont particulièrement sévères et s'ajoutent à la hausse des impôts locaux et de diverses prestations municipales.

Monsieur le Maire, après avoir vu rejeter un premier référé d'urgence au mois de juillet, vous en avez redéposé un récemment en produisant en annexe de votre mémoire des articles de presse que vous aviez inspirés.

Sur ce dossier comme sur d'autres, nous sommes prêts au dialogue mais nous récusons tout passage en force.

**M. SAINT-ETIENNE.**

Si l'engagement financier de la Ville est certain, cet éparpillement de dispositifs, cet inventaire à la Prévert desservent le public auquel ces mesures s'adressent.

C'est ainsi que l'implantation d'un lieu dédié au hip-hop prend autant de place que la prévention du décrochage des jeunes par rapport à la loi, aux institutions et au bien commun, et que la mission de protection de l'enfance se trouve mobilisée dans un argumentaire sur le désengagement de l'État.

Votre intervention considère tour à tour les jeunes comme la catégorie des moins de 25 ans lorsqu'il s'agit de statistiques relatives aux familles monoparentales, comme les 11-18 ans interrogés sur la qualité de la vie culturelle parisienne, ou encore comme les 16-25 ans que cette communication prétend prendre en compte dans son offre de perspectives et d'avenir, et même plus loin, les 14-20 ans auxquels de nouvelles structures d'accueil sont censées s'adresser.

Cette approximation fait douter de l'existence d'une véritable politique de la jeunesse, cohérente et construite.

Cet étalage de moyens financiers achoppe sur l'absence de budgétisation des projets à venir.

Les inégalités sociales sur le territoire même de Paris se renforcent depuis 2000. Le logement social comme privé est devenu inaccessible aux jeunes. L'ardeur dont fait montre la collectivité parisienne pour le logement social va en effet de pair avec la profusion de critères prioritaires qui finissent par exclure les jeunes majeurs salariés du parc social. Ne pouvant accéder au parc privé, délaissés par le secteur social, nos jeunes partent en banlieue ou dans les métropoles régionales.

C'est pourtant là un enjeu majeur : conserver ceux qui étudient ou se forment professionnellement à Paris. Les Parisiens attendent une politique de la jeunesse préparant nos jeunes à devenir des adultes autonomes, engagés dans un processus d'élévation personnelle.

Une vision globale alliant sport, santé, nutrition et développement intellectuel doit être recherchée.

Où sont les grands complexes sportifs dédiés aux jeunes ?

Où sont les structures associatives favorisant la mixité sociale et la dynamique du dépassement de soi ?

C'est bien davantage le sport business que vous semblez privilégier au détriment du sport de proximité.

Des équipements regroupant sport individuel et collectif conçu sur un modèle redistributif où les plus riches s'acquitteraient de cotisations pour que les plus démunis puissent bénéficier de ces activités devraient voir le jour et être privilégiés.

La première ville universitaire d'Europe, comptant 300.000 étudiants, et constituée à près de 15 % de jeunes de 16 à 25 ans n'a ainsi pas d'équipements sportifs dignes de ce nom destinés à la jeunesse.

Former des citoyens responsables, voici le défi que nous devons relever.

Face à l'insécurité croissante et à la multiplication des agressions des jeunes gens, une réponse adaptée à la spécificité de la collectivité parisienne doit être apportée.

La proposition du groupe Centre et Indépendants relative à l'organisation d'un débat sur l'opportunité de la création d'une police municipale d'une prochaine séance du Conseil de Paris paraît des plus pertinentes.

**Mme CHARNOZ.**

Je voudrais saluer la richesse de cette communication.

Dans un contexte de crise économique et sociale, notre responsabilité envers les générations futures doit être encore plus grande.

Le Gouvernement n'a pas réussi à convaincre les nouvelles générations qui travaillaient à la sauvegarde de la retraite par répartition.

Nos jeunes s'inséraient hier difficilement sur le marché du travail et demain s'inséreront encore moins bien, frappés par la double peine de cette réforme qui dégrade encore l'accès à l'emploi et l'accès demain à une retraite à taux plein.

Paris se mobilise et investit pour sa jeunesse, autant dans l'éducation que dans l'accompagnement des plus éloigné de l'emploi par exemple.

L'école est en crise, et le désengagement de l'État ne peut qu'accentuer cette crise.

Les effectifs augmentent et les postes destinés aux élèves les plus en difficulté sont les premiers touchés.

Ce ne sont pas quelques effets d'annonces ou gadgets qui permettront de sortir de cette situation.

La Mission d'information et d'évaluation sur l'accès à l'emploi pérenne des jeunes Parisiens a clairement mis en avant le lien entre l'insertion et la formation initiale et professionnelle.

Nous sommes convaincus de l'importance de l'investissement dans le système éducatif pour faire

face à l'indispensable hausse du niveau de qualification des jeunes.

Notre collectivité prend en compte la diversité des situations.

Les jeunes sont durement touchés par la crise et peinent à s'insérer professionnellement.

A Paris, le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans a augmenté de 38 % entre mai 2008 et mars 2010. Cette communication met l'accent sur l'engagement de notre collectivité pour l'emploi des jeunes.

Les missions locales ont accompagné en 2009 plus de 21.000 jeunes avec des résultats parmi les meilleurs en Ile-de-France : 36 % de jeunes placés en emploi.

Les forums adaptés par public n'ont plus rien à démontrer en termes d'efficacité. Celui sur la diversité et le premier emploi a permis depuis sa création en 2005 à plus de 3.000 jeunes de trouver un emploi, et celui pour les jeunes diplômés a permis à plus de 5.500 personnes d'accéder à des offres d'emploi ciblées.

Le Plan départemental 2010 démontre également notre engagement sur des formations qualifiantes. Les parcours d'insertion par l'économie, mis en place avec les Missions locales et l'Ecole du Breuil, concrétisent notre souhait de donner à chacun sa chance.

Les dispositifs d'accompagnement des jeunes sont diversifiés : missions locales qui s'adressent pour plus de 60 % à des jeunes disposant d'un niveau de qualification inférieur au Bac ; les maisons des entreprises et de l'emploi qui coatchent des jeunes diplômés ; le dispositif "Créajeune" qui finance par le micro-crédit les jeunes créateurs d'entreprises d'activités de demain ; le parrainage des jeunes sortant de l'Aide sociale à l'enfance qui débute cette année, ou encore l'aide que nous apportons aux régies de quartier et chantiers d'insertion pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi.

Paris, en tant qu'employeur, s'implique fortement et les 1.500 jeunes en contrat aidé le prouvent. Notre collectivité s'engage également sur la formation des contrats aidés.

Enfin, cette communication met l'accent sur la nécessité d'une approche globale.

L'insertion professionnelle et l'insertion sociale vont de pair. Les aides permettent aux jeunes de porter des projets. L'accès au logement, à la santé, à la citoyenneté et à la culture sont eux aussi des clefs de l'émancipation des jeunes et garantes de leur insertion.

L'INSEE estime que 15 % des 18-29 ans se trouvent en dessous du seuil de pauvreté à Paris.

La Ville lance une information sur le micro-crédit et fusionne ses fonds d'aide aux jeunes.

Les conditions d'obtention du R.S.A. vont exclure les jeunes les plus éloignés de l'emploi et ne s'adressent qu'aux plus employables.

Paris s'engage également par le financement de foyers de jeunes travailleurs et de logements sociaux. Le dispositif "Louer solidaire", aujourd'hui réservé aux familles, pourra demain être étendu aux étudiants.

Nous avons créé une allocation "Paris Logement mensuelle", versée aux jeunes qui consacrent au moins 30 % de leur budget à se loger.

**M. BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement.

Mis à part les actionnaires des entreprises du CAC 40 et les bénéficiaires du bouclier fiscal, la crise touche toutes les catégories de citoyens, à commencer par les moins de 25 ans.

Plus souvent au chômage que le reste de la population, près d'un jeune sur cinq en Ile-de-France vit en dessous du seuil de pauvreté.

Poursuivre des études dans de bonnes conditions, trouver un logement décent, décrocher un emploi stable, accéder au crédit devraient pourtant constituer un socle offert aux jeunes, leur permettant de construire leur vie. Or, cette jeunesse, que notre société devrait aider à réussir son entrée dans la société, subit au contraire un véritable bizutage social de la part des adultes.

Il faut être le plus compétitif pour accéder aux études de son choix, présenter les meilleures garanties pour espérer trouver un logement. Quant à postuler à un emploi dans une entreprise, sans y avoir effectué au préalable un stage long et non rémunéré, plus personne n'y songe.

Les jeunes se retrouvent contraints de mendier ce qui devrait pourtant leur revenir de droit : une formation, un emploi, un logement.

L'accès aux soins et à la culture devient un luxe. On voit s'accroître des pratiques de consommation à risque, conséquence de situation, de mal-être ou de souffrance psychique.

Une alimentation souvent exempte, pour des raisons financières, de fruits et légumes risque d'entraîner à terme des incidences néfastes sur la santé.

Quant à l'accès à l'offre culturelle, de nombreux jeunes y renoncent même si notre collectivité pourtant ne ménage pas ses efforts.

Selon l'O.C.D.E., les jeunes connaissent une période de précarité de presque dix ans entre le moment de leur entrée dans la vie active et leur premier emploi stable.

Face aux carences de l'Etat, qui met en œuvre la politique néolibérale du Gouvernement, nous devons, nous élus de gauche, opposer une éthique d'entraide et de responsabilité.

La Ville met en place une politique destinée à favoriser l'autonomie des jeunes en assurant les meilleures conditions d'aide à la formation, au logement et à l'emploi.

Les jeunes sont les premiers à subir les effets de la pénurie de logement.

Le sort des jeunes étudiants n'est pas beaucoup plus enviable. 10.000 logements seulement sont proposés par le C.R.O.U.S. et la cité universitaire aux plus de 300.000 étudiants parisiens. De nombreux étudiants qui n'obtiennent pas de logement sont laissés en pâture au marché de l'immobilier privé et sont souvent contraints de trouver un job alimentaire pendant leurs études, ce qui altère leurs chances de réussite.

Les aides accordées par la Ville pour le logement des jeunes et son engagement dans la construction de 4.000 nouveaux logements étudiants constituent un apport précieux.

Pourtant, des pistes existent et il ne manque, au niveau national, que la volonté politique : plafonnement des loyers, limitation de la hausse à la relocation, application des préconisations du plan Anciaux.

En attendant des engagements du Gouvernement sur ces points, notre municipalité a voté un vœu en mai 2009, suite au vote de la loi de mobilisation pour le logement, visant à recenser et à mettre à disposition des locaux temporairement vacants appartenant à la Ville de Paris.

Ce dispositif, trop peu utilisé, pourrait pourtant tout à fait s'adapter au logement étudiant.

Un jeune sur deux se dit angoissé et plus d'un sur trois en colère quand il pense à son avenir.

A Paris, où les moins de 30 ans représentent un quart de la population, le taux de chômage des jeunes est de plus de 20 %, il a augmenté de 30 % entre 2008 et 2010, mais plus que du chômage, c'est de la précarité que les jeunes sont inquiets. Difficile, dans ces conditions, d'envisager l'avenir sereinement.

La politique municipale pour l'accès à l'emploi est volontariste à bien des égards, mais ne peut en permanence pallier le désengagement de l'Etat.

La France est l'un des rares pays de l'O.C.D.E. à ne pas permettre un accès à l'aide sociale avant 25 ans.

Le R.S.A. jeunes ne concernera au maximum que 15.000 personnes en France et sans doute pas plus de quelques centaines à Paris.

Expérimenter le revenu parisien universel, comme le préconisent les "Verts", semble une bonne piste pour articuler sans heurt le passage de l'éducation à l'emploi.

Le système éducatif français n'est ni émancipateur ni adapté au marché de l'emploi. Le Gouvernement imagine des réformes inappropriées de l'enseignement qui cachent une vision purement comptable de l'éducation : des postes sont supprimés, les classes ferment alors que d'autres sont surchargées, les nouveaux enseignants ne sont pas formés, l'assouplissement de la carte scolaire crée des inégalités et des situations absurdes. Nous avons d'ailleurs déposé un vœu à ce sujet au nom du groupe des "Verts".

La Ville de Paris agit dans le cadre de ses responsabilités, mais le fond du problème, qui relève de l'Education nationale, lui échappe.

La question de l'orientation est également centrale, trop précoce et trop subie, notamment dans les lycées professionnels, où elle ne correspond en rien aux aspirations de trop nombreux lycéens.

L'apprentissage est un mode d'enseignement à généraliser à tous les niveaux, aussi bien pour améliorer l'insertion des jeunes que pour limiter les stages abusifs et non rémunérés.

#### **M. MARTINS.**

Une liste exhaustive ne fait pas une politique ; ce sont des priorités qui font une politique, et j'ai eu un certain mal à déceler dans cette communication des priorités lourdes, à la hauteur du désespoir et des besoins grandissants de la jeunesse.

Vous avez de bonnes idées, mais peut-être pas assez l'envie de les appliquer.

Vous avez accompagné 180 jeunes seulement sur les 300.000 jeunes parisiens, dans un coaching à l'entretien et à la préparation de recherche d'emploi.

Sur le service civique, nous allons proposer à 300 jeunes seulement une année complète d'engagement. Evidemment, je soutiens ce dispositif. 300 sur les 300.000, on est à un pour 1.000, très loin d'une ambition, d'un souffle, qui permettrait de donner à la jeunesse dans son ensemble, et pas seulement à quelques-uns d'entre eux, les opportunités et l'espoir auxquels ils aspirent.

Une vraie politique en faveur d'une génération se construit sur l'ensemble des grands secteurs de

notre vie publique, avec une vraie politique de maintien de l'emploi non qualifié dans Paris, qui aiderait les jeunes sans qualification à trouver une vraie première expérience. Je pense également, évidemment, à une politique sportive, à une politique d'aménagement urbain permettant de trouver les espaces pour les jeunes.

**Mme BIDARD.**

Ce moment de passage à la vie adulte devient de plus en plus difficile pour un grand nombre.

Un sondage C.S.A. a évalué à 74 % la part des 18-25 ans opposés à la réforme menée actuellement par le Gouvernement sur les retraites.

Avec un taux de chômage de 25 %, ils sont face à une pauvreté qui touche 1,5 million de jeunes dans notre pays, c'est-à-dire 50 % de plus que le reste de la population.

En France, un jeune actif sur quatre se retrouve au chômage, 34 % des actifs de 15-29 ans occupent un contrat à durée déterminée ou des contrats aidés ou stages.

Les jeunes parisiens entrent tard sur le marché du travail et pour un salaire parfois près de trois fois moins élevé que celui de leurs aînés.

Face à un constat alarmant, la réponse du Gouvernement consiste à pénaliser plus encore les jeunes.

Dans ce contexte, notre Ville a un devoir d'exemplarité et en particulier en matière sociale pour l'aide aux jeunes en difficulté.

Les centres sociaux accomplissent un travail considérable pour que de nombreux jeunes Parisiens accèdent à l'activité.

Nous devons rester très vigilants quant à leurs moyens de fonctionnement.

Pour favoriser l'accès des jeunes à l'emploi, il est indispensable de soutenir le travail des Missions locales face à l'augmentation du chômage des jeunes à Paris.

Leurs moyens doivent augmenter en proportion.

C'est pourquoi, en décembre dernier, le Conseil de Paris avait approuvé un amendement revalorisant la participation municipale à leur budget.

Le Gouvernement ferait bien de renoncer à la baisse des moyens de l'État aux Missions locales annoncée il y a quelques semaines.

Le rapport de l'Inspection générale des Finances souligne en effet que leurs très bonnes performances sont obtenues par des coûts très raisonnables de l'ordre de 417 euros par jeune

contre par exemple un minimum de 3.600 euros par jeune pour le dispositif gouvernemental dit du contrat d'autonomie de Fadela AMARA.

Je renouvelle ici la ferme opposition de mon groupe à tout recours à des entreprises privées de placement direct dans l'emploi et je souligne l'analyse du rapport de l'Inspection générale des Finances, qui lie directement les performances des Missions locales à leur objectif d'accompagnement global des jeunes.

Ces dimensions essentielles à l'insertion réussie et durable des jeunes sont ignorées par les entreprises d'intérim qui n'ont pour objectif que leur profit.

En confiant 70 jeunes éloignés de l'emploi à une entreprise privée, la Ville a offert les plus fragiles aux plus cupides, au moment où l'Autorité de la concurrence vient d'infliger une amende record de près de 100 millions d'euros à Manpower, Adecco et Vedior, pour entente illicite.

Il est inconcevable que notre collectivité confie l'avenir professionnel de ces jeunes à ces entreprises privées.

Si les Missions locales doivent évoluer et être réorganisées, il est indispensable qu'elles le soient en concertation.

Il semble important de mieux associer en amont les représentants des personnels à la conduite de ce projet.

De fortes interrogations perdurent également quant à la forme que prendra cette nouvelle organisation des Missions locales parisiennes, en particulier quel type de gouvernance sera mis en place.

Une nouvelle organisation n'a de sens que si elle vise à servir plus efficacement à l'insertion durable des jeunes avant tout autre considération d'ordre économique.

Au sujet du logement, nous partons de loin mais grâce à l'action très volontariste de la Municipalité, 3.800 logements sociaux d'étudiants ont été créés à Paris depuis 2001 et 4.000 autres verront le jour avant la fin de la mandature.

Il nous faut développer encore plus les foyers des jeunes travailleurs.

Nous soutenons la construction prochaine d'un nouveau centre d'hébergement spécifique dédié aux jeunes sans abri.

-----

*(Mme HIDALGO, première adjointe, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*



**M. MENGUY.**

Les inexactitudes et les tours de passe-passe sémantiques qui jalonnent cette communication démontrent que la Gauche parisienne n'a aucune politique éducative, a démissionné de son rôle et rejette même de l'exercice de ses responsabilités.

La Ville a-t-elle enfin réglé le problème des logements de fonction des Directeurs d'école ? Non.

La Ville a-t-elle clairement réglé avec la Région les problèmes de responsabilité en cas de travaux au sein des cités scolaires ? Non.

La Ville a-t-elle enfin réglé le problème de "turnover" et des remplacements des personnels lors des pauses déjeuner et des goûters ? Non.

Plutôt que de régler ces questions, vous passez votre temps à dénoncer les réformes du Ministère de l'Education nationale en particulier la fameuse mastérisation alors que la politique menée a permis pour cette rentrée que les nouveaux professeurs soient augmentés.

Quel mépris pour ces professionnels dont la vocation est au moins aussi forte que leur compétence !

Les professeurs stagiaires seront jusqu'à la Toussaint dans une classe avec un tuteur, contrairement à ce qui a été dit. Aucun professeur stagiaire n'a été affecté dans les écoles les plus difficiles et des compléments de formation seront organisés tout au long de l'année.

Le bon sens impose de privilégier la qualité et non la quantité, c'est ce que nous faisons.

Vous menez une politique d'exclusion des familles de la capitale. Vous refusez d'appliquer la loi relative au service minimum d'accueil, laissant les familles au bord du chemin sans même apporter une information la plus élémentaire.

En refusant notre proposition de renforcer la sécurisation de certains établissements, pourtant demandée par les familles et les professeurs comme dans le 15e arrondissement, vous faites le choix délibéré et irresponsable de les laisser se débrouiller seuls.

Garantir un minimum de sécurité et de confort, c'est pourtant assurer à la communauté éducative des conditions de vie et de travail élémentaires.

Vous critiquez l'assouplissement de la carte scolaire alors que vous ne faites rien. Les familles n'ont pas forcément vocation à quitter leur établissement de rattachement mais elles ont en tout cas le droit de vouloir le meilleur pour leurs enfants.

Quand on lit la communication, on ne peut y voir qu'approximations.

Il n'y a pas en cette rentrée 2010 700 élèves de plus, ce sont les chiffres pour l'année 2009. Le solde final sera vraisemblablement négatif, ce qui, au regard de la création de trois postes supplémentaires, est une vraie satisfaction.

Avec 40 ouvertures de classe pour 30 fermetures, le bilan, là encore, est encourageant.

La Ville et le Département de Paris, avec la Gauche, ont démissionné vis-à-vis des enfants.

La Droite parisienne a fait le choix de s'engager aux côtés des petits Parisiens pour leur assurer les meilleures conditions de scolarisation.

Vous devez être les seuls élus de France à ne pas avoir noté qu'une grande réflexion avait été initiée au plan national sur les rythmes scolaires pour prévoir notamment davantage de sport l'après-midi.

La Droite parisienne a demandé par deux vœux de prévoir dans cette perspective un audit des infrastructures sportives pour connaître exactement l'état et l'entretien de celles-ci, leur éventuelle dangerosité, les travaux à prévoir et la présence éventuelle de matières toxiques.

Il y a également beaucoup à dire de l'attitude de la Ville quant à son désengagement de la vie scolaire. Il se dit en effet que pour des raisons financières vous envisagez de vous retirer d'un certain nombre de mécanismes d'accompagnement comme "coup de pouce". L'U.M.P.P.A. vous demande de vous engager solennellement à ne pas rompre un partenariat qui signifierait sa fin pure et simple.

Alors que des projets de logements se multiplient dans certains arrondissements, la réalité exige que l'offre de service public se crée de façon proportionnée.

Qu'il s'agisse du 15e ou d'autres arrondissements, l'accroissement de population implique forcément une nouvelle école.

La Droite parisienne ne peut se satisfaire d'une telle communication. Nous avons fait le choix, contrairement à vous, de défendre les familles plutôt que l'idéologie, la communauté éducative plutôt que les effets d'annonce, les enfants plutôt que les postures politiciennes.

*(M. le Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence)*

**Mme ASMANI.**

Mon groupe refuse d'incarner une caricature de l'opposition et de répondre à chaque attaque. Les querelles partisans ne sauraient se dérouler sur le

dos de notre jeunesse.

C'est sans esprit de revanche, mais avec un réel souci d'objectivité que nous nous interrogeons sur le contenu de cette communication.

19 % des jeunes parisiens de moins de 30 ans vivent sous le seuil de pauvreté.

Beaucoup est fait, en termes de subventions, d'associations, de valorisation et de richesses culturelles et patrimoniales de Paris auprès des jeunes parisiens.

Mais quel est votre grand chantier ? Quels bénéfices les jeunes pourront-ils se réjouir d'avoir engrangés sous cette mandature ?

Certes, 2,6 millions d'euros ont été distribués à 174 associations tandis que 12,6 millions d'euros ont été consacrés au budget de fonctionnement, éducation, jeunesse et sport dans le cadre de la politique de la ville.

Nous soutenons évidemment l'action des associations à cet égard dans nos divers arrondissements.

Néanmoins, votre action ne pécherait-elle pas par excès de saupoudrage, d'éparpillement sans réelle vision systémique ?

Vous persistez à refuser d'appliquer le service minimum d'accueil qui a pourtant vocation à répondre aux attentes des familles aux revenus les plus modestes qui ne peuvent se permettre de prendre un jour de congé lorsque les enseignants se mettent en grève.

La conquête d'une autonomie rendue possible par l'insertion sur le marché du travail et l'acquisition d'un logement, voilà ce que les jeunes attendent de vous, M. le Maire.

Nous nous réjouissons de la politique en faveur des foyers de jeunes travailleurs ainsi que de la réhabilitation ou la création de 4.000 places en logement étudiant que l'État finance par ailleurs en partie. Il n'en reste pas moins que les conditions de ressources peuvent restreindre l'efficacité de certaines des aides mises en œuvre par la collectivité parisienne.

Le plafond de 1.100 euros mensuels conditionnant l'accès à l'allocation "Paris logement" en limite considérable la portée.

Il reste encore beaucoup à faire pour l'emploi pérenne de nos jeunes.

L'essor accru des pépinières, la promotion du trophée "Paris innovation entreprise" ou l'aide au financement des masters spécialisés auraient pu

constituer autant de proposition qu'il eût été intéressant de développer.

C'est ce vivier créatif, productif, qu'incarne la jeunesse, qu'il faut stimuler et tirer vers le haut le plus possible.

**M. LÉVY.**

Je tiens à saluer tout l'intérêt d'une telle communication sur la jeunesse au moment où cette dernière traverse une crise sans précédent.

La rentrée scolaire à Paris a été rendue difficile tant les mauvais coups portés ont été nombreux, à commencer par la poursuite des suppressions de postes dans l'Éducation nationale : 16.000 pour cette seule rentrée scolaire, avec pour traduction la déscolarisation des enfants de moins de trois ans.

Cela s'accompagne du démantèlement de la formation même des enseignants fraîchement diplômés avec la réforme dite de mastérisation qui va conduire à Paris plus de 170 professeurs stagiaires à se retrouver directement devant des élèves sans y avoir été préparés, et certains mêmes dans des zones d'éducation prioritaire.

L'objectif clairement exprimé par le Ministère de l'Éducation nationale d'arriver à 30 élèves par classe afin de réduire encore le nombre de postes, mais aussi la volonté de réformer la carte des zones d'éducation prioritaire constitue 2 nouvelles sources d'inquiétudes, sans oublier la mise à mal de la sectorisation scolaire qui conduit même l'Académie à donner paradoxalement, à certains endroits, priorité aux dérogations sur les affectations de secteur.

Dans un tel contexte, ce sont les collectivités locales qui se retrouvent en première ligne.

Notre collectivité, depuis 2001, investit massivement dans son patrimoine scolaire : 130 million d'euros en moyenne chaque année sont consacrés à l'ouverture de nouveaux établissements ou à de lourds travaux de réhabilitation.

Il faut y ajouter le milliard annuel d'opérations de travaux de rénovation financé dans les collèges et écoles de la capitale.

Loin de l'approche exclusivement répressive de l'État, la question du décrochage scolaire a également été appréhendée avec force par notre municipalité.

La Ville en a fait une priorité de son action, avec notamment "Action collégiens", destiné à accompagner les élèves s'adaptant difficilement au collège, ou le dispositif "réussite éducative", qui prend déjà en charge 700 élèves en difficulté scolaire.

Comment ne pas évoquer l'absurde situation dans laquelle se trouvent certains jeunes qui ont le plus grand mal à trouver un lycée les accueillant pour effectuer la formation de leur choix ?

C'est pourquoi, à l'initiative de la maire du 20<sup>e</sup> arrondissement, notre groupe souhaite, à travers le vœu qu'il a déposé :

- que M. le Maire intervient auprès du Recteur afin d'obtenir un état précis des jeunes qui n'ont pu obtenir une place dans un lycée ou dans la formation de leur choix ;

- qu'à l'issue de cet état des lieux, il soit possible d'en tirer les conséquences en termes d'organisation et d'offre diversifiée de formations dans les lycées parisiens ;

- qu'enfin, le Rectorat accompagne les élèves non affectés dans l'établissement de leur choix et donne une information claire aux familles sur les motivations du refus qu'ils ont essuyé et sur les propositions alternative qui en découlent.

Je salue la volonté de notre collectivité de faire de l'école un lieu d'apprentissage de la citoyenneté, d'ouverture à l'autre et d'accès à la culture.

La réforme de la tarification de la restauration scolaire, qui aurait dû s'appliquer partout à Paris dès cette rentrée, s'est heurtée à l'obstruction acharnée de certains maires d'arrondissement de l'opposition municipale qui refusent d'appliquer cette réforme, pourtant exécutoire.

Comment est-il justifiable d'empêcher les familles les plus fragiles de nos arrondissements de bénéficier de nouveaux tarifs qui leur sont bien plus favorables ?

Cette réforme, qui permettra à 65 % des familles parisiennes de voir leur tarif baisser, va permettre un retour dans la cantine scolaire d'enfants qui ne la fréquentaient plus car son coût était encore trop élevé. Comment peut-on s'attaquer de la sorte aux bas revenus et aux classes moyennes pour favoriser encore et toujours les plus aisés d'entre nous ?

En outre, vous semblez faire croire aux familles qu'en n'appliquant pas la réforme, vous les protégez du nouveau tarif, mais qu'arrivera-t-il demain quand vous devrez l'appliquer ? Comment vont se faire les régularisations ? Il est plus que temps que cette réforme, qui vise à introduire une plus grande justice sociale et qui ne touche en rien la qualité des repas s'applique sur l'ensemble du territoire parisien.

Notre groupe demande, à travers un vœu, que les maires des 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements, en leur qualité de président de la caisse des écoles, arrêtent leur politique d'obstruction.

**Mme DUMAS.**

Nous ne pouvons que déplorer le peu d'intérêt du Maire de Paris pour la culture, a fortiori la culture destinée aux jeunes Parisiens.

Pourtant, la pratique d'activités culturelles dès le plus jeune âge constitue un réel soutien à la réussite scolaire car elle favorise l'ouverture vers l'autre, l'épanouissement personnel et même la persévérance scolaire. Hormis des projets fétiches, comme "Le 104", qui sont des gouffres financiers proches du naufrage, nous constatons encore cette année une diminution notable des subventions accordées aux associations culturelles.

Vous vous servez une nouvelle fois du budget dédié à la culture comme d'une variable d'ajustement.

Un rapport, datant d'avril 2009, de l'Inspection générale de la Ville de Paris souligne un nombre important de faiblesses et de dysfonctionnements dans l'action culturelle de la Ville en faveur des jeunes Parisiens.

Or, vous avouez dans votre communication que rien n'a été fait dans ce domaine depuis la remise de ce rapport.

Ce rapport de l'Inspection générale vient confirmer notre jugement sur votre politique culturelle :

- pas de vision globale, des orientations stratégiques obscures, voire carrément absentes ;

- des données parcellaires sur les pratiques et les attentes des jeunes ;

- une coordination insuffisante entre les acteurs et les directions de la Ville ;

- aucune évaluation des opérations financées.

Les modes de vie des Parisiens ont considérablement évolué au fil des dernières années et leur mode de consommation des loisirs, notamment des loisirs culturels, également.

L'ouverture des bibliothèques le dimanche répond à une demande forte des Parisiens. Pourtant, depuis le 5 septembre, les portes des bibliothèques François Truffaut (1<sup>er</sup>), Marguerite Yourcenar (15<sup>e</sup>), Marguerite Duras (20<sup>e</sup>) restent désespérément closes.

Que comptez-vous faire pour débloquer cette situation qui pénalise de nombreux Parisiens ? Les négociations avec les syndicats sont aujourd'hui au point mort.

Un autre point nuit gravement aux pratiques culturelles des jeunes Parisiens, à savoir la hausse des tarifs, voire la suppression des cours dispensés dans le cadre des cours pour adultes ou des ateliers culturels de la Ville de Paris.

A cette occasion, je rends hommage au travail de deux associations :

- Paris Ateliers" et "la Maison des pratiques artistiques amateurs".

Depuis la rentrée 2010, un jeune actif, célibataire, sans enfant, qui disposerait d'un revenu mensuel de 1.300 euros nets par mois, qui souhaiterait s'inscrire au cours de chant choral, à l'Ateliers des beaux-Arts de la Ville de Paris devra supporter 32 euros d'augmentation. Et ceci est valable pour les différentes tranches.

M. le Maire, à l'image de ce que vous faites avec le tarif des cantines scolaires, vous prenez une nouvelle fois les classes moyennes comme souffre-douleur.

Les élus de mon groupe condamnent donc fermement l'augmentation importante des tarifs appliqués à un grand nombre de cours dispensés dans les ateliers culturels de la Ville de Paris, qui se traduit pour de nombreux jeunes Parisiens par l'impossibilité de découvrir ou de continuer à pratiquer la discipline de leur choix. Nous condamnons également la disparition des métiers d'art d'horlogerie, par exemple, qui étaient proposés aux Parisiens dans le cadre de formations diplômantes.

Votre politique culturelle augmente massivement les tarifs d'accès aux activités culturelles et diminue, d'autre part, les subventions aux associations et s'accommode de la fermeture des bibliothèques le dimanche, alors que, vous dépensez sans compter des millions d'euros en investissements et en fonctionnement dans des équipements, bien souvent boudés par le public et surtout réservés à une toute petite élite.

#### **Mme BACHE.**

Le sujet nous offre une nouvelle occasion de démontrer tout ce qui oppose notre politique solidaire qui prépare l'avenir de la politique d'inégalités et d'exclusions menée sous l'impulsion de Nicolas SARKOZY.

Les jeunes Parisiens sont extrêmement nombreux en situation de précarité, ce qui n'empêche pas le Gouvernement de rechercher à précariser encore plus, par le démantèlement du Code du travail.

Au contraire, la Ville de Paris, à travers diverses formes d'intervention a permis de sortir de nombreux jeunes du chômage. Ainsi "Paris pour l'emploi" en deux jours a permis de pourvoir 5.000 emplois, dont plus de la moitié en C.D.I., 32 % des jeunes suivis par des missions locales ont retrouvé un véritable emploi.

S'agissant de la rentrée scolaire, là encore, la Droite fait fort, visant comme toujours, les quartiers populaires. Le Ministère envoie dans des collèges difficiles des enseignants stagiaires non formés.

Soyons particulièrement vigilants sur la réforme de la carte des Z.E.P., car il est à craindre qu'il ne s'agisse à nouveau d'ôter des moyens aux quartiers en difficulté.

Le Gouvernement n'a qu'une vision comptable : 30 élèves par classe, c'est un levier qui permet de réduire le nombre d'enseignants.

Malgré tous les effets d'annonce, de nombreux enfants porteurs de handicaps sont entravés dans leur libre accès à l'éducation, par le manque d'assistants de vie scolaire.

Les petits Parisiens de moins de 3 ans ne peuvent pas être tous scolarisés.

En regard, la Ville accomplit ce qui est de son ressort et met les moyens : 130 millions d'euros investis chaque année dans de gros travaux d'ouverture d'établissement, 1 million d'opérations de travaux de rénovation en sont deux exemples significatifs, sans oublier les nombreuses opérations pour prévenir le décrochage scolaire ou l'investissement permettant un accès de tous les enfants et jeunes Parisiens à la culture.

La rentrée universitaire a déjà été marquée par le recul de Nicolas SARKOZY qui avait eu la brillante idée de tenir sa promesse aux jeunes en s'attaquant à l'aide au logement de ceux-ci.

La décision était si violemment impopulaire que même l'U.N.I. et les associations familiales conservatrices s'y sont opposées.

Mais que fait alors le Gouvernement pour les étudiant, en particulier à Paris ? Quid des 2.000 logements préconisés par le rapport Larrouturou ? Quid du Plan campus pour Paris ?

Plus sérieusement, Paris remplit ses engagements : allocation Paris Logement, réhabilitation et création de logements étudiants.

Paris s'intéresse également aux jeunes travailleurs qui sont aussi éligibles à l'allocation "Paris Logement" et pour lesquels 3.000 nouvelles places en foyers de jeunes travailleurs sont financées.

Enfin, les jeunes sans abri ne sont pas oubliés avec la reconstruction dans le 20e du centre d'hébergement Georges Sand du C.A.S.-V.P. qui passera à 70 places.

#### **M. GIANNESINI.**

La communication reprend dans ses grandes lignes les préconisations du rapport de la Mission

d'information et d'évaluation sur l'accès des jeunes Parisiens à un emploi pérenne.

Je regrette qu'il ne soit fait aucune mention du R.S.A. Jeune qui valorise et encourage les jeunes travailleurs de moins de 25 ans.

L'efficacité de l'action des missions locales en faveur des jeunes n'est plus à démontrer. Leur réforme devrait s'orienter vers une mutualisation de leur mission, afin de la rendre plus efficace auprès des jeunes mais aussi des entreprises.

J'avais proposé il y a plus d'un an, de les fédérer au sein d'un même ensemble, avec des antennes dans chaque arrondissement. Si c'est le cas, je me félicite que vous ayez repris cette proposition de bon sens.

Les résultats des cinq missions locales parisiennes sont en effet assez inégaux, leur coordination étant totalement inexistante actuellement. Les fédérer permettrait de mutualiser leurs moyens humains, matériels, financiers et d'arriver à une véritable cohésion d'action.

Quant à la soi-disant baisse de financement des missions locales par l'Etat, il n'en est rien.

Les élus U.M.P.P.A. ont proposé de généraliser l'alternance, voie privilégiée à l'accès à l'emploi des jeunes et de mobiliser les missions locales pour qu'elles orientent davantage, en lien avec les C.F.A., les jeunes vers l'alternance et la création d'entreprises.

La Ville doit faire un effort supplémentaire. Laurent WAUQUIEZ, Secrétaire d'Etat à l'emploi annonçait le 17 septembre dernier que son objectif était de parvenir à 300.000 nouveaux contrats d'apprentissage et 100.000 contrats de professionnalisation.

De plus, il a prolongé le financement des développeurs de l'apprentissage, des chambres des métiers jusqu'en 2011.

Mon groupe a également proposé que l'on aide les missions locales à tisser des liens encore plus privilégiés avec les entreprises.

Si on peut se féliciter que le dispositif "Créajeune" semble plutôt bien répondre aux besoins des jeunes Parisiens, je regrette que la Ville ne mette pas plus d'accent sur la création d'entreprises par les jeunes.

L'école de la deuxième chance à Paris a connu 62 % de sorties positives. Le Président de la République et le Premier Ministre se sont engagés très fortement dans la multiplication des écoles de la deuxième chance ce qui va rendre possible l'ouverture de 12.000 places supplémentaires. Je regrette que vous vous soyez contentés d'ouvrir une annexe de l'école de la deuxième chance.

En tant qu'employeur, vous devez utiliser tous les leviers disponibles pour offrir plus d'emplois aux jeunes. Je regrette que votre communication n'évoque pas les clauses d'insertion qui favorisent l'insertion des publics éloignés de l'emploi.

La Ville doit utiliser ce levier en élargissant encore plus les marchés concernés par ces clauses, notamment aux marchés publics de l'A.P.-H.P. et aux marchés publics de nombreuses sociétés d'économie mixte, dont les conseils d'administration sont présidés par vous-mêmes et par vos représentants.

Le groupe U.M.P.P.A. a, enfin, proposé que la Ville double le recrutement par alternance au sein de ses personnels.

### **Mme PIGEON.**

Les jeunes sont nombreux à Paris, tout particulièrement dans le Nord-est de la Ville.

La méthode payante, c'est plus d'une dizaine d'adjoints au Maire de Paris qui se mobilisent et qui travaillent en complémentarité sur ce sujet, c'est, bien sûr, les trois rapporteurs qui s'exprimeront dans le débat, mais c'est également les élus à la politique sociale, à la santé, au logement, à l'emploi et à l'insertion, à la politique de la ville, à la citoyenneté, à la culture et aux sports.

Par ailleurs, c'est une coproduction avec les élus d'arrondissement.

C'est également le souci de recueillir de nouveaux matériaux avec la première Mission d'information et d'évaluation demandée par notre groupe sur le thème de l'emploi pour la jeunesse, mais, également, c'est consulter les premiers intéressés.

Plaçons la jeunesse au cœur de la cité, dans l'animation de l'espace public!

Quelle relation intergénérationnelle ? De nombreux acteurs, habitants, professionnels, proposent d'adapter leur manière d'accueillir, d'échanger, de créer des formes souples de sociabilité avec nos habitants jeunes. Le Conseil parisien de la jeunesse va, demain, faire des propositions en matière de management des ressources humaines en faveur des jeunes. Soutenons-les !

Quelle vision donnons-nous à la population jeune d'elle-même ? Il faut aider notre jeunesse à s'estimer.

Les élus de notre groupe se félicitent du projet parisien de lutte contre les discriminations qui va bientôt être engagé.

### **Mme DATI, maire du 7e arrondissement.**

Les effets de la crise, qui touchent

particulièrement tous les jeunes, sont amplifiés à Paris, car si Paris est riche, Paris est très chère. Les lieux de convivialité abordables sont très rares pour les jeunes et il existe encore moins de lieux de sérénité.

J'ai dû me battre pour que l'on puisse ouvrir le premier internat d'excellence en France avec un établissement privé dans le 7<sup>e</sup> arrondissement.

La pénurie de logements est telle que les jeunes sont livrés aux "marchands de sommeil", et par la faute du P.L.U., dans le 7<sup>e</sup>, nous avons un terrain sur lequel nous perdons au moins 15 % de logements pour un futur foyer de jeunes travailleurs que nous souhaitons y construire.

Le chômage et la pauvreté des jeunes sont particulièrement élevés dans les quartiers sensibles de la Capitale.

Le malaise des jeunes frappe davantage Paris que partout ailleurs en France. La délinquance et les nombreuses addictions deviennent, pour certains, un exutoire malheureux. L'aggravation de la délinquance à Paris est due principalement aux mineurs. Le nombre de jeunes Parisiens qui se droguent est en forte augmentation.

Je ne souhaite pas que la seule échappatoire de la jeunesse parisienne soit la fréquentation des apéros géants ou celle des salles de shoot.

Plutôt que d'aider la jeunesse à subvenir elle-même à ses besoins, il est regrettable de l'acheter par des chèques vacances, des places gratuites, financés par l'argent des Parisiens.

Si vous avez repris en main les attributions des aides exceptionnelles du Centre d'action sociale, c'est notamment parce que vous trouviez que les administrateurs bénévoles n'étaient pas assez généreux. Ces administrateurs recherchent l'autonomie, la responsabilisation des jeunes, là où vous préférez l'assistance. Les jeunes ne cherchent pas à se faire acheter, mais demandent à ce qu'on leur fasse confiance, qu'on les prenne au sérieux et qu'on leur mette le pied à l'étrier.

En refusant, l'extension des zones touristiques à Paris, vous avez joué un mauvais tour aux jeunes en les privant de "petits boulots".

Nous devons développer les antennes de l'Ecole de la deuxième chance, qui sont, actuellement, trop peu nombreuses.

Pourquoi ne pas améliorer les bourses pour les scolaires ou les étudiants défavorisés mais méritants ? Paris doit savoir favoriser les échanges avec les autres grandes villes universitaires d'Europe, tout comme les rencontres entre jeunes, entreprises et professionnels.

Nos jeunes ont perdu l'espoir d'un futur meilleur, alors que les projets ne manquent pas. Nous devons faire sortir tous ces jeunes de cette bulle de morosité, en valorisant ceux qui réussissent dans toute leur diversité.

**Mme BROSSEL**, adjointe, rapporteure.

Cette rentrée est placée sous le sceau de l'inquiétude, parce que l'entreprise de destruction de l'Education nationale continue avec la suppression de 16.000 postes d'adultes dans nos établissements scolaires.

Paris est la lanterne rouge de la scolarisation des moins de 3 ans, mais aujourd'hui, nous sommes face à un problème encore plus grave : aujourd'hui, des enfants qui ont 3 ans sont refusés à l'école maternelle parce qu'il n'y a plus d'enseignants pour les accueillir et parce que la baisse du nombre de postes dans le primaire fait que les directeurs d'école expliquent aujourd'hui à des parents dont les enfants auront 3 ans d'ici au 31 décembre qu'ils ne peuvent plus les accueillir à l'école.

Un certain nombre des collèges parisiens sont au bord de l'asphyxie ou de l'explosion, parce que c'est là que la réduction des moyens a été la plus importante cette année, et c'est là que les effets de la disparition ou de la « libéralisation » de la carte scolaire est en train de mettre en péril la mixité sociale.

La réforme annoncée des Z.E.P. et des R.E.P. est un vrai motif d'inquiétude parce que l'objectif affiché c'est la diminution du nombre d'écoles classées en Z.E.P. et en R.E.P.

Or, la situation sociale à Paris aujourd'hui justifie au contraire que les enfants soient accueillis avec des moyens supplémentaires.

En effet, il n'y a plus de politique éducative au sein du Ministère de l'Education nationale et ce sont les enfants qui en payent les pots cassés.

Tout ceci nous engage à être encore plus présents aux côtés des familles et des enfants.

La réussite de tous est bien tout ce qui nous anime, pas simplement la réussite de quelques uns.

J'appelle à un vote favorable sur les vœux qui ont été déposés, avec peut-être deux petites demandes de modification vis-à-vis du groupe "Les Verts" et du groupe Communiste, s'ils l'acceptent.

En ce qui concerne le vœu sur le financement de la vente directe de fruits et légumes dans la restauration scolaire, déposé par le groupe Communiste, je suis tout à fait ouverte à ce que l'on étudie cette possibilité, en vous proposant la formulation alternative suivante : "Le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris étudie la possibilité d'intégrer, dans le financement aux

Caisses des écoles, le recours aux produits issus de la vente directe dans le cadre des états généraux de la restauration scolaire".

De même, je proposerais de supprimer le troisième alinéa du vœu porté par le groupe des élus "Verts" concernant l'affectation des élèves dans les collèges à Paris, qui ne semble plus avoir de raison d'être car il semblerait qu'un logiciel d'affectation sur la base de ce qui est fait pour les lycées soit en préparation à Paris.

Je ne peux que regretter le caractère inutilement polémique et rempli de contrevérités d'un certain nombre d'interventions faites par nos collègues de l'U.M.P.P.A.

On apprend ainsi qu'à Paris, il n'y aurait pas de problème sur les tuteurs pour les enseignants stagiaires.

De la même façon, comment dire aux élus parisiens de la majorité que, sur le rythme scolaire, nous serions en retard et que nous n'aurions pas pris la mesure des choses, alors que la Ville de Paris a été précurseur dans ce débat.

On apprend ainsi que l'on aurait abandonné le dispositif "Coup de Pouce", alors qu'on a encore augmenté ce dispositif de lutte contre le décrochage scolaire et d'accompagnement à la scolarité.

De la même façon, on se serait désengagés du champ culturel, dans une période où l'histoire de l'art a été introduite dans les programmes scolaires sans qu'aucun intervenant n'ait été formé pour enseigner l'histoire de l'art aux enfants, dans une période où, au contraire, nous avons tout fait pour ouvrir les musées et les rendre gratuits pour l'ensemble des Parisiens et notamment des petits Parisiens, au moment où nous développons une politique culturelle ambitieuse dans le Nord-Est parisien, au moment où nous développons dans le champ scolaire des politiques qui touchent des milliers d'enfants, notamment avec les initiatives "l'art pour grandir".

S'agissant de la restauration scolaire, le vœu déposé par les élus du groupe Socialiste a mon plein et entier soutien.

L'orateur de l'U.M.P.P.A. a soutenu qu'il avait prôné le dialogue et refusé le passage en force. Comment oser dire cela, alors que des familles se sont présentées depuis le mois de juin et qu'il leur a été refusé le droit de calculer leur quotient familial ? Comment dire cela quand on se permet d'envoyer à l'ensemble des familles d'un arrondissement, en plus d'un courrier appelant à adhérer à la caisse des écoles, une pétition refusant une délibération votée par le Conseil de Paris et dont le caractère légal a été attesté par le Préfet ? Comment dire cela, alors qu'on refuse de fait à 65 % des familles parisiennes de bénéficier de la baisse des tarifs de la restauration scolaire ? Comment dire

cela, alors que la baisse des tarifs permettra à des gamins, qui en collège étaient privés d'accès à la cantine parce que c'était trop cher, d'y accéder ? Comment oser nous dire que des familles vont désinscrire leurs enfants de la cantine, des familles qui gagnent plus de 7.500 euros par mois et qui ne pourraient pas payer 25 euros supplémentaires par mois ?

Vous prenez une responsabilité politique majeure en ne mettant pas en œuvre une délibération du Conseil de Paris, mais vous prenez une responsabilité morale majeure en étant prêts à aller prendre indûment, de l'argent dans les poches des familles les plus modestes.

Dans les communiqués de l'U.M.P.P.A. sur la question du S.M.A., les arguments varient. Le dernier en date était d'engager le Maire de Paris à se tourner vers les animateurs volontaires pour accueillir les enfants. C'est une excellente suggestion, et c'est d'ailleurs ce que nous faisons depuis deux ans.

Ce qui vous intéresse sur le fond, c'est de la politique politicienne !

La sécurité de l'accueil des enfants à Paris est pour nous quelque chose d'intangible, nécessitant du personnel qualité.

Cette loi est inapplicable lorsque nous avons des journées de grève interprofessionnelle et que nos agents, dont le droit de grève doit être respecté, sont en grève.

D'ailleurs la Ville de Bordeaux se trouve en ce domaine dans la même situation que Paris : comme la Capitale, elle fait appel à des professionnels de l'animation avec lesquels elle a déjà travaillé et, de fait, dans les journées de grosse grève interprofessionnelle, comme Paris, elle a des écoles fermées et des écoles dans lesquelles le S.M.A. ne s'applique pas.

**M. JULLIARD**, adjoint, rapporteur.

Pour répondre au reproche que nous passerions plus de temps à nous en prendre à l'Etat qu'à définir l'ensemble de nos priorités, j'ai été surpris de voir à quel point les sujets abordés en réalité étaient la plupart du temps des sujets dans lesquels l'Etat était soit défaillant quand il n'était pas lui-même, d'ailleurs, le propre fossoyeur de vos propositions parisiennes.

Lorsque vous dénoncez la faiblesse de la politique municipale à l'égard de l'emploi des jeunes et que, dans le même temps, vous défendez l'exonération des heures supplémentaires à l'échelle nationale, c'est autant d'emplois en moins pour les jeunes.

Lorsque vous condamnez la précarité sociale des jeunes à Paris et que vous défendez une extension du R.S.A. qui bénéficie au mieux à 5.000 jeunes,

vous vous limitez à un objet de communication.

Le débat sur les retraites ne se traduit, comme perspective pour les jeunes, que par plus de précarité ou d'inégalité.

Je pourrais également citer la stigmatisation et les politiques aveugles et inefficaces à l'égard des jeunes sans parler de la politique de la ville gravement mise en danger à l'heure actuelle.

Deuxième reproche, vous dénoncez le manque de cohérence de notre communication et de notre politique jeunesse. Vous dénoncez également une inflation des dispositifs et un inventaire à la Prévert de l'ensemble de nos propositions.

La politique jeunesse est d'abord une politique d'État, et si nous avons aujourd'hui des difficultés pour permettre l'accès à l'autonomie, à l'émancipation des jeunes, c'est d'abord parce qu'il n'y a pas de politique jeunesse à l'échelle de l'État ce qui se traduit par une perte de confiance de notre jeunesse à l'égard de l'ensemble de la société et, a fortiori, de la classe politique.

Nous avons fixé un axe majeur à la politique jeunesse qui est l'accès à l'autonomie pour tous les jeunes. Nous avons fixé deux priorités : l'accès à l'emploi et ensuite l'accès au logement.

Concernant l'accès à l'emploi, vous avez cité le travail efficace et de grande qualité réalisé par les missions locales, et nous avons proposé de nous engager dans une réforme ambitieuse des cinq missions locales pour voir accoucher un service public unifié des missions locales parisiennes, cela en grande concertation et en nous engageant à ce que cela ne se traduise pas par une diminution de la qualité du service public des missions locales.

Nous multiplierons les forums pour l'emploi.

Nous créons une seconde antenne de la deuxième chance.

Nous atteindrons notre objectif de création de 3.000 places dans les foyers de jeunes travailleurs.

Nous avons signé une charte de la colocation intergénérationnelle, et nous pourrions vous faire prochainement un bilan de cette initiative.

Je pourrais citer le domaine social, avec le nouveau schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance sans oublier la politique de la ville et sa dynamique à l'égard des jeunes ou encore de la culture.

Vous avez condamné la nouvelle tarification des ateliers "beaux-arts", considérant que bon nombre de jeunes ne pourraient pas y accéder en raison de l'augmentation tarifaire. Ce sont seulement les tranches les plus élevées du quotient familial qui

seront touchées, c'est-à-dire les jeunes qui, individuellement, gagneront plus de 2.500 euros par mois, ce qui n'est malheureusement pas le cas de la grande majorité.

Nous avons également une politique ambitieuse pour l'accès démocratique à la santé et une politique de prévention pour l'ensemble des jeunes, ou bien l'éducation à la sexualité, à l'égalité, à la prévention des comportements sexistes.

Je pourrais également citer la promotion de l'engagement, avec le Conseil parisien de la jeunesse ou les 300 services civiques, ou encore l'offre importante de loisirs.

Je trouve justifiée la demande d'une plus grande évaluation de nos dispositifs. Je vous propose donc, lors d'une prochaine commission, que nous puissions avoir une évaluation de ces équipements jeunesse.

**M. GUILLOT**, adjoint, rapporteur.

Pour la vie étudiante, la priorité numéro un est le logement.

Au-delà du nombre très important de logements qui seront réalisés, il y a également une politique de localisation. A la fin de la mandature, il y aura plus de logements étudiants dans le 18e arrondissement et dans le 13e qu'il n'y en avait dans tout Paris. C'est la première fois qu'une collectivité locale agit comme cela et anticipe les aménagements universitaires. Les logements étudiant arriveront avant le campus Condorcet dans le 18e et les logements étudiant dans le 13e accompagneront l'émergence du campus "Paris Rive-gauche".

Grâce à la mobilisation de l'U.N.E.F., le Gouvernement a renoncé à l'idée saugrenue d'abandonner la demie part fiscale.

Si le Gouvernement cherche à abandonner des niches fiscales pouvant avoir un impact en la matière, qu'il commence par abandonner les dispositifs Robien et Scellier qui ont mis sur le marché des logements totalement inaccessibles aux classes moyennes et en particulier à la jeunesse.

La priorité n'est pas de mettre le paquet sur les logements d'excellence comme l'a écrit Jacques ATTALI : "Il ne suffira pas de créer quelques internats d'excellence qui ne feront qu'élargir homéopathiquement le champ d'une élite anachronique, mais il faudra changer de vision du monde, privilégier le collectif, la diversité, l'intuition, la créativité".

Le premier P.R.E.S. qui a fait l'objet d'une dotation du Plan Campus, le P.R.E.S. Paris 3-5-7, qui est le plus gros P.R.E.S. parisien, a obtenu 200 millions, soit 1.600 euros par étudiant, à comparer aux 27.000 euros par étudiant pour la dotation de Saclay.



Non seulement la priorité n'est pas la même, mais le retard pris à Paris commence à être vraiment lourd.

La Ville de Paris a toujours dit qu'elle était disponible pour discuter, ce qui ne se fait pas à coups de communiqués de presse ou de conférences de presse, mais en se mettant autour d'une table, ce que le prédécesseur de Mme PÉCRESSE avait très bien fait pour faire émerger le campus "Paris-Rive gauche".

Là où le Plan Campus a pu être un élément de dynamique dans des villes de province, il a plutôt été un élément de dynamite à Paris. Deux grands P.R.E.S. se sont constitués, mais qui ont laissé quand même sur le bord du chemin deux grandes universités : Paris 1 et Paris 9.

Le sport est une priorité dans le domaine universitaire. Nous ferons des propositions, en particulier dans le cadre de Paris Nord-Est, pour créer de nouveaux équipements pour le sport universitaire.

La Ville de Paris offre une grande quantité de jobs étudiants qui sont particulièrement intéressants pour les étudiants : ceux qui animent l'inter-cours dans les écoles. Là aussi les propositions de M. BAROIN en termes fiscaux, ont failli supprimer un avantage pour les familles qui permettait d'engager notamment les "baby-sitters".

Si la clause de compétence générale est supprimée par la loi territoriale, la plupart des collectivités locales ne pourront plus intervenir ni sur la jeunesse ni sur la vie étudiante.

Le vœu n° 1 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, amendé est adopté.

Le vœu n° 2 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté.

Le vœu n° 3 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté.

Le vœu n° 4 du groupe "Les Verts" amendé avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté.

-----

**2010, DAJ 25 - Protocole d'indemnisation de la Ville de Paris par l'Union pour la majorité présidentielle (UMP) d'une part et M. Jacques CHIRAC d'autre part.**

**M. LE MAIRE DE PARIS.**

Depuis 2001, nous avons constamment adopté sur ce sujet la même position, d'abord défendre l'honneur et les intérêts de notre Ville, ce qui nous a conduits dans ce dossier et dans d'autres à saisir la Justice.

Tout au long des procédures, nous avons œuvré sans relâche pour faire établir la vérité et obtenir réparation.

Ainsi, dans ce dossier particulier, au fil de ces neuf années, nos avocats ont plaidé à cinq reprises devant les Cours d'appel de Versailles et de Paris et trois fois devant la Chambre criminelle de la Cour de cassation, afin d'éviter que les procédures engagées ne soient annulées.

Si nous sommes aujourd'hui en mesure d'obtenir réparation de notre préjudice, tel que l'instruction l'a établi, c'est parce que la Ville a agi inlassablement au service de la vérité dans des conditions souvent très difficiles.

Notre détermination s'est articulée autour d'un triple objectif dont nous n'avons jamais dévié : vérité, reconnaissance des faits et réparation.

C'est précisément ce à quoi répond aujourd'hui le projet de protocole.

Vérité car les faits sont établis sur la base de l'ordonnance de la juge d'instruction.

Reconnaissance car, s'il y a restitution, c'est bien qu'il y a eu spoliation.

Réparation enfin, puisque les Parisiens qui avaient été lésés vont être remboursés du préjudice subi.

Ce protocole n'a fait l'objet d'aucune tractation. La somme de 2.200.000 euros correspond strictement au montant inscrit dans l'ordonnance de renvoi de la juge.

Il s'agit d'une procédure ordinaire, explicitement prévue par le Code civil, et ouverte à n'importe quel citoyen. Personne ici n'est au-dessus des lois.

Il ne s'agit pas d'une approche inédite puisqu'en février 2003 le Conseil de Paris avait approuvé à l'unanimité, à la fois la réparation et le retrait de la plainte à l'encontre de la confédération Force Ouvrière, dont le Secrétaire général avait bénéficié indûment d'un chauffeur rémunéré par la Ville et qui proposait de rembourser 280.000 euros à notre collectivité.

Dans ce dossier comme dans d'autres, j'ai toujours appliqué les mêmes principes.

Notre vocation de partie civile n'est pas la vengeance politique.

La partie civile défend ses intérêts, en l'occurrence ceux des contribuables parisiens. Elle n'a pas à intervenir en lieu et place du Parquet ni des juges.

Quand les responsabilités sont reconnues et

assumées, quand il est proposé de rembourser intégralement la victime de son préjudice, quand cette indemnisation intervient dans un cadre juridique totalement incontestable, au nom de quoi devrions-nous refuser ?

Au nom de quelle morale, au nom de quelle éthique, au nom de quelle justice devrait-on accepter pour l'un en 2003 et refuser pour les autres aujourd'hui ?

Deux arguments ont été, par ailleurs, utilisés pour critiquer le principe de ce protocole.

Le premier est que la participation financière de l'U.M.P.P.A. à l'indemnisation de la Ville reviendrait à léser une nouvelle fois le contribuable, au motif que cette formation politique reçoit, comme la loi le prévoit, des financements publics.

La participation de l'U.M.P.P.A. est pourtant parfaitement conforme aux termes même de l'ordonnance de la juge, qui indique explicitement que les faits renvoyés devant le Tribunal correctionnel servaient aussi bien les intérêts de l'ancien Maire de Paris que ceux de son propre parti, le R.P.R.

En avril 2005, dans le cadre du dossier "Juppé", l'U.M.P.P.A. avait d'ailleurs déjà remboursé la Ville à hauteur de 900.000 euros. Comment l'argument du contribuable victime de la double peine, que personne n'avait invoqué à l'époque, deviendrait-il pertinent aujourd'hui ?

La contribution que l'U.M.P.P.A. versera à la Ville sera soustraite de son budget, sans, bien sûr, que cela n'entraîne une dotation supplémentaire de l'Etat.

Cela n'enlèvera donc pas un centime de la poche du contribuable.

Deuxième contrevérité : ce protocole permettrait à M. Jacques CHIRAC d'échapper à ses juges. Mais un procès se tiendra bien dans les prochains mois, contrairement à ce que beaucoup ont laissé croire ou martelé. Il concernera d'ailleurs également M. BLONDEL, qui a pourtant remboursé la Ville depuis longtemps, car le règlement du volet civil de ce dossier n'éteint nullement l'action judiciaire en cours et la Justice se prononcera souverainement.

#### **M. LAMOUR.**

En sachant dépasser les clivages et regarder le passé avec sérénité, vous avez fait, M. le Maire, un choix juste, qui vous honore à l'égard d'un ancien Maire de Paris et d'un ancien Président de la République qui a beaucoup servi notre pays.

Ce protocole garantit, et c'est là l'essentiel, la réparation d'éventuelles erreurs matérielles et le remboursement de tous les frais liés aux emplois litigieux. Les intérêts des Parisiens seront

totallement préservés, quelle que soit la qualification ultérieure des actes concernés. C'est pourquoi la Ville, à juste titre, renonce à se constituer partie civile.

Le procès aura bien lieu et la date en sera fixée prochainement. Cet accord est une procédure normale, ordinaire, même banale. Le rôle de la partie civile est uniquement d'obtenir réparation.

Ceux qui s'insurgent aujourd'hui contre le projet de protocole, notamment les élus Verts, avaient déjà approuvé le principe de l'indemnisation par le R.P.R. de la Ville de Paris, indemnisation d'ailleurs imposée par la Cour d'appel de Versailles. On ne passe pas à côté de l'action judiciaire, l'accord entre les parties, s'il n'entraîne en aucun cas le travail de la Justice, va dans le sens de l'apaisement d'une polémique préjudiciable à tous.

Les montants litigieux seront recouverts, mettant fin à l'action civile, et, le moment venu, l'ancien Maire de Paris s'expliquera devant le tribunal sur l'absence d'infraction pénale.

Refuser une telle solution serait apparue comme une attitude purement politicienne, comme une sorte de volonté de vengeance politique.

Jacques CHIRAC a maintenant mis fin à ses activités politiques. Il a eu une grande carrière, il a été le premier Maire de Paris élu par ses habitants. Comme Président de la République, il a incarné la France. Il est parfaitement légitime que l'U.M.P.P.A. se montre à la fois solidaire et responsable, en assumant le passé.

Il est aussi honorable de la part du Maire de Paris d'avoir su transcender les antagonismes pour prendre une position sage.

Le groupe UMPPA votera ce protocole d'accord.

#### **M. BROSSAT.**

Il fut une époque, à Paris où la conduite des affaires publiques passait par des zones d'ombre et ne répugnait ni aux petits arrangements ni aux mensonges.

Incarnées par Jacques CHIRAC, ces années ont pris fin en 2001.

L'actuelle Municipalité a soutenu la procédure judiciaire visant l'ancien Maire et s'est immédiatement constituée partie civile. Malgré les reports et les délais, la Ville a tenu bon.

Nous pensons qu'il est bel et bien question de politique, de morale et d'éthique et je suis d'accord avec ceux qui nous rappellent que les électeurs se détournent de leurs élus et se méfient d'eux aujourd'hui. Je suis d'accord avec ceux qui disent que l'exemple donné aujourd'hui au sommet de

l'Etat les incite plus que jamais à la défiance, voire à la colère.

Ce n'est pas un hasard si le protocole d'indemnisation a tant fait parler de lui dans la presse et interroge un certain nombre de Parisiens.

Ce protocole d'indemnisation n'a rien d'illégal et rien d'illégitime. Il est tout à fait courant, dans les affaires de ce type, et la Ville y a déjà eu recours pour d'autres affaires. Il ne représente en aucun cas un arrangement avec Jacques CHIRAC.

Grâce à ce protocole, la Ville obtient ses aveux. C'est un pas considérable, c'est un pas en direction de la justice, c'est la victoire de tous ceux qui se battent pour cela depuis des années.

Celui qui s'est constitué partie civile, celui qui mit fin, avec sa majorité, au système des passe-droits, des prébendes et des avantages de toute nature, est quasiment mis au banc des accusés. Que certains à gauche tentent ainsi de faire passer Bertrand DELANOË et Jacques CHIRAC pour larrons en foire, c'est faux et c'est ridicule, c'est absurde.

Entonnez le refrain du "tous pourris", c'est offrir à la Droite, aujourd'hui empêtrée dans les affaires, une planche de salut qu'elle n'espérait même plus.

Nous voterons ce protocole d'accord.

#### **M. CONTASSOT.**

Depuis plus de vingt ans, des procédures judiciaires visant la période pendant laquelle Jacques CHIRAC était Maire de Paris alimentent la chronique. Tout renvoie toujours au même responsable.

Et depuis plus de vingt ans, la Droite a tout fait pour éviter les procès.

Et depuis plus de vingt ans, les écologistes n'ont cessé de demander des comptes sur ces affaires, la plupart du temps bien seuls à porter plainte.

Sans les écologistes, point de plaintes pour fraude électorale dès 1987, point de plaintes pour les emplois fictifs depuis 1998 !

On nous propose aujourd'hui de clore l'intervention de tiers dans un de ces procès, laissant quelques mis en cause, seuls, face à la justice et à un procureur ayant déjà annoncé qu'il demanderait la relaxe.

Ainsi, on nous annonce un remboursement d'un peu plus de 2 millions d'euros pour 19 emplois fictifs. Si on enlève les intérêts et les frais d'avocat, il reste en réalité un peu moins de 1,5 million d'euros pour les seuls salaires.

Songez que pour le seul salaire de M. BLONDEL, c'était près de 300.000 euros et que la

Cour de Versailles a décidé, pour une seule salariée, de condamner le R.P.R. à rembourser près de 900.000 euros. On est très loin du compte et personne de bonne foi ne pourrait imaginer qu'avec 1,5 million d'euros on dédommage réellement les contribuables parisiens.

Nous ne méconnaissons pas le principe de la prescription, mais nous aurions aimé qu'un protocole de transaction intègre cette réalité.

Certes, le paiement même partiel par l'ancien Maire de Paris le fait passer de la présomption d'innocence à une soi-disant reconnaissance de culpabilité. Mais cela reste virtuel, car le tribunal pourrait encore le relaxer et il serait alors de nouveau passé au travers des mailles du filet. Et personne n'aurait le droit de dire qu'il a reconnu une quelconque culpabilité.

Alors, quant à l'opportunité d'un tel protocole, c'est évidemment ce qui nous choque le plus. Dans le précédent jugement sur ces emplois fictifs, la Cour avait dénoncé "l'existence d'un système généralisé".

Si certains protagonistes ont été jugés, la clef de voûte sans laquelle rien ne tient doit aussi être traitée comme tous les justiciables.

Le contexte actuel de l'affaire "WOERTH, BETTENCOURT, SARKOZY", où l'on découvre chaque jour les connivences entre certains milieux d'affaires et le financement politique, montre que, pour la Droite, rien n'a réellement changé et que tout est bon dans ce domaine.

C'est le procureur en charge de l'enquête préliminaire dans ce dossier qui a classé sans suite l'affaire des frais de bouche.

La Droite reste la Droite, avec ses méthodes. Il n'y a aucune haine, aucun esprit de vengeance, aucun acharnement dans notre démarche, simplement le refus d'une justice à deux vitesses.

Quand tous les médias encore indépendants considèrent que cela accrédite l'idée que, décidément, les politiques ne sont pas jugés comme les autres, on sait bien à qui cela profite.

Notre groupe votera contre ce protocole, dont la fiabilité juridique est sujette à discussion. Nous ne voulons pas un jour être éventuellement comptables d'un éventuel abus de bien social ou de recel.

Mais surtout, pour nous il y a une éthique et une morale en politique.

#### **M. CHERKI, maire du 14<sup>e</sup> arrondissement.**

Depuis que Bertrand DELANOË est Maire de Paris, notre Municipalité, tournant le dos à des pratiques anciennes et contestables, a adopté une ligne de conduite cohérente et transparente face aux affaires.

Nous nous constituons partie civile pour concourir à la manifestation de la vérité et nous défendons les intérêts matériels de Paris et des Parisiens, y compris, le cas échéant, en concluant des protocoles d'indemnisation.

Face à un procureur de la République, que l'on avait connu plus diligent en d'autres circonstances, l'action résolue de la Ville de Paris a contribué à convaincre le magistrat instructeur d'ordonner le renvoi de Jacques CHIRAC devant le tribunal correctionnel.

Notre mission est remplie, ce procès aura lieu. Le reste ne nous appartient pas.

Il appartiendra en revanche aux juges de rendre le moment venu leur décision, le désistement ou la présence de la partie civile à l'audience n'ayant aucun effet en droit sur l'établissement ou non de la culpabilité du prévenu.

J'ajoute que ce protocole d'indemnisation apporte une contribution majeure à la manifestation de la vérité.

En effet, indemniser autrui c'est reconnaître que l'on a commis à son encontre un préjudice qui appelle réparation. C'est admettre que l'on engage sa responsabilité.

Enfin, ce protocole d'indemnisation assure la réparation intégrale du préjudice commis par le R.P.R. et Jacques CHIRAC à l'encontre de Paris et des Parisiens, tel qu'il est déterminé dans l'ordonnance de renvoi du juge d'instruction.

Les intérêts moraux et matériels de Paris et des Parisiens ont été en l'espèce parfaitement défendus par le Maire de Paris qui n'a pas confondu la justice et la vengeance.

Le groupe socialiste votera ce projet de délibération.

#### **M. HÉLARD.**

Le protocole d'indemnisation n'a fait l'objet d'aucune négociation, son périmètre découlant de l'ordonnance de renvoi de la juge d'instruction.

S'il s'agit à coup sûr d'un sujet délicat sur le plan éthique, il n'en fait pas moins écho à notre sens politique ainsi qu'à notre souci de servir l'intérêt général.

D'un côté, il y a la position constante de la Ville de Paris, rappelant que le dommage subi doit être intégralement réparé, et de l'autre M. Jacques CHIRAC qui souhaite mettre fin à une polémique préjudiciable à Paris et à ses habitants, en proposant le remboursement intégral des montants litigieux.

Nous nous félicitons que les lois de moralisation de 1988 et de 1995 puissent désormais constituer un frein à des pratiques contestables.

En édictant les premières règles de financement de la vie politique, en réservant le financement public aux seules formations de l'Assemblée et du Sénat et en reconnaissant aux candidats aux élections législatives et présidentielles la possibilité de recevoir des dons, tout en instituant le plafonnement des dépenses électorales ainsi que le contrôle des comptes de campagne, la loi du 11 mars 1988 a posé la première pierre du vertueux édifice de la transparence financière de la vie politique.

La loi du 19 janvier 1995 a sonné le glas des relations opaques avec le monde des affaires, en interdisant le financement des campagnes électorales par une personne morale, à l'exception des partis ou groupements politiques.

Ce dossier est ancien et une très longue série de procédures n'a pas permis d'y mettre un terme définitif.

M. le Maire, vous avez choisi de prendre en compte le précédent constitué par le protocole d'accord entre la Ville de Paris et la confédération générale du travail Force Ouvrière, unanimement voté en Conseil de Paris en février 2003.

Cette égalité de traitement s'inscrit dans une démarche logique et continue de réparation des préjudices subis par les Parisiens.

Deux attitudes sont possibles. L'une est excessive et conduit à l'impasse, l'autre est raisonnable et permet à la Ville de Paris d'être remboursée à l'euro près.

Nous voterons ce protocole d'indemnisation.

#### **M. MARTINS.**

A en croire les orateurs précédents, être contre ce protocole serait être animé d'un sentiment de vengeance.

Je n'ai aucun passif, ni personnel, ni politique, ni émotionnel avec Jacques CHIRAC.

Il ne s'agissait pas uniquement d'obtenir réparation pour les Parisiens mais bien d'obtenir la vérité et la justice. En faisant le choix de négocier le retrait de la Ville de son rôle de partie civile, vous commettez une double erreur parce que ce protocole est autant un renoncement qu'une régression civique.

Vous nous proposez aujourd'hui, contre 2,2 millions d'euros, d'abandonner notre rôle dans cette recherche de la vérité et notre besoin de justice. La soif de vérité et de justice des Parisiens ne s'achète pas, ne se négocie pas.

Si ce protocole constitue un aveu, et si vous êtes tous convaincus que ce protocole constitue un aveu, alors allons au bout de la procédure et c'est la justice qui donnera réparation.

Il n'y a que deux choses qui peuvent permettre de tourner la page définitivement : c'est la vérité et la justice.

Il faut mesurer le sentiment croissant de nos concitoyens qu'il y aurait dans ce pays deux catégories de Français : d'un côté, le plus grand nombre, qui sont soumis à la loi commune et, de l'autre côté, les puissants qui peuvent s'astreindre de la loi commune.

Ce sentiment et ce climat nous obligent à l'exemplarité.

#### **M. LE MAIRE DE PARIS.**

Refuser à Jacques CHIRAC la réparation prévue dans le Code et que nous avons acceptée pour Marc BLONDEL serait rompre le principe d'égalité.

#### **M. SARRE, adjoint.**

Ceux qui cherchent à instrumentaliser politiquement les affaires et, a fortiori, les procédures judiciaires s'assoient sur la séparation des pouvoirs. Il y a beaucoup d'hypocrisie de la part des adversaires de ce protocole.

Le Maire de Paris a agi de sorte que les Parisiennes et les Parisiens obtiennent réparation.

Il n'a pas à confondre son rôle avec celui d'un procureur.

Dans la République française, la réparation civile est une chose, la justice pénale en est une autre.

Je voterai en faveur de cette délibération.

#### **M. GAREL.**

L'honnêteté et la probité avec lesquelles vous dirigez cette Municipalité depuis maintenant près de 10 ans sont l'un des éléments qui fondent notre appartenance à cette majorité. Nous sommes élus pour servir, pas pour nous servir parce que cela rompt avec les pratiques trop longtemps en cours dans ces lieux.

Cet accord nous choque profondément. Il ne remet pas en cause votre honneur, Monsieur le Maire, ni votre honnêteté, mais elle entache notre image dans un domaine de plus en plus sensible.

Ce protocole pose un problème de concertation au sein de notre majorité. Alors que c'est un militant "Vert" qui, à la fin des années 1990, a eu le courage de se porter partie civile dans cette affaire, vous décidez de retirer votre partie civile sans même nous en informer.

Il n'est pas exact que des arrangements similaires aient eu lieu dans deux autres affaires d'emplois fictifs, l'une concernant Alain JUPPÉ, l'autre Marc BLONDEL.

Nous vous demandons donc solennellement de retirer ce protocole d'accord du vote. Sinon, nous appellerons à voter contre par un vote public.

#### **M. LE MAIRE DE PARIS.**

Cela fait plus de deux ans que j'écris et dis la même chose.

Lorsqu'on a des principes, on ne peut les faire varier, ni en fonction des personnes, ni en fonction du climat.

#### **M. CORBIÈRE.**

De même que ma collègue, Mme SIMONNET, je voterai contre le protocole.

Nous souhaitons que la Ville de Paris reste partie civile dans le procès car c'est elle qui a engagé la procédure.

Si M. CHIRAC est innocent, ce protocole n'a aucun sens.

Si M. CHIRAC est coupable, alors ce protocole est une insulte à l'intelligence des Français ! Ce procès mettant en cause un président pour la première fois dans l'histoire de la Ve République n'est pas un procès ordinaire.

S'il est coupable, cela signifie qu'il a utilisé la Ville de Paris pour construire un appareil qui lui a permis d'être élu aux plus hautes fonctions.

M. CHIRAC est-il coupable ou innocent ? Les Français, et pas seulement les Parisiens, attendent une réponse claire. Cette question, ce n'est pas à nous, mais c'est à la justice d'y répondre. Mais notre vote peut l'aider à y voir clair.

Aucun d'entre vous ici présent ne peut ignorer que le procureur, fait inhabituel, a d'ores et déjà fait savoir qu'il demanderait la relaxe.

Quand on connaît le dossier et quand on sait que plusieurs personnalités proches de M. CHIRAC ont déjà été condamnées, cette attitude du procureur ne peut que choquer.

Avec un procureur peu scrupuleux, et peut-être une partie civile absente si nous adoptons ce protocole, le procès qui s'annonce risque de ne pas être digne de la gravité des faits qui vont être jugés.

En quoi le fait de s'exprimer devant la justice serait un acharnement ? En quoi le fait de faire la clarté devant la justice est-il un acharnement ? La Justice ne serait-elle là que pour les gens modestes ? Serait-elle indigne pour les puissants ?

La justice doit être la même pour tous. Je le dis

devant les représentants de l'UMP qui ne cessent de répéter qu'ils veulent l'impunité zéro, la tolérance zéro, qui ne cessent de durcir les lois qui frappent les plus modestes, quel que soit leur âge.

Nous avons bien compris l'intérêt de l'UMP à proposer à la Ville un tel accord.

Mais avant de la tourner, il faut l'écrire, cette page ! Et seule la Justice doit l'écrire, et notre vote peut l'aider ou pas.

Nous n'oublions pas, Monsieur le Maire, que c'est la Gauche, notamment sous votre impulsion qui, depuis 2001, a assaini la vie politique.

Nous voterons contre.

**M. CHARZAT.**

La proposition de réparation est incontestablement licite et non dépourvue d'arguments.

Cet accord met un terme à une séquence préjudiciable à la réputation de la vie municipale parisienne et à celle de l'institution présidentielle.

Le Maire de Paris a rappelé à juste titre que le ressentiment ne doit pas être le ressort de la vie publique.

La Ville de Paris va être intégralement remboursée par l'UMP du préjudice subi.

Toutefois, cet accord risque d'apparaître à beaucoup comme une affaire d'initiés et beaucoup de nos concitoyens sont déçus par ce protocole qui tranche avec le nouveau cours de la transparence et de la rigueur instauré depuis 2001.

La Justice aurait pu et dû conclure cette affaire, alors que cet accord peut donner le sentiment de fonctionner à deux vitesses.

Les deux élus de « La gauche avant tout » n'approuveront pas cette délibération.

**M. CAFFET.**

Notre conception du service public et l'évidence de la spoliation financière des contribuables parisiens ont conduit, dès 2001, la Ville de Paris à se constituer partie civile dans cette affaire d'emplois fictifs. Le rôle d'une partie civile est d'obtenir réparation, indemnisation d'un préjudice subi, et non pas de requérir une condamnation pénale.

Dans son rôle de partie civile, la Ville de Paris obtient pleinement satisfaction.

Ce protocole d'indemnisation permet à la collectivité parisienne, et donc au contribuable, d'être remboursée au centime d'euro près, en échappant aux aléas judiciaires.

Enfin, ce protocole a puissamment contribué à la manifestation de la vérité.

Contrairement à ce que prétendent ceux qui s'opposent à cette indemnité, le procès aura lieu et si ce procès se tiendra, ce ne sera pas grâce au Parquet qui a tout fait pour l'éviter, mais grâce à l'opiniâtreté et à l'acharnement de la Ville.

En France, ce ne sont pas les parties mais le juge qui mène les débats, qui interroge et qui confronte. Le débat contradictoire aura lieu, ne serait-ce que par les pièces du dossier réunies par l'instruction, versées par la Ville de Paris qui, ainsi, sera présente à l'audience. La réparation civile n'efface pas les sanctions pénales, mais c'est au tribunal et à lui seul de qualifier les faits et de prononcer la sentence.

Troisième argument : avec ce protocole d'accord, le contribuable va payer deux fois, puisque l'UMP bénéficie de fonds publics. Rien n'est plus absurde. C'est comme si on affirmait que lorsqu'un fonctionnaire écopait d'une contravention, c'était le contribuable qui la payait.

Je veux mettre en garde ceux qui, en prétendant combattre l'argument du "tous pourris", ne feraient au final que le renforcer.

Ce qui a gouverné le choix de ce protocole n'est pas la vengeance mais la raison, la justice pour notre collectivité.

Avec le projet du Président de la République de supprimer le juge d'instruction et de confier les pouvoirs d'enquête au Parquet, cette affaire des emplois fictifs n'aurait très probablement jamais vu le jour.

A l'aléa judiciaire et à l'instrumentalisation, nous préférons la réparation intégrale, complète et certaine à l'euro près de tous les Parisiens. Le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés votera sans hésitation cette délibération.

Le projet de délibération DAJ 25 est adopté au scrutin public :

Oui : 147  
Non : 13  
Abstentions : 1

-----

*(M. DAGNAUD, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

-----

**2010, DUCT 107 - Subvention à l'association "Les amis du 18e du mois" du 18e.**

L'amendement n°5 des « Verts » est retiré.

L'amendement n°5 bis de l'Exécutif est adopté.

Le projet de délibération DUCT 107, ainsi amendé, est adopté à l'unanimité.

-----

**2010, DPP 36 - Signature d'une convention avec l'association pour la promotion d'un centre d'éducation des populations aux risques, pour l'attribution d'une subvention. Montant : 50.000 euros.**

Le projet de délibération DPP 36 est adopté.

-----

**Vœu n°6 déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts" relatif au maintien de l'opération "Ville Vie Vacances" sur le site Paul Valéry dans le 12e arrondissement.**

Le vœu n°6, assorti d'un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à l'unanimité.

-----

*(La séance, suspendue à 13 heures est reprise à 14 heures 45, sous la présidence de M. le Maire de Paris).*

-----

**Questions d'actualité.**

**I - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris relative à l'installation d'aires destinées à l'accueil des gens du voyage.**

**M. BROSSAT.**

En juin 2009, le Conseil de Paris a voté l'établissement de trois aires d'accueil pour les gens du voyage : dans le 15e arrondissement, dans le Bois de Vincennes et dans le Bois de Boulogne.

A cette occasion, les élus de l'opposition n'avaient pas hésité à tenir des propos particulièrement discriminatoires.

Ces propos ont été suivis d'une série de manœuvres dilatoires de la part de la Droite et du Gouvernement, et nous en arrivons à nous demander si la Préfecture de région ne contribue

pas à retarder l'application de la loi de 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

En effet, depuis deux ans, la commission consultative des gens du voyage n'a pas été réunie une seule fois.

L'engagement de notre majorité de gauche est réel. Les aires en question sont inscrites dans notre Plan Local d'Urbanisme et ce sont près de 17 millions d'euros que nous voulons investir pour créer des aires d'accueil dignes.

Notre groupe souhaite, à présent, que ces aires voient le jour aussi rapidement que possible et nous aimerions, M. le Maire, savoir notamment comment vous envisagez d'agir auprès du Préfet de Région, afin que soit enfin réunie la commission consultative des gens du voyage.

**Mme TROSTIANSKY, adjointe.**

Le traitement réservé cet été aux gens du voyage conduit les groupes politiques de la majorité à s'interroger sur l'application du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage à Paris.

A Paris, un travail en profondeur a été lancé en 2004. Un financement de 17 millions d'euros est acté pour la réalisation de ces aires. Trois sites ont été retenus dans le 12e, le 16e et le 15e arrondissements, sur lesquels des études ont été conduites. Plus de 130.000 euros ont d'ores et déjà été engagés. Les projets sociaux ont été élaborés avec les associations représentatives des gens du voyage.

Aujourd'hui ce dossier est bloqué du fait de l'Etat. Bien que le Conseil d'Etat ait tranché sur le P.L.U. et ait rendu valide l'implantation de deux aires d'accueil dans les bois de Vincennes et Boulogne, nous attendons toujours la réunion de la Commission des sites qui doit statuer en dernier ressort.

Face au tir de barrage de l'Etat, notre détermination est intacte. Si le terrain prévu dans le 15e arrondissement ne convient pas, l'Etat doit nous proposer une alternative, toujours dans la proximité de l'hôpital Pampidou.

La Commission consultative départementale des aires des gens du voyage ne s'est pas réunie depuis deux ans, malgré nos demandes auprès du Préfet de Paris. J'ai donc réuni la semaine dernière les associations qui la composent. Ces dernières ont particulièrement apprécié notre volonté de voir aboutir ce dossier malgré les difficultés.

Nous avons un autre point de désaccord avec l'Etat, le Préfet de Région suggérant maintenant que les aires pourraient être créées dans un autre département francilien.

La collectivité parisienne souhaite assumer pleinement ses responsabilités et accueillir les gens

du voyage sur son territoire, comme le prévoit la loi. Je proposerai tout à l'heure, au nom de l'Exécutif, au Conseil général, un vœu affirmant clairement nos positions sur ce sujet et mettant l'Etat face à ses responsabilités.

**M. LELLOUCHE.**

Lorsque je me suis exprimé dans ce Conseil il y a deux ans sur un débat, je parlais des citoyens roumains et bulgares d'origine rom résidant à l'époque sur les trottoirs du 8e et du 9e arrondissements de Paris, ce qui n'a rien à voir avec les aires de stationnement envisagées à Paris pour les gens du voyage de nationalité française et qui sont l'objet de votre question.

La politique du Gouvernement à l'égard des Roms est conforme au droit. Je souhaite que l'on trouve une solution humaine pour ces personnes avec les pays de l'Union européenne dont ils sont les ressortissants.

**M. BROSSAT**

Lors du débat en juin 2009, concernant les aires dédiées aux gens du voyage, vous avez parlé des Roms dans votre arrondissement.

-----

**II - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'engagement de la Municipalité pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.**

**Mme CARRÈRE-GÉE.**

Monsieur le Maire, il y a un peu plus de deux ans, vous souhaitiez faire du plan d'investissement pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation l'une des priorités d'action de votre seconde mandature. Vous aviez ainsi annoncé ainsi 1 milliard d'euros sur six ans, et qui devait permettre à Paris de financer, entre autres, 4.000 logements étudiants, 55.000 mètres carrés de pépinières et d'incubateurs, de donner une dimension métropolitaine à la politique universitaire et d'améliorer les conditions de travail et la qualité de vie des étudiants et des chercheurs parisiens.

Cette communication si ambitieuse ne comportait malheureusement aucune précision budgétaire chiffrée. Il a fallu attendre octobre 2008 pour connaître une répartition toute théorique, par votre adjoint M. MISSIKA.

Quelle est la réalité budgétaire et programmatique de ces annonces ? Existe-t-il un PIPP universitaire ? Pouvez-vous nous expliquer comment les dotations annoncées en octobre 2009 ne se retrouvent pas dans le budget primitif 2010, pas plus que dans le budget supplémentaire du mois de juillet ?

La véritable ambition est là : ériger le campus de Paris - Saclay en un pôle scientifique et technologique pluridisciplinaire, dans la lignée des meilleurs campus mondiaux.

A la lumière de votre réaction face à l'effort sans précédent que réalise l'Etat en matière d'investissement dans l'enseignement supérieur à Paris, doit-on en conclure, Monsieur le Maire, que le secteur de M. MISSIKA demeure le parent pauvre de la politique d'investissement municipale ?

**M. MISSIKA, adjoint.**

Sur la question du milliard, vous avez une manière de calculer totalement erronée, puisque vous laissez de côté, par exemple, l'investissement dans le logement étudiant. Nous aurons, d'ici là fin de la mandature, investi 1 milliard et peut-être même un petit peu plus, de la façon suivante :

- 425 millions d'euros d'investissement dans l'enseignement supérieur, dont 237 millions d'euros pour le foncier universitaire. Ainsi, nous avons une négociation en cours avec le ministère de l'Enseignement supérieur concernant la cité universitaire dans laquelle la Ville de Paris risque de proposer 150 millions d'euros de foncier pour la construction de logements étudiants ;
- 188 millions d'euros pour le financement de l'immobilier et des équipements universitaires.

Nous ferons les 55.000 mètres carrés d'incubateurs et de pépinières, ce qui portera l'effort sur deux mandatures à 100.000 mètres carrés. Cet investissement qui représente 100 millions d'euros figure dans le P.I.P.P.

Nous avons des dotations particulières pour un certain nombre de projets : l'Institut d'études avancées, l'Institut du cerveau et de la moelle qui a été inauguré vendredi, l'Institut de la vision, l'Institut Imagine, l'Institut Pasteur, l'Institut Langevin.

Si le Ministre de la Santé se précipite pour inaugurer l'Institut du cerveau et de la moelle, la dotation de l'Etat est largement inférieure à celle de la Ville et de la Région pour l'installation de l'Institut du cerveau et de la moelle sur le site de la Pitié-Salpêtrière.

Nous avons doté de 31 millions d'euros le fonds "Paris Innovation Amorçage", le Paris Lab et les prêts d'honneur. 36 millions d'euros sont attribués pour les pôles de compétitivité.

Il y a 222 millions d'euros sur le logement étudiant (180 millions d'euros pour le logement proprement dit et 42 millions d'euros pour la vie étudiante).

Quant à l'innovation de l'université et de la recherche, en fonctionnement nous aurons dépensé 171 millions d'euros au cours de la mandature.



Nous avons également la charge d'un certain nombre d'écoles d'ingénieurs, notamment l'ESPCI et l'Ecole des ingénieurs de la Ville de Paris.

La Ville de Paris a toujours soutenu l'installation d'un grand campus technologique et scientifique à Saclay. Ce que nous reprochons aujourd'hui au Gouvernement, c'est l'absence totale de concertation et le non-respect d'un certain nombre d'engagements, concernant notamment deux grandes écoles installées à Paris (l'Ecole des Mines et Télécom Paris Tech).

Nous ne reprochons pas au Président de la République d'avoir un grand projet ambitieux pour Saclay, mais que ce projet ambitieux pour Saclay ne se double pas d'un projet ambitieux pour Paris.

Ce dernier a ainsi annoncé que près de 100.000 mètres carrés, au coeur du quartier latin, d'établissements consacrés à l'enseignement supérieur et à la recherche, seraient vendus à l'encan pour financer le déménagement des écoles sur Saclay.

Dire que l'on veut aider Paris à faire son développement scientifique et universitaire, c'est contradictoire avec le fait de dire que ces bâtiments seront vendus.

#### **Mme CARRÈRE-GÉE.**

M. MISSIKA n'a pas évidemment apporté de réponse parce que ce n'est pas possible.

Les dotations budgétaires ne sont pas suffisantes pour tenir les engagements prévus.

L'engagement de l'Etat obéit à une priorité absolue qui est celle de participer le plus efficacement possible à la recomposition du paysage universitaire parisien.

Ainsi, le projet Condorcet Paris Aubervilliers a été doté de 450 millions d'euros en 2009. L'Etat a débloqué 40 millions d'euros pour financer l'achat de 10 hectares nécessaires au lancement des travaux.

Outre les 700 millions d'euros attribués aux établissements parisiens par l'opération Campus, l'Etat s'engage à investir 1,7 milliard d'euros sur la période 2007-2013. Au total, ce sont 2,4 millions d'euros que l'Etat investit dès à présent dans l'enseignement supérieur de la Capitale.

-----

### **III - Question d'actualité du groupe Centre et Indépendants relative à la politique des ressources humaines de la Ville.**

#### **M. DUBUS.**

La Ville est devenue une véritable "pétaudière sociale".

La Chambre régionale des comptes indique que les frais de personnel ont augmenté de 23 %, soit un rythme d'évolution supérieur de cinq points aux recettes de gestion courante.

La Chambre régionale des comptes relève l'existence de 22 emplois de Directeurs généraux, alors qu'il n'existe aucune Direction générale. Ces Directeurs généraux sont rémunérés pour un total de 5,3 millions d'euros par an, alors qu'ils devraient être rémunérés comme de simples Directeurs. Le surcoût annuel pour les Parisiens est d'1,8 million d'euros, à rapprocher des 2,2 millions d'euros du dossier CHIRAC. Allez-vous mettre fin à ces avantages ?

La Chambre régionale des comptes indique que certains des membres de votre cabinet occupent des fonctions statutaires, leur permettant de majorer les rémunérations par rapport à des contrats de cabinet classique.

Vous prétendez qu'il s'agit de compenser l'absence de logement ou de voiture de fonction. En réalité, la haute hiérarchie de votre cabinet a à sa disposition un pool de chauffeurs. Quelle est donc la justification de ce cumul d'avantages ?

#### **Mme ERRECART, adjointe.**

Les 8.825 créations d'emploi de 2000 à 2009 résultent de créations maîtrisées au titre de la réduction du temps de travail, d'une politique active de redéploiement de poste ou de la rationalisation du périmètre de la collectivité.

Dans le même temps où l'État accroissait les compétences de la collectivité et lui transférait plus de 900 postes, la Ville engageait un effort de reconnaissance des emplois permanents sur des statuts précaires.

Deuxième axe de cette politique des ressources humaines, une politique salariale et sociale valorisant les personnels de catégorie C.

La collectivité a utilisé ses marges de manœuvre à travers trois dispositifs principaux : une amélioration du nombre de promotions, une revalorisation du système indemnitaire des agents de catégorie C et une amélioration de l'action sociale, au travers de l'aide à la prise en charge d'une mutuelle, mais également l'attribution d'un logement social sur six aux agents de la Ville.

Le résultat a été une majoration du pouvoir d'achat de ces agents.

Nous nous sommes attachés à améliorer le régime indemnitaire des fonctionnaires dont le salaire net en début de carrière est inférieur à 1.300 euros par mois.

Nous conduisons des simplifications statutaires concernant 31.000 personnes de la catégorie C.

Ceci a permis d'améliorer les déroulements de carrière et constitue aussi un puissant moyen au service de la mobilité.

Aujourd'hui, nous entamons la révision de la catégorie B.

Nous avons par ailleurs pris des mesures déterminées concernant le handicap et l'égalité professionnelle.

Ont été mis en place des formations de lutte contre les discriminations, une vigilance et un suivi des promotions et une féminisation de l'encadrement supérieur.

La Ville est en passe d'atteindre l'objectif légal de 6 % d'emploi de travailleurs handicapés, contre 3,5 % en moyenne sur la fonction publique territoriale et 3,6 % pour l'État.

La Ville s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique ambitieuse de formation, d'ailleurs largement orientée sur l'égalité des chances.

En matière de rémunération, les décisions du Gouvernement pèseront inévitablement sur le climat social parisien, en particulier la décision de geler le point d'indice.

La Ville poursuivra sa politique de résorption de l'emploi précaire.

Nous avons également l'ambition d'aboutir à un plan et à un accord santé au travail avec les partenaires sociaux.

Nous développerons les outils de pilotage de la gestion du personnel.

#### **M. LE MAIRE DE PARIS.**

L'écart de salaire entre les 10 % de salariés de la Ville et du Département qui gagnent le moins et les 10 % qui gagnent le plus est de moins de trois points.

-----

#### **IV - Question d'actualité du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, à M. le Préfet de police relative aux chiffres de la délinquance à Paris.**

##### **M. ALAYRAC.**

Le 14 septembre, dans un communiqué, la Préfecture de police se félicitait de "la réussite" de la police d'agglomération mise en place un an plutôt sous son autorité.

Dans le même temps, sur les huit derniers mois, la délinquance dans la Capitale progressait de 1,2 % alors qu'elle reculait dans le reste de l'agglomération.

C'est la première fois depuis huit ans que la situation se dégrade à ce point.

La flambée des vols violents sans arme (+ 29 %), celle des atteintes aux personnes, (+ 9 %), confirment que la violence s'installe dans les quartiers.

Les Parisiens ont plus que jamais besoin d'une présence visible et rassurante de la police. Les effectifs en Ile-de-France ne sont pas à la hauteur de cette exigence.

À Paris, les patrouilles de nuit semblent être revues à la baisse faute d'effectifs suffisants. Notre groupe réaffirme la nécessité d'une présence physique continue des policiers sur le territoire parisien.

Au titre de la loi relative à la prévention de la délinquance de 2007, la Mairie de Paris met tout en œuvre pour développer les meilleures solutions préventives et remédier à cette montée de la délinquance.

Monsieur le Préfet, pouvez-vous donc aujourd'hui nous fournir les chiffres les plus précis sur la délinquance générale et les effectifs des policiers effectivement présents sur le terrain à Paris ?

#### **M. LE PRÉFET DE POLICE.**

Après huit années de baisse ininterrompue, au cours des huit premiers mois de l'année, la délinquance générale a augmenté légèrement, de 1,2 % à Paris.

Les atteintes aux biens ont augmenté de 5 %, les atteintes aux personnes, et c'est notre inquiétude, de 9 %, tandis que la délinquance économique continue de baisser (- 6,9 %).

Cette évolution ne se retrouve pas en petite couronne, où la délinquance reste favorablement orientée depuis la mise en place de la police d'agglomération, avec moins 1,6 %.

En aucun cas je ne m'accommode de cette évolution parisienne. Depuis 2001, la délinquance parisienne a reculé en moyenne deux fois plus qu'en banlieue et de 11 points de plus qu'au niveau national, moins 25 % contre moins 14 % au niveau de la France entière.

Depuis 2003, un organisme indépendant et pluraliste, l'O.N.D., publie les statistiques de la délinquance département par département.

L'an passé, beaucoup d'inquiétudes se sont manifestées à propos de l'évolution des vols à main armée, alors en hausse de 20 % après une diminution de moitié en sept ans.

Je regrette l'évocation assez fréquente d'un prétendu échec de la politique de sécurité alors que les violences enregistrées à Paris en 2009 sont encore inférieures de 5,6 % au niveau enregistré en 2001.

Il n'est pas exact que tous les clignotants soient au rouge.

Un indicateur n'est jamais relevé : celui de la criminalité organisée, c'est-à-dire de la grande délinquance, encore en baisse depuis le début de l'année de 9,2 % à Paris, après une baisse de plus de 30 %.

Autre signe positif : les violences non crapuleuses, telles que les coups et blessures volontaires, ont enfin diminué de 2,1 %.

Trois séries de choses sont préoccupantes :

- la hausse des vols, notamment les vols violents sans arme à feu.
- la progression de la délinquance des mineurs (plus 17 % des mises en cause depuis le début de l'année).
- l'aggravation très sensible de la délinquance itinérante et tout particulièrement dans les transports en commun.

Face à cela, les services de police travaillent d'arrache-pied à un plan de lutte contre les bandes tandis que le nombre de vols violents, de cambriolages et de vols à la tire élucidés a augmenté de 15 %, 14 % et 38 % en un an.

En matière de stupéfiants, nous avons fait 22 affaires par semaine depuis le début de l'année. Nous avons fait la même chose pour les bandes, et là, nous travaillons avec la Ville.

Depuis 15 jours et jusqu'à la fin de l'année au moins, j'ai renforcé le dispositif sur les arrondissements du Nord et de l'Est parisien, ainsi que dans le secteur des Champs-Élysées.

Les effectifs demeurent à un niveau historiquement élevé avec, au 31 juillet, 18.356 policiers et adjoints de sécurité, dont 16.148 gradés et gardiens.

Il faut ajouter à ce chiffre 260 policiers supplémentaires, 90 adjoints de sécurité qui seront affectés à Paris d'ici la fin de l'année.

A l'heure où à peine 40 % des délinquants qui sont interpellés à Paris y résident, la police d'agglomération est une bonne réponse pour la sécurité des Parisiens. Sa mise en œuvre suppose des réorganisations structurelles, et de nouvelles méthodes de travail.

Puisque la délinquance évolue, et augmente dans certains secteurs, il faut qu'on adapte, bien sûr, nos dispositifs et je pense qu'il faut revoir un certain nombre de brigades spécialisées pour revenir à des patrouilles de terrain, notamment des patrouilles pédestres.

C'est ce qui doit compléter, pour la police de demain, le travail engagé sur la vidéo protection.

J'invite M. le Maire et tous les conseillers à voir ce que nous souhaitons faire avec la vidéo. Ce n'est pas une vidéo à l'anglaise, mais un dispositif opérationnel.

Face aux évolutions de la délinquance des mineurs et de la violence, vous pouvez compter sur la mobilisation de la Préfecture de police, mais un véritable renouveau de la politique préventive est également nécessaire.

Si la collectivité parisienne consacre beaucoup de ressources et d'énergie à ces enjeux, notre action collective reste trop segmentée et insuffisamment partenariale, notamment dans le suivi des situations concrètes.

Nous devons tout faire pour améliorer les signaux d'alerte et de prise en charge des situations prédélinquantes. Pour l'efficacité, il faut le faire dans un cadre territorialisé de proximité.

J'ai signé la semaine dernière avec vous, Monsieur le Maire, avec le Recteur, avec l'Inspecteur d'académie, avec le Procureur, le 17e C.L.S. d'arrondissement ; c'est dans ce cadre-là que nous devons travailler.

**M. SARRE**, adjoint.

Notre bonne action partenariale est plus que jamais d'actualité. La Ville de Paris agit, avec ses moyens et dans le cadre de ses prérogatives. Nous avons déployé deux nouvelles équipes de correspondants de nuit en 2009. Nous avons créé un poste d'intervenant de proximité en commissariat dans le 13e arrondissement. Nous avons surtout commencé par redéfinir la carte stratégique, avec un nouveau contrat parisien de sécurité et 17 nouveaux contrats d'arrondissement.

La subvention de la Ville au Groupement parisien inter bailleurs de surveillance augmentera en 2011, ainsi que les subventions aux actions associatives. L'Etat doit bien entendu assumer ses responsabilités régaliennes et c'est ainsi que les choses avanceront.

-----

**V - Question d'actualité posée par le groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative à Vélib'.**

**Mme FOURNIER.**

Dimanche 19 septembre, la Vélibienne a rencontré un certain succès.

Cependant, alors que la Ville de Paris et l'entreprise Jean-Claude DECAUX ont récemment initié une campagne de publicité et qu'ils ont annoncé vouloir simplifier les procédures de réabonnement, et alors que le réseau a été étendu à près de 300 stations en banlieue, les derniers chiffres communiqués affichent un certain fléchissement de Vélib'.

Alors que nous avons près de 200.000 titulaires d'un abonnement longue durée en 2008, l'entreprise Jean-Claude DECAUX a annoncé récemment compter 165.000 abonnés.

Lors des débats que nous avons eus dans cet hémicycle, en vue de la signature de la Ville de Paris de l'avenant avec la société Jean-Claude DECAUX à la fin 2009, avait été évoquée la possibilité d'une évolution possible quant à la tarification des abonnements, la durée d'utilisation et la qualité des services proposés aux usagers, pour fidéliser les usagers de Vélib' et en augmenter le nombre.

Quel est l'état d'avancement de cette réflexion ?

**Mme LEPETIT**, adjointe.

La mise en œuvre de cet avenant depuis le début de l'année 2010 incite l'entreprise à déployer de nouveaux moyens pour un meilleur service aux utilisateurs et à mettre en place une organisation interne plus efficace et valorisante pour ses salariés.

Vélib' est devenu aujourd'hui, pour les Parisiens et bon nombre de Franciliens, un mode de déplacement à part entière.

Depuis plusieurs mois, nous constatons une stabilisation du nombre d'abonnés longue durée, autour de 165.000, auxquels s'ajoutent des milliers d'usagers plus ponctuels. Nous observons d'ailleurs une augmentation du nombre de déplacements par abonné longue durée.

Nous travaillons à moderniser et à simplifier l'abonnement en ligne. Chaque modification du service Vélib' entraînant un nouvel avenant au contrat, nous aurons l'occasion de revenir sur les prochaines avancées de Vélib' en Conseil de Paris.

Contrairement à ce que l'on a pu lire ici ou là, le tarif de 29 euros pour l'abonnement annuel demeurera.

-----

*(La séance, suspendue à 15 heures 50, est reprise à 17 heures, sous la présidence de M. SAUTTER, adjoint).*

-----

**Vœu n°7 déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche et élu du Parti de Gauche relatif à la situation des effectifs de police à Paris.**

Le vœu n°7, assorti d'un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à l'unanimité.

**Vœu n°8 relatif aux risques de troubles à l'ordre public et incitation à la haine, lors de concerts programmés à Paris. (PCF/PG).**

Le vœu n°8, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté.

**Vœu n°9 relatif aux récents événements antisémites. (CI).**

Le vœu n°9, déposé par le groupe Centre et Indépendants, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à l'unanimité.

**Vœu n°10 relatif à l'organisation d'un débat sur la création d'une police municipale. (CI).**

Le vœu n°10, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

-----

**2010, DPVI 108 - Quartier de la Goutte d'Or (18e). Subventions à 6 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville. Deuxième enveloppe 2010. Montant total : 21.922 euros.**  
**2010, DPVI 141 - Subventions à 22 associations créatrices de 30 emplois d'adultes relais. Montant total : 117.844 euros.**

Le projet de délibération DPVI 108 est adopté à l'unanimité.

Le projet de délibération DPVI 141 est adopté à l'unanimité.

-----

**Vœu n°11 déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche relatif au soutien au centre social de "La 20e Chaise".**

**Vœu n°11 bis déposé par l'Exécutif.**

Le vœu n°11 est retiré.

Le vœu n°11 bis de l'Exécutif est adopté à l'unanimité.

-----

**Vœu n°12 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au soutien à la HALDE.**

Le vœu n°12, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est repoussé.

-----

**Vœu n°13 déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à l'exclusion au droit des prestations familiales pour les enfants qui ne sont pas rentrés en France par regroupement familial.**

Le vœu n°13, amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté.

-----

**Vœu n°14 déposé par le groupe "Les Verts" relatif au port du pantalon par les femmes à Paris.**

**Vœu n°15 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'interdiction administrative du port du pantalon.**

Le vœu n°14 est adopté.

Le vœu n°15 est adopté à l'unanimité.

-----

*(M. VUILLERMOZ, adjoint, remplace M. SAUTTER au fauteuil de la présidence).*

-----

**2010, DFPE 369 - Signature d'une convention de partenariat avec l'INSEE, l'APUR et la Ville de Paris relative à l'enquête (Famille et Logements) et à son extension sur la commune de Paris lors du recensement annuel de la population de 2011.**

Le projet de délibération DFPE 369 est adopté à l'unanimité.

-----

**Vœu n°16 relatif à la situation des exilés séjournant dans le 10e arrondissement. (PSRGA, PCF/PG, Les Verts).**

Le vœu n°16, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté.

-----

**Vœu n°17 relatif à une meilleure application des tarifs sociaux par EDF. (PSRGA, PCF/PG).**

Le vœu n°17, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté.

-----

*(M. SCHAPIRA, adjoint, remplace M. VUILLERMOZ au fauteuil de la présidence).*

**Vœu n°18 concernant la mise en place d'un Club de Prévention Spécialisée. (UMPPA).**

Le vœu n°18, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

-----

**2010, DASCO 109 - Signature d'une convention avec l'association "Ateliers Villes" pour la mise à disposition de locaux scolaires municipaux 109, avenue Parmentier (11e).**

Le projet de délibération DASCO 109 est adopté.

-----

**Vœu n°19 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'intégration de l'école située 8, rue Christiani au classement des écoles situées en Zone d'Education Prioritaire.**

Le vœu n°19, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté.

-----

**Vœu n°20 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, à la Ministre de l'Economie et des Finances, relatif au financement de l'auberge de jeunesse de la Z.A.C. "Pajol" auquel l'Etat s'était engagé en**

**2007.**

Le vœu n°20, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté.

-----

**2010, DFPE 384 - Signature des conventions relatives à l'attribution de subventions aux associations Solidarité Roquette, Relais 59 et La Clairière pour l'essaimage du dispositif de formation et d'accès au métier d'auxiliaire parentale. Montant total : 19.828 euros.**

Le projet de délibération DFPE 384 est adopté.

-----

**2010, DFPE 392 - Aménagement des modalités d'organisation du travail des personnels de la direction des familles et de la petite enfance (personnels des établissements d'accueil de la petite enfance et personnels de PMI travaillant dans des établissements fonctionnant en multi structures).**

Le projet de délibération DFPE 392 est adopté.

-----

**2010, DJS 394 - Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public - concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation, à des fins privées, du centre sportif Jean Bouin, situé 20 à 40, avenue du Général Sarrail et du site des "Tennis du Bois de Boulogne" situé, allée Fortunée - Bois de Boulogne (16e).**

**Vœu n°21 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au maintien de la pratique sportive de loisir et scolaire.**

Le vœu n°21, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

Le projet de délibération DJS 394 est adopté.

-----

**Vœu n°22 relatif aux créneaux d'utilisation des terrains de football et à la pratique du football féminin. (PSRGA).**

Le vœu n°22 est rejeté.

-----

**Vœu n°23 relatif aux infrastructures sportives parisiennes accueillant les scolaires. (UMPPA).**

Le vœu n°23, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

*(La séance, suspendue le lundi 27 septembre 2010 à 19 heures 25, est reprise le mardi 28 septembre 2010 à 9 heures 50, sous la présidence de M. le Maire de Paris).*

**2010, CAB\_MA 32 - Aide en faveur des régions de Guadeloupe et de Martinique victimes d'une épidémie de dengue. Montant : 100.000 euros.**

-----

*(M. DAGNAUD, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

L'amendement n°24 de l'Exécutif est adopté.

-----

Le projet de délibération CAB\_MA 32, amendé, est adopté à l'unanimité.

-----

**2010, DU 169 - Opération d'aménagement du site de la Gare d'Auteuil, 52-120 boulevard de Montmorency et 91-111 boulevard Suchet (16e). Acquisition de terrains à Paris Habitat OPH en vue de la réalisation d'un espace vert et d'un équipement culturel.**

Le projet de délibération DU 169 est adopté.

-----

**2010, DU 243 - Aménagement de la ZAC "Claude Bernard - Canal Saint-Denis - Quai de la Charente". Modification de l'échéancier de paiement du prix de cession du terrain situé 122 à 168 boulevard Macdonald (19e), à la SEMAVIP.**

L'amendement n°25 est adopté.

Le projet de délibération DU 243, amendé, est adopté.

-----

**Vœu n°28 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la dénomination du terre-plein central d'une partie du boulevard des Batignolles.**

Le vœu n°28 est adopté.

-----

**Vœu n°26, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au projet d'implantation d'un magasin Carrefour au 61-65, rue de Rochechouart.**

Le vœu n°26, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté.

-----

*(La séance, suspendue à 10 heures 05, est reprise à 11 heures, sous la présidence de M. SAUTTER, adjoint).*

-----

**Vœu n°27 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la décision de l'opérateur Bouygues Télécom d'installer une antenne relais au 1, rue du Marché Popincourt.**

Le vœu n°27 est retiré.

-----

**2010, DU 150 - Cession des parcelles, propriété de la Ville de Paris, situées sur le territoire des communes de Balbigny, Epercieux Saint Paul, Nervieux et Saint Paul de Vezelin dans le département de la Loire.**

**Vœu n°29 déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la vente du patrimoine agricole de la Ville.**

*(M. le Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence)*

Le vœu n°29, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté.

Le projet de délibération DU 150 est adopté.

-----

**2010, SG 186 - Rapport d'observations définitives arrêtées par la Chambre régionales des comptes d'Ile-de-France sur la**

**gestion des ressources humaines de la Commune et du Département de Paris.**

**Vœu n°63 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la définition des missions des membres du cabinet du Maire.**

**Vœu n°64 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la gestion des ressources humaines de l'Aide Sociale à l'Enfance.**

**Vœu n°65 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'examen du rapport de la C.R.C. lors des séances restantes de la M.I.E.**

**Vœu n°66 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la transparence des rémunérations des directeurs de la Ville.**

**Vœu n°67 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la prime départementale.**

**Vœu n°68 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la distinction entre les emplois de cabinet et les emplois statutaires de direction.**

**Vœu n°69 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au bilan d'activité de la "Déléguee au design de la Ville de Paris".**

#### **M. LE MAIRE DE PARIS.**

Je prends au sérieux ce rapport, je pense qu'il faut l'examiner, l'étudier et s'il peut nous être utile pour améliorer encore les choses, je suis partant.

Il faut s'efforcer à la vérité et au bon sens.

Il n'y a pas d'irrégularités.

Il n'y a pas d'ambiguïté ou de manque de transparence sur les membres de mon cabinet. Le Conseil de Paris a fixé à 40 le nombre de membres du Cabinet du Maire, et nous sommes actuellement à 35.

Ce rapport opère une confusion entre les chargés de mission des directions et les chargés de mission des cabinets du Maire ou des adjoints. Les 177 chargés de mission qui sont évoqués n'ont strictement rien à voir avec les cabinets des élus de Paris, ni avec le Maire ou les maires adjoints ; ce sont des chargés de mission, des contractuels auprès des directions et leur nombre, leurs salaires, sont votés dans le budget.

La prime départementale était, avant 2001,

attribuée à un peu plus de 100 personnes, aux cadres, et que nous l'avons étendue à plus de 7.000 agents de la Ville, pour en faire profiter les catégories B et C.

La plupart des mesures que nous avons prises bénéficient, en règle générale, aux catégories B et C, et j'ai bien l'intention de continuer ainsi.

S'agissant des plus hautes rémunérations, on n'a rien caché, puisqu'il y a moins d'un an, un rapport a été fait ici par l'adjointe aux ressources humaines qui a donné les éléments.

Il est normal que la Ville de Paris, Capitale de la France, fasse appel à des compétences élevées.

Beaucoup de ces personnes viennent du Conseil d'Etat, de la Cour des Comptes et de Bercy.

Ce sont vraiment des gens de grande qualité, et je souhaite que nous puissions continuer à avoir une politique qui vise à recruter les meilleurs.

Les règles qui ont été fixées avant moi, en 1977 par un décret et en 2000 par une délibération du Conseil de Paris, font que dans la rémunération de ces principaux dirigeants, l'ancienneté compte beaucoup et indépendamment de l'effectivité de la tâche.

Donc, sur ces rémunérations, je souhaite qu'on fasse évoluer les choses.

En termes d'avantages en nature, logement de fonction, frais de représentation, et voiture avec chauffeur, les choses ont beaucoup évoluées.

J'ai demandé beaucoup d'efforts aux dirigeants de la Ville, aux hauts fonctionnaires. Je n'exclus pas de leur en demander encore.

Mais si je compare aux fonctions d'État, et même aux autres collectivités locales, en termes de logement de fonction, d'avantages en nature et de voiture avec chauffeur, nous devons être parmi les plus sobres de France.

Je souhaite qu'on institutionnalise la transparence et le fait de rendre des comptes au Conseil de Paris. Nous l'avons fait en novembre dernier et je souhaite qu'on le fasse régulièrement.

Je vais travailler sur une éventuelle baisse des plus hautes rémunérations de la Ville. Mais ce sont des choses sérieuses, et je veux en discuter avec les intéressés.

Je vais demander un effort aux principaux salaires de la Ville.

Le différentiel entre les 10 % de nos 50.000 agents qui gagnent le moins et les 10 % de nos

50.000 agents qui gagnent le plus est de moins de 3 points.

#### **M. GAREL.**

Nous pouvons tous nous réjouir de la publication de ce rapport de la Cour régionale des comptes.

Ce rapport affirme qu'il n'y a rien d'illégal dans la gestion des ressources humaines de la Ville. Nous sommes à mille lieues de ce qui s'est passé dans ces murs avant 2001.

Ce rapport pointe juste quelques irrégularités que le Maire s'est engagé à corriger dans les meilleurs délais.

Je n'imaginai pas que certains salaires de hauts fonctionnaires pouvaient atteindre 9.000 euros nets par mois, et encore moins que pouvaient s'y ajouter des primes annuelles allant jusqu'à 40.000 euros.

On me dit que ces salaires correspondent à des grilles salariales d'État ou de collectivités territoriales équivalentes, dont acte. Mais pourquoi y ajouter alors des primes, surtout lorsqu'on sait que l'écart entre les plus petites et les plus hautes primes versées aux fonctionnaires dans notre collectivité va de 1 à 114, c'est-à-dire de 30 euros à 40.000 euros.

Il n'est bien sûr pas question de supprimer la prime départementale, comme le propose un des amendements proposés par le Nouveau Centre, parce que pour les plus petits salaires, une prime, même petite, c'est toujours mieux que rien.

Mais ne pourrions-nous pas verser par exemple une prime de même montant à tous les fonctionnaires de notre Ville ? Cela permettrait de réduire l'échelle des revenus entre les plus hauts et les plus bas salaires. Je pense qu'une prime commune à tous serait vraiment une mesure de gauche. Nous ferons des propositions dans ce sens lors de nos discussions budgétaires.

Après la publication de ce rapport, il sera difficile de refuser d'augmenter de 25 euros par dimanche les bibliothécaires qui travaillent ce jour-là.

Il sera impossible de ne pas trouver les moyens d'augmenter quelque peu les revenus des personnes de cantine.

Cet outil de rapport ainsi que la mission sur l'emploi doivent être des occasions de revoir la politique salariale. Notre objectif principal dans ce domaine doit être de réduire l'échelle des revenus et de mettre fin à la précarité qui subsiste dans quelques domaines.

#### **M. CONTASSOT.**

Ce rapport procède à un certain nombre d'affirmations dont on se demande sur quelle base elles ont été établies.



S'agissant du poids de la masse salariale, rien n'est dit sur le périmètre d'activité et de prise en charge. Or, on le sait très bien que, selon que tel ou tel service est effectué en régie ou bien confié à un prestataire, le périmètre change radicalement et le poids de la masse salariale stricto sensu n'est plus du tout comparable.

S'agissant du tableau des emplois, on se contente de regarder les emplois dits budgétaires sans regarder la réalité tout au long de l'année des postes qui sont réellement pourvus ou non. Seul l'indicateur en la matière, qui s'appelle les équivalents pleins temps moyens mensuels présents, permet de savoir si oui ou non il y a ou pas variation dans les effectifs. Hélas, la Chambre régionale des comptes ne prend pas ce critère en considération.

Concernant l'alignement des fonctionnaires de la Ville sur la fonction publique territoriale, telle que c'est fortement préconisé ou réclamé, la Ville de Paris n'est pas tout à fait une collectivité territoriale comme les autres, et il est normal que nous puissions avoir des homologues avec la fonction publique d'Etat, et pas simplement avec la fonction publique territoriale. On sent derrière ce rapport la volonté d'une diminution de la masse salariale, indépendamment de toute autre considération.

Ce rapport pointe un taux relativement faible (37 %) de féminisation et un abandon certain de la parité stricte pour les directeurs.

Un point qui pose véritablement question, c'est le nombre de directeurs et de directions encore plus. Ce sont vingt-deux directeurs généraux pointés. On peut se poser la question du maintien d'autant de directions générales. Il y a, à l'évidence des regroupements et des restructurations à faire.

Quant à la N.B.I., il y a là un effort incontestable d'amélioration.

Concernant la création de la maîtrise pour les filières ouvrières, il est vraiment dommage qu'on n'arrive pas à déboucher dans ce domaine.

La prime départementale n'est sans doute pas le point le plus important du rapport mais il est le plus sensible. Il faut aller vers de la transparence. C'est effectivement au Conseil de Paris de délibérer, au lieu d'une simple délégation de signature à la Secrétaire générale.

Il est normal qu'on aille vers un système moins hiérarchisé.

Ce serait une erreur que la D.R.H. récupère la gestion des personnels de la D.A.S.E.S.

Il y a des évolutions nécessaires, d'autres possibles, et il faut sans doute avoir une politique

pour les bas salaires au moins aussi généreuse que celle pour les hauts salaires.

Entre cette gestion et celle d'avant 2001, il n'y a pas photo !

### **M. BARGETON.**

Au moment où un projet de loi vise à affaiblir le rôle des Chambres régionales des comptes, il est pour le moins baroque de voir comment l'UMP prétend ici s'appuyer sur leur travail.

La Chambre ne dit plus ce qu'elle disait en 2000 et reconnaît que le cadre légal a été rétabli sur des sujets aussi cruciaux que les logements et les voitures de fonction, les astreintes, les heures supplémentaires, la suppression de la Questure.

Elle ne mentionne plus non plus, et heureusement, d'emplois fictifs. Jamais la réalité du travail n'est mise en cause.

Elle ne dit pas non plus ce que le rapport d'audit d'Arthur Andersen avait indiqué sur l'insuffisance complète des systèmes d'information en matière de ressources humaines ou l'explosion des services de la communication.

Elle reconnaît les nombreux efforts de régularisation et d'amélioration de la gestion accomplis depuis 2001. Elle salue "l'importance du travail accompli en matière de réforme de la catégorie C", tout en invitant à continuer le travail entrepris, ce qui est en cours pour la catégorie B.

Elle note la résorption de l'emploi précaire et reconnaît la pertinence de la politique de redéploiement pour ouvrir les nouveaux équipements en maîtrisant la masse salariale.

Enfin, la Chambre formule des pistes de proposition qui découlent des constats les plus critiques : sur les rémunérations les plus élevées, sur les primes, notamment la prime départementale mais d'autres aussi, ce qui apparaît en filigrane, c'est la question du statut de Paris.

Paris n'est pas une collectivité comme les autres. Un département séparé de la commune reviendrait beaucoup plus cher, et d'ailleurs la chambre souligne les économies d'échelle liées à la fusion de deux collectivités. C'est ce qui explique la part raisonnable des dépenses de personnel dans notre budget, en comparaison des autres collectivités.

Une fausse réforme simpliste reviendrait comme un boomerang sur les feuilles d'impôts des Parisiens, en dédoublant les administrations. La situation particulière de nos agents procède de ce statut, lui-même particulier. Si certains veulent s'engager dans une voie démagogique et facile, qui reviendrait en réalité à s'en prendre au pouvoir d'achat de tous les agents de la Ville, libre à eux de s'aventurer sur ce terrain.

C'est d'abord avec les agents qui sont en contact de la population parisienne qu'il faut envisager les évolutions éventuelles.

En juillet 2010, nous avons d'ailleurs supprimé les primes de questure ; la remarque de la Chambre à ce sujet est obsolète, mais sans doute faut-il poursuivre les efforts de rationalisation pour les primes de sujétion ou pour les primes informatiques, dans le cadre du dialogue social.

Pour la Chambre, l'homologie devrait se faire non pas avec la fonction publique d'État mais avec la fonction publique territoriale, alors que les agents de la Ville de Paris ne bénéficient pas de certains avantages de la fonction publique territoriale.

C'est surtout la mobilité entre l'ensemble des fonctions publiques qu'il faut faciliter, afin de proposer des carrières attractives à tous les agents. Sans doute y a-t-il des suggestions à faire pour renforcer les flux vers la Ville et en dehors de la Ville de Paris.

Sur les périmètres des missions de la D.R.H., sur les locaux qu'elle occupe, sur la confection des documents, sur l'information budgétaire, la Chambre formule des remarques qui méritent d'être examinées.

D'ores et déjà, la D.R.H. publie un document social très fourni, chaque année, alors qu'il n'est légalement exigible que tous les deux ans, mais on peut toujours améliorer l'information.

En revanche, nous pouvons regretter le silence de la Chambre sur ce qui est au cœur des conditions de travail des agents, la qualité de gestion, la formation, la politique sociale, la prise en charge de la mutuelle, l'hygiène et la sécurité ou encore le Comité de prévention du harcèlement et des discriminations que la Ville a été la première à mettre en place.

Ce rapport doit être pris en compte par la mission d'information et d'évaluation relative aux effectifs et à la gestion des ressources humaines.

C'est de cela qu'il faut parler : quels agents, comment sont-ils recrutés, formés, encadrés, pour quelles missions et quelle présence sur le terrain ?

Quelle carrière, quelle mobilité, quelles conditions de travail permettent de rendre le meilleur service aux Parisiennes et aux Parisiens ?

Quel pilotage, quelle mode de négociation, quelle organisation des ressources humaines pour renforcer collectivement notre efficience ?

#### **Mme BERTRAND.**

Le groupe Centre et Indépendants a voulu réagir au rapport de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France de façon constructive en vous

demandant des explications, mais également en élaborant sous forme de vœux des propositions simples et de bon sens.

Ce qui a le plus choqué les membres de notre groupe, c'est la disparité entre les rémunérations les plus faibles, à peine supérieures au S.M.I.C., et certains salaires équivalents à ceux des Directeurs généraux de la fonction publique d'État.

Il faut se féliciter que la masse salariale de la Ville soit inférieure de dix points en proportion à celle de la moyenne des communes et, de même, nous vous remercions de la suppression de la prime de questure qui contribue à une meilleure mobilité des agents concernés de la Ville.

Le vœu n°65 porte sur la mission d'information et d'évaluation sur les effectifs et la gestion des ressources humaines de la collectivité parisienne.

Nous souhaitons que le rapport de la Chambre régionale des comptes soit examiné lors des séances restantes de la mission d'information et d'évaluation.

Concernant votre cabinet, Monsieur le Maire, numériquement important, nous avons déposé deux vœux, n° 63 et 68, destinés à une meilleure transparence.

Sachant qu'un statut de collaborateur de cabinet est généralisé dans les collectivités territoriales françaises, il est surprenant de voir des postes fonctionnels de la Ville, certains atteignant la hors échelle E, permettre une rémunération très conséquente de certains membres de cabinet.

La fonction exacte des membres du cabinet n'est pas mentionnée pour tous. Il faudrait user de contrats de cabinet pour le maximum des membres de celui-ci ou, quand une forte technicité est requise, ne pas priver le cabinet du Maire et des adjoints de collaborateurs fonctionnaires de la Ville, mais en aucun cas préempter les plus hauts postes de la collectivité.

Disposer d'un rapport annuel, même succinct, sur les missions de chacun des membres, nous apparaît intéressant.

Concernant la prime départementale, le vœu n°67, loin de nous de l'idée de supprimer ce droit acquis, parfois de haute lutte pour certaines catégories de personnel.

Mais, d'une part, sa dénomination a dans tous les cas perdu son sens initial et, d'autre part, l'écart scandaleux entre la plus faible et la plus forte oblige à la repenser. Il y a là un trop grand écart qui ne peut que choquer une partie du personnel de la Ville.

Pour éviter tout quiproquo à ce sujet, nous sommes prêts à retirer notre vœu.

Autre mesure que préconise ce rapport et que nous avons traduite en vœu n° 64, la possibilité de rattacher les personnels de l'Aide sociale à l'enfance, qui sont gérés par la D.A.S.E.S., sur le modèle de la fonction publique hospitalière à la Direction des Ressources Humaines comme les autres personnels de la Ville.

Concernant le vœu n°66, qui demande que l'Inspection de la Ville réalise un rapport d'information annuelle sur la rémunération réelle de l'ensemble des Directeurs et Directeurs généraux de la Ville afin de contenir la hausse des salaires les plus importants, vous nous avez indiqué préférer les voir figurer au bilan social annuel, ce qui nous paraît une avancée mais qui ne rend pas votre vœu n° 66 bis tout à fait satisfaisant, puisque vous n'évoquez qu'une moyenne de ces rémunérations et non un détail, titulaire par titulaire, comme le rapport de la Chambre régionale l'expose.

Nous comprenons l'attachement des personnels au statut particulier des administrations parisiennes qui emprunte aux trois fonctions publiques ce qu'elles ont de meilleur.

L'évolution de la fonction publique municipale et départementale, tout comme la création d'une police municipale, serait l'achèvement de la réforme qui a progressivement émancipé Paris de la tutelle de l'Etat.

Paris est la capitale de la France, Paris est une ville à la dimension du monde mais Paris est aussi une commune et un département qui doivent jouir des mêmes droits et libertés et des mêmes devoirs que les autres collectivités françaises.

#### **M. LE MAIRE DE PARIS.**

La création d'une police municipale ne serait pas source d'économies.

Depuis 2001, j'ai effectivement voulu que le Directeur des Relations internationales soit en même temps mon conseiller international. Accessoirement, j'ai fait faire des économies.

Je ne vais tout de même pas lui enlever son salaire de Directeur.

#### **M. BROSSAT.**

La question de la rémunération des personnels de la Ville de Paris participe certes d'une logique administrative et comptable mais surtout d'une logique sociale et humaine.

Pour un grand nombre d'entre eux, le quotidien est sobre. Une partie qui travaille à Paris tous les jours n'a pas les moyens d'habiter notre ville.

Ce rapport participe d'une idéologie comptable que le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche ne peut pas partager.

Nous n'aurons jamais la religion de la baisse de la masse salariale

Nous sommes profondément attachés au combat pour la réduction des inégalités de revenus.

La rémunération des personnels échappe en grande partie à la Ville. Le point d'indice relève de la compétence de l'Etat. En revanche, nous pouvons maîtriser en grande partie le déroulement de la carrière des agents. Le devoir de la collectivité est de faire le maximum pour l'accélérer et la simplifier.

Quand ce rapport pointe du doigt le statut et la rémunération d'un certain nombre d'emplois de direction, alors que rien de tout cela n'est illégal ou anormal, notre premier réflexe va à une meilleure répartition des salaires et à un moindre écart entre les plus élevés et les plus modestes. Le service rendu par un fonctionnaire de catégorie C est aussi essentiel aux Parisiens que celui rendu par un de ses directeurs. L'écart entre les rémunérations doit être maîtrisé.

L'idée même que la prime départementale puisse être remise en cause nous est insupportable. Son élargissement à des personnels de catégories B et C est une mesure essentielle qui répond à un impératif de justice sociale.

Il n'y a pas de nécessité de réduire le budget de fonctionnement de la Ville qui tient au prix d'une injustice évidente et d'économies de bout de chandelle.

#### **Mme TISSOT.**

Première nécessité : il s'agit de mettre fin à l'opacité de votre politique de ressources humaines et, pour ce faire, de remettre la politique des ressources humaines de la Ville au cœur des débats du Conseil de Paris et surtout de redonner aux partenaires sociaux la possibilité de participer pleinement aux négociations statutaires et administratives auxquelles ils ont droit.

Ce qui est inquiétant, c'est que les magistrats stigmatisent surtout le manque de transparence, voire de très nombreuses irrégularités, dans l'instruction comptable et budgétaire des emplois. Plus grave, la C.R.C. constate que la délibération, dite délibération emploi, votée en décembre chaque année par le Conseil de Paris, qui regroupe les créations, les suppressions et les transferts de postes budgétaires, n'est pas soumise aux instances représentatives du personnel, contrairement aux dispositions réglementaires.

Les magistrats soulignent que 30 emplois d'adjoints administratifs de la commune, 230 emplois d'agents techniques de la petite enfance,

105 emplois d'agents spécialisés des écoles maternelles, 297 emplois d'auxiliaires de puériculture sont déclarés pourvus, alors que leur création n'a pas été autorisée par le Conseil de Paris. En ce qui concerne les collaborateurs de cabinet, les 132 postes pourvus dépassent le nombre des emplois régulièrement autorisés.

Quant au processus de modernisation des statuts des personnels, la C.R.C. regrette là encore que les partenaires sociaux n'aient pas suffisamment accès au droit qui s'applique aux personnels parisiens et que les élus n'aient pas eu à s'exprimer sur une délibération globale, déterminant pour l'ensemble des corps de fonctionnaires de la Ville et du Département leur équivalence avec les emplois de la Fonction publique de l'Etat, de la Fonction territoriale ou de la Fonction publique hospitalière. Il s'agit là, pourtant, d'un véritable débat pouvant avoir des conséquences budgétaires importantes.

La transparence exige que les élus, tout comme les représentants syndicaux, soient régulièrement informés de la réalité de la gestion des personnels de Paris. Depuis 2001, nous avons attendu en vain, un audit général et, a fortiori, des ressources humaines. Cette absence d'évaluation nous a amenés à demander une mission d'information et d'évaluation sur la gestion des ressources humaines. Aujourd'hui, c'est notre collègue Alain DESTREM qui préside cette mission, dont le rapport sera discuté au Conseil de Paris au mois de novembre prochain.

C'est justement à la lumière des critiques de la C.R.C. qu'Alain DESTREM a demandé, avec l'accord unanime de ses membres, que la mission puisse procéder à une nouvelle audition de Mme ERRECART avant la conclusion de ses travaux.

Il s'agit de trancher avec l'iniquité qui caractérise la gestion des personnels de la Ville aujourd'hui et donc de renouer avec la justice sociale.

La dénaturation opérée depuis 2003 dans l'attribution de la prime départementale, que dénonce fortement la C.R.C., est l'exemple type de ces iniquités que pratique l'Exécutif entre les personnels.

Cette explosion n'a servi qu'aux plus hauts salaires de la Ville, alors même que les agents concernés sont plus de 7.200.

Les magistrats notent ainsi que : "l'extension du bénéfice de cette prime aux agents de catégorie C a surtout été un moyen expédiant d'augmenter les montants attribués aux cadres".

Ce rapport, Monsieur le Maire, est accablant, et je note que dans votre réponse à la C.R.C., vous n'avez pas jugé bon de répondre à la question de savoir pourquoi il avait été choisi de limiter

l'augmentation de cette prime à un nombre restreint d'emplois.

Face à une telle situation d'injustice, nous réclamons des explications précises et une remise à plat du système d'attribution des primes. Nous réclamons aussi dès maintenant un débat au Conseil de Paris sur cette question précise.

La gravité et l'étendue des irrégularités que dénonce la C.R.C. nécessitent que les élus, comme les partenaires sociaux, reprennent leur place au cœur du processus de décision.

Les élus U.M.P.P.A. s'abstiendront sur l'ensemble des vœux du Nouveau Centre, puisque nous réserverons nos propositions à la mission d'information et d'évaluation que conduit M. DESTREM.

#### **M. LE MAIRE DE PARIS.**

Votre groupe n'est pas le seul à avoir souhaité auditionner Mme ERRECART.

Mon cabinet est plus transparent, et il coûte moins qu'à l'époque où vous étiez adjointe aux ressources humaines.

#### **M. ALPHAND.**

Aujourd'hui, le rapport de la C.R.C. apporte un démenti cinglant à vos prétentions de transparence.

Le constat dressé par les magistrats est accablant.

Le Maire de Paris a même su raffiner l'opacité de sa gestion des ressources humaines avec les « golden parachutes de la Mairie de Paris ».

Aujourd'hui, les magistrats financiers nous apprennent qu'une ancienne directrice aux affaires culturelles a rang de directeur général, a été nommée dans des conditions irrégulières et est rémunérée en dépassement de l'autorisation accordée par le Conseil de Paris.

Nous demandons un bilan de son activité, car le cas est emblématique des dérives du système mis en place sous votre mandature.

Ce système rend la majorité municipale deux fois coupable : coupable d'avoir alimenté la paralysie budgétaire de la Ville par d'ahurissantes largesses salariales concédées en catimini, et cette faiblesse, les Parisiens la payent désormais de leur impôt. Par votre faute, les fonctionnaires de cette ville vont désormais être scrutés, épiés, observés avec suspicion.

Aujourd'hui, le mythe de la transparence de l'administration DELANOË est tombé !

#### **M. LE MAIRE DE PARIS.**

Quand quelqu'un a été directeur, s'il est fonctionnaire de la Ville de Paris, on le garde dans son statut de directeur.

C'est le cas de plusieurs directeurs qui étaient en poste avant 2001.

Au moment où ils ne sont plus directeurs, soit je les mets à l'inspection générale, soit je leur confie une mission sur laquelle il vous sera rendu compte, comme c'est le cas pour l'ancienne directrice des affaires culturelles.

J'ai proposé de faire évoluer la rémunération en tenant moins compte de l'ancienneté. Mais ce sera une révolution, et je ne suis pas sûr que tel ou tel d'entre vous sera nécessairement d'accord.

Ce que vous dénoncez découle des règles que vous avez fixées à des directeurs qui étaient vos directeurs.

#### **M. CAFFET.**

Pour la Chambre régionale des Comptes, les indicateurs sont bons :

- progression maîtrisée de la masse salariale, adéquation des effectifs aux services offerts, gestion qualifiée de performante.

Le rapport prend ainsi acte de "l'importance du travail accompli dans la refonte de la catégorie C".

La Chambre reconnaît aussi "qu'ont été rétablies les procédures régulières relatives aux logements, véhicules de fonction, aux astreintes, ainsi qu'aux heures supplémentaires".

Le chapitre des anomalies concerne exclusivement la présentation des documents budgétaires qui ne sont pas conformes aux dispositions de l'Instruction M.14 de la comptabilité publique.

La Ville s'est engagée à se mettre totalement en conformité, dont acte.

Au chapitre des irrégularités, il faut ranger pour l'essentiel les surnombres qui sont pratiqués par toutes les collectivités publiques.

S'agissant des 297 auxiliaires de puériculture qui ont servi dans les crèches parisiennes en 2009 sans avoir été inscrits au tableau des emplois en décembre 2008, la Ville a fait valoir à juste titre les ajustements inévitables en cour de gestion, ce qui a été reconnu par la Chambre.

Fallait-il pour autant laisser les crèches sans personnel ?

Certaines critiques sont de pure opportunité. Elles concernent essentiellement le statut de Paris et la prime départementale.

La loi offre à la Capitale la capacité de créer ses propres statuts en référence aux fonctions publiques d'État, territoriales ou hospitalières.

Que pour la Chambre, le choix de la fonction publique d'État génère pour 43 % des agents trop d'avantages, c'est un parti pris, mais la chambre n'évalue pas notre gestion mais un dispositif institutionnel et réglementaire, en l'espèce le décret de 1994. Paris n'est pas une collectivité comme les autres, et le fait que la collectivité soit en même temps commune et département génère des économies d'échelle.

Aucune illégalité ou irrégularité n'entache l'attribution de la prime départementale à nos agents. C'est dans un cadre totalement légal et régulier que nous avons fait le choix d'en faire un instrument de justice sociale en l'élargissant aux catégories B et C. La catégorie C a gagné 8 % de pouvoir d'achat ces dernières années. D'ailleurs toutes les organisations syndicales se prononcent pour le maintien de cette prime départementale.

Les rémunérations des hauts postes de responsabilité de la Ville sont déterminées par les textes législatifs en vigueur et le pouvoir réglementaire du Conseil de Paris, dont les délibérations n'ont jamais été contestées.

Il est souhaitable d'étudier la possibilité d'affiner l'adéquation entre la rémunération et le niveau d'emploi en prenant mieux en compte l'effectivité des missions exercées par les hauts fonctionnaires de la Ville de Paris.

Il suffit pour se convaincre du chemin parcouru depuis 2001 de relire le même rapport accablant de la Chambre régionale des comptes de 2000 sur la gestion des années 1990.

Avant 2001, ce rapport pointait que des chargés de mission étaient rémunérés au-delà de 70 ans, et même pour l'un d'entre eux au-delà de 80 ans

#### **Mme ERRECART, adjointe, rapporteure.**

En réalité, ce rapport fait état des progrès réalisés dans la gestion des ressources humaines par la Ville de Paris. Il salue notamment la remise en ordre des procédures relatives à l'attribution d'un certain nombre d'avantages en nature et la transparence de la gestion des contractuels.

Les recrutements font l'objet d'une publication qui met systématiquement en exergue les fonctions exercées et le lieu d'affectation, et cela depuis 2001.

Le rapport fait d'autre part des recommandations, dont certaines ont déjà été mises en œuvre, comme la suppression de la prime de la questure.

Il salue le travail de modernisation et de simplification des statuts des 35.000 agents de catégorie C de la Ville de Paris, grâce à un intense travail de concertation.

Ce rapport pointe aussi la bonne gestion de la collectivité, puisqu'il relève que la part des charges de personnel dans les dépenses de gestion est inférieure à la moyenne observée dans les collectivités territoriales, sans aucun doute du fait que nous n'avons pas deux administrations séparées, Ville et Département, mais aussi du fait que nous finançons entièrement depuis deux ans les emplois nécessaires à l'ouverture de nouveaux services ou de nouveaux équipements sur la base des redéploiements.

Je suis d'accord avec M. CONTASSOT sur le fait que, bien entendu, il faut se mettre d'accord sur le périmètre.

Les seules dépenses de la Ville qui connaissent une croissance importante concernent les dispositifs sociaux obligatoires. Pour le reste, nous rationalisons la gestion tout en développant une politique salariale et sociale ambitieuse au profit de nos agents, particulièrement ceux dont les rémunérations sont les plus faibles.

Ce rapport ne mentionne aucun errement que la Chambre régionale des comptes avait indiqué dans son précédent rapport de 2000 couvrant les exercices 1992 à 2000.

Néanmoins, il est vrai que ce rapport présente un certain nombre d'observations ciblées, mais mesurées et nuancées.

La qualité de l'information disponible peut toujours s'améliorer. Nous avons pris l'engagement d'adapter le tableau des emplois, conformément aux dispositions de l'Instruction M14.

La Ville de Paris supporte sans problème la comparaison avec d'autres collectivités ou l'Etat, en ce qui concerne les informations fournies aux élus ainsi qu'aux Parisiens.

L'organigramme du cabinet du Maire, avec les fonctions exercées, est public et consultable sur "Paris.fr" depuis 2001. La Ville de Paris est d'ailleurs la seule grande ville à le faire.

Nous avons communiqué au Conseil de Paris d'octobre 2009, le montant des dix plus hautes rémunérations des titulaires et les dix plus hautes rémunérations des contractuels. Nous avons communiqué la répartition des postes de directeurs et de sous-directeurs.

L'information sur les dix plus hautes rémunérations, ainsi que bien d'autres informations sur l'évolution des ressources humaines de la Ville, sont disponibles dans le bilan social publié chaque année.

Aussi, je m'indigne que des élus disent qu'ils découvrent les plus hautes rémunérations qui peuvent exister à la Ville.

Les membres de la Mission d'information et d'évaluation du Conseil de Paris ont eu des réponses à de nombreuses questions, telles que la prime départementale ou l'évolution des effectifs.

Les effectifs de collaborateurs de cabinets et des groupes, affectés au cabinet du Maire ou auprès des adjoints, ainsi que leurs conditions de recrutement ont été clarifiés par la délibération de novembre 2001.

Sans être parfaits, nous n'avons pas de leçons à recevoir en matière de transparence. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de mobiliser l'Inspection générale pour obtenir des éléments chiffrés sur la rémunération des directeurs que nous détenons déjà.

Je propose au groupe Centre et Indépendants de retirer son vœu n°66 au profit du vœu de l'Exécutif, qui propose que soit publiée au bilan social la moyenne des rémunérations, non plus des dix plus hautes rémunérations de la Ville, mais des cadres dirigeants de la collectivité.

En ce qui concerne l'activité de la déléguée au design, nous n'avons rien à cacher. Un bilan de l'activité de la déléguée au design sera transmis à tous les Conseillers de Paris au Conseil de novembre, à l'occasion de la restitution des travaux de la M.I.E. Sera également transmis le rapport de la chargée de mission de la préfiguration de l'Institut de la ville durable.

J'émetts un avis favorable à l'adoption du vœu de l'UMPPA n°69.

Je propose au groupe Centre et Indépendants de retirer son vœu n°63, car nous publions déjà l'organigramme détaillé du cabinet du Maire, qui précise les champs de compétences de chacun.

La Ville conteste très largement les observations faites sur les aspects statutaires et les rémunérations, parce qu'il y a lieu de prendre en compte la dimension singulière de Paris dans son statut, sa taille, mais aussi les textes qui régissent son organisation. Il n'y a aucune irrégularité.

Les règles adoptées par le Conseil de Paris sur le recrutement des collaborateurs de cabinets de la collectivité prévoient explicitement la possibilité de recours à des personnels titulaires ou contractuels, comme c'est également le cas pour les cabinets ministériels. Le contrôle de légalité n'a jamais fait de remarque sur nos modalités de recrutement.

En aucun cas les emplois permanents de la collectivité n'ont été détournés au profit des cabinets. M. le Maire a rappelé à l'instant que dans

son cabinet il avait un plafond de 40 collaborateurs et qu'il y en avait actuellement 35.

Je propose au groupe Centre et Indépendants de retirer le vœu n°68 qui demande que l'on change les règles.

La réglementation applicable de la Ville de Paris sur l'embauche des chargés de missions contractuels est identique à celle qui existe pour l'ensemble de la fonction publique. Il est possible de recruter des contractuels pour pourvoir des emplois de catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient.

Les 177 chargés de mission indiqués dans le rapport ont été embauchés en gageant des postes budgétaires. Il n'y a pas de surnombre à la Ville mais nous avons effectivement une souplesse de gestion pour répondre à des missions nécessitant des compétences particulières.

Le rapport de la Chambre signale que, globalement, le nombre total de postes budgétaires autorisés est parfaitement respecté.

La Ville assume que la prime départementale ait un périmètre élargi. Paris étant Ville et Département, une prime départementale a été instituée en 1991. Initialement réservée à quelques centaines de cadres supérieurs, cette prime a été élargie aux personnels administratifs communaux de catégories B et C, qui participent à l'action départementale.

Cette extension a accompagné l'accroissement substantiel des compétences départementales transférées par l'État.

Tout à fait légale, cette prime participe aussi de la politique salariale voulue par la collectivité, à savoir relever certains bas salaires et harmoniser les rémunérations.

Je me réjouis que le groupe Centre et indépendants ait finalement accepté de retirer son vœu car il n'est pas question de modifier le périmètre actuel de la prime départementale, qui affecterait le niveau de rémunération de plus de 7.000 agents dont 4.300 de catégorie C.

Les règles de déroulement de carrière des cadres supérieurs de la Ville, fixées par un décret de 1977, sont totalement respectées.

Ce n'est pas parce que la Ville est structurée en directions qu'il n'est pas possible de permettre la nomination à leur tête des Directeurs généraux.

Certes, les cadres dirigeants de notre collectivité sont très correctement rémunérés.

Mais, il faut placer leur niveau de rémunération dans un double contexte, le niveau des responsabilités exercées au regard des compétences

spécifiques de la collectivité et la correspondance avec les corps ou emplois équivalents de la fonction publique d'État afin de bénéficier des meilleurs serviteurs de l'État, des plus compétents ingénieurs, administrateurs civils, conseillers à la Cour des Comptes, etc.

Il nous faudra sans doute organiser différemment la rémunération des Directeurs de la Ville de Paris afin qu'elle soit liée à l'effectivité de leur mission.

La préoccupation des bas salaires est la nôtre.

Le resserrement de l'écart entre les 10 % les plus rémunérés de la Ville et les 10 % les moins rémunérés s'explique par notre politique volontariste de déprécarisation et de revalorisation des bas salaires.

Cette question des rémunérations est une question délicate, et il ne faut pas tomber dans la démagogie.

"Mêmes primes pour tous", cela paraît la solution la plus simple, mais ce n'est pas toujours nécessairement la plus simple.

Le personnel des cantines dépend effectivement des Caisse des écoles et ne nous concerne pas directement. Nous aurons d'ailleurs un débat sur un vœu en en la matière.

Il ne s'agit pas de banaliser le travail du dimanche, il s'agit de lui donner une juste rémunération.

Nous tiendrons compte des éléments du rapport de la Chambre régionale des Comptes remarques sur l'organisation de la D.R.H.

D'ailleurs, la D.R.H. est actuellement en pleine réflexion sur sa réorganisation et ses missions.

Je propose au groupe Centre et indépendants de retirer son vœu dans l'immédiat, afin que nous laissions la M.I.E. continuer ses réflexions sur le sujet.

Nous verrons ultérieurement quelle est la meilleure décision, car sont en cause 1.300 agents qui dépendent de l'aide sociale à l'enfance.

Enfin, le rapport de la C.R.C. a été transmis à la M.I.E. Il est connu de l'ensemble de ses membres, et je ne vois pas comment nous pourrions lui donner une feuille de route plus précise.

J'invite le groupe Centre et indépendants à retirer le vœu n°65.

Le chemin parcouru est énorme. Nous poursuivons de nombreuses réformes dans le dialogue, et nous sommes notamment actuellement en train de travailler sur l'évolution de la catégorie B.

Ces actions ont pour but de rendre l'administration parisienne toujours plus performante et plus proche des Parisiens, mais aussi de développer une politique salariale et sociale ambitieuse.

Je me réjouis que nous ayons encore un débat sur la gestion des ressources humaines en novembre prochain à l'issue des travaux de la M.I.E.

La question n'est pas pour moi de revenir sur le statut particulier mais de voir concrètement l'application que nous en faisons. Nous travaillons sur la réforme de la catégorie B avec à l'esprit une préoccupation exprimée par la C.R.C., à savoir faciliter la mobilité entre les fonctions publiques.

#### **M. LAMOUR.**

Le vœu n°66 bis, qui vient de nous être remis, est en contradiction totale avec ce que vient de dire Mme ERRECART sur une soi-disant transmission à la mission d'information et d'évaluation d'un certain nombre de revenus.

Vous n'avez eu de cesse, Monsieur le Maire, que de faire référence à la période antérieure à 2001 pour justifier des errements et pour nous démontrer qu'il y avait certainement des progrès à faire.

Monsieur le Maire, comme nous avons collectivement assumé une partie de notre histoire, de l'histoire de la Ville et de l'histoire de nos groupes politiques hier, assumez vous-même le présent et l'avenir.

Vous êtes dans une impasse. Vous avez recruté sans compter, lors de la précédente mandature, et ce ne sont pas les explications de Mme ERRECART qui résolvent ce problème.

Quand on entend les sommes versées pour les plus hauts revenus des cadres de la Ville, au regard de la faiblesse du versement de la prime départementale, nous voyons aujourd'hui les errements et les erreurs que vous avez pu commettre en matière de gestion des ressources humaines.

Laissez la mission d'information et d'évaluation aller à son terme et rendre un rapport, pas simplement sur les hauts revenus mais sur l'ensemble de la gestion !

Quand je vois la rédaction du vœu n°66 bis, où vous parlez à nouveau d'un montant moyen des 15 plus hautes rémunérations, je m'oppose à cela. Soyez transparent et livrez-nous le montant de ces rémunérations, non pas moyen mais rémunération par rémunération.

Le vœu n°63, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

Les vœux n°64 et n°65 sont retirés.

Le vœu n°66, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

Le vœu n°66 bis de l'Exécutif est adopté.

Le vœu n°67 est retiré.

Le vœu n°68, avec un avis défavorable, est repoussé.

Le vœu n°69 de l'UMPPA, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté.

-----

#### **2010, DLH 141 - Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant une résidence sociale de 240 logements PLA-I - ZAC Porte des Lilas - lot C1 A (20e).**

*(M. DAGNAUD, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence)*

Le projet de délibération DLH 141 est adopté.

-----

#### **2010, DLH 206 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris à l'emprunt PEX à contracter par ADOMA en vue de l'acquisition de 3 immeubles situés 272 rue du Faubourg Saint Martin (10e), 45 avenue du Général Bizot (12e) et 155 avenue de Versailles (16e).**

Le projet de délibération DLH 206 est adopté.

-----

#### **2010, DLH 242 - Réalisation par Logis Transports d'un programme de construction neuve comportant 5 logements PLA-I, 14 logements PLUS et 5 logements PLS, 43 bis rue Desnouettes (15e).**

#### **Vœu n° 30 déposé par le groupe U.M.P.P.A. demandant la modification du programme de construction.**

Le vœu n° 30 est repoussé.

Le projet de délibération DLH 242 est adopté.

-----



**2010, DLH 251 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant 11 logements PLUS, 3 logements PLA-I et 14 logements PLS, 62 rue du Dessous des Berges (13e).**

**Amendement n° 31.**

L'amendement n°31 est adopté.

Le projet de délibération DLH 151, amendé, est adopté.

-----

**2010, DU 238 - Signature d'un avenant à la convention d'intervention foncière entre la Ville de Paris et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France.**

Le projet de délibération DU 238 est adopté.

-----

**Vœu n° 32 déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la Maison des Etudiants des Etats de l'Afrique de l'Ouest.**

**Vœu n° 32 bis déposé par l'Exécutif.**

Le vœu n° 32 est retiré.

Le vœu n° 32 bis est adopté.

-----

**Vœu n° 33 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux obligations des bailleurs sociaux parisiens à l'égard de leurs locataires pendant les travaux de mise en conformité des ascenseurs.**

Le vœu n° 33 est repoussé.

-----

**Vœu n° 34 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux acquisitions de locaux à usage de commerces à l'occasion des opérations d'achat d'immeubles du secteur privé.**

Le vœu n° 34 est adopté à l'unanimité.

-----

**Vœu n° 35 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au transfert des biens gérés par la S.A.G.I. à Paris Habitat/OPH.**

Le vœu n° 35 est repoussé.

-----

**Vœu n° 36 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au siège social de Paris Habitat/OPH.**

Le vœu n° 36 est retiré.

-----

**Vœu n° 37 déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à la prolongation de la majoration de 50 % des dispositifs Prêt Paris Logement et Prêt Parcours Résidentiel.**

Le vœu n° 37 est repoussé.

-----

*(La séance, suspendue à 13 h 15 mn, est reprise à 14 h 35 mn, sous la présidence de M. SCHAPIRA, adjoint).*

-----

**2010, DAC 46 - Signature d'un avenant à convention avec l'association International Visual Theatre (9e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 82.750 euros.**

**Amendement n° 38.**

L'amendement n° 38 est adopté.

Le projet de délibération DAC 46, amendé, est adopté.

-----

**2010, DAC 41 - Signature d'un avenant à convention avec la SARL La Manufacture (11e) pour l'attribution d'une subvention au Théâtre de la Bastille. Montant : 355.000 euros.**

Le projet de délibération DAC 41 est adopté.

-----

**2010, DAC 468 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association Le Musée en Herbe (1er) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 102.750 euros.**

**Amendement n° 39.**

L'amendement n° 39 est adopté.

Le projet de délibération DAC 468, amendé, est adopté.

-----

**2010, DAC 630 - Signature d'une convention avec la Régie Autonome des Transports Parisiens pour l'attribution d'une subvention relative au renforcement du service de transports pendant l'opération Nuit Blanche du 2 octobre 2010. Montant : 150.000 euros.**

Le projet de délibération DAC 630 est adopté.

-----

**2010, DU 246 - Projet d'installation d'un monument en mémoire des morts du corps expéditionnaire russe de la grande guerre.**

**Vœu n° 41 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la concertation pour l'emplacement du monument.**

**Amendement n° 40 déposé par l'Exécutif.**

L'amendement n° 40 est adopté.

Le vœu n° 41 est repoussé.

Le projet de délibération DU 246, amendé, est adopté.

-----

**Vœu n° 42 déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux modifications d'organisation du travail des personnels des bibliothèques de la Ville de Paris.**

Le vœu n° 42 est adopté.

-----

**2010, DAC 563 - Changement de dénomination de la bibliothèque administrative de la Ville de Paris.**

Le projet de délibération DAC 563 est adopté.

-----

**Vœu n° 43 déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la limitation des panneaux publicitaires sur les chantiers de la Ville.**

Le vœu n° 43, amendé, est adopté.

-----

**2010, SGRI 61 - Acceptation du titre de recettes du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes pour la mise en oeuvre de la coopération avec la Ville de Beyrouth dans le domaine du patrimoine.**

**Amendement n° 44 déposé par l'Exécutif.**

L'amendement n° 44 est adopté.

Le projet de délibération SGRI 61, amendé, est adopté.

-----

**Vœu n° 45 déposé par l'Exécutif municipal relatif aux objectifs pour le développement présenté au Conseil de Paris des 27 et 28 septembre 2010.**

Le vœu n° 45 est adopté.

-----

**2010, DAC 418 - Subvention à l'association Les oublié(e)s de la mémoire Association civile homosexuelle du devoir de mémoire (10e). Montant : 2.000 euros.**

Le projet de délibération DAC 418 est adopté.

-----

**Vœu n° 46 relatif à la Journée nationale d'hommage aux Harkis. (CI).**

Le vœu n° 46 est adopté.

-----

**2010, DAC 359 - DJS 369 - SG 48 - Subvention à l'association Slam Productions (20e) au titre de ses actions dans le domaine du Slam en 2010. Montant : 6.500 euros.**

**Amendement n° 46 bis déposé par l'Exécutif.**

L'amendement n° 46 bis est adopté.

Le projet de délibération DAC 359 – DJS 369 – SG 48, amendé, est adopté.

-----

**2010, DF 44 - Signature d'une convention cadre définissant les conditions de mise à disposition de sites du domaine de la ville de Paris au profit de l'opérateur de téléphonie mobile FREE Mobile.**

**Vœu n° 49 relatif au respect du seuil d'exposition maximal de 0.6 V/m. (PSRGA, Les Verts, PCF/PG).**

**Vœu n° 50 relatif aux conventions-cadre avec Orange, SFR et Bouygues. (Les Verts).**

**Vœu n° 51 relatif à la conférence citoyenne "ondes, santé, société" et à la commission de concertation de téléphonie mobile. (UMPPA).**

**Vœu n° 51 bis déposé par l'Exécutif.**

**Amendements n°s 47 et 48 déposés par le groupe "Les Verts".**

**M. DUTREY.**

La particularité du dossier de la téléphonie mobile, par rapport à tous les autres scandales anciens de santé publique est que le réseau a été déployé alors qu'il n'y avait aucune expertise sanitaire sur le sujet.

Le décret de 2002 est venu encadrer les champs électromagnétiques avec des seuils de 41 et 58 volts par mètre selon la fréquence, mais ces seuils sont extrêmement laxistes, d'ailleurs de nombreux pays européens et dans le monde ont des normes beaucoup plus contraignantes.

La Ville de Paris, lors du premier mandat, a pu réaliser une charte de la téléphonie mobile, car il y avait une convention d'occupation du domaine public qui concernait SFR, Bouygues et Orange et grâce à cette convention, la Ville a réussi à amener les opérateurs à négocier et à signer une charte, dont les trois piliers, information, concertation et seuil d'exposition à 2 volts/mètre, ont constitué une avancée, à l'époque, pour la Ville de Paris.

En 2009, l'A.F.S.S.E.T., Agence française de sécurité sanitaire, est venue clore le débat sur l'expérience scientifique en demandant une baisse des seuils d'exposition de la population. En outre, la Cour d'appel de Versailles, l'année dernière, a demandé le premier démontage d'une antenne relais.

La Ville aurait pu, depuis deux ans, renégocier la charte mais la charte n'a pas été renégociée.

Aujourd'hui, la Ville présente la convention "Free", mon groupe aurait souhaité que, comme en 2003, un certain rapport de force puisse amener Free à une table de négociations afin que cette

société accepte un certain nombre de préconisations de la conférence citoyenne. Le seul argument qui est opposé est un argument légaliste : au nom du droit de la concurrence, la Ville ne peut rien demander à "Free".

Ce projet de délibération est présenté en 1ère commission, en commission des finances, alors que le même projet de délibération sous l'ancienne mandature concernait trois adjoints : la santé, l'environnement et les finances, le dossier était donc envisagé de manière beaucoup plus globale.

Les plaintes s'accroissent aujourd'hui au pôle santé publique et les juges travaillent déjà à la liaison entre des tumeurs du cerveau et les champs électromagnétiques. Je souhaite savoir si la Ville de Paris est prête à imposer un seuil d'exposition des populations de 0,6 volt/mètre lors de la future renégociation de la charte ?

**M. GAREL.**

Trois réseaux de téléphonie mobile sont déjà installés à Paris et on veut maintenant en imposer un quatrième, au nom de la concurrence et de la loi des marchés.

Il y aurait, paraît-il, un risque judiciaire majeur si un projet de délibération n'avait pas été présenté au Conseil pour permettre à "Free" de déployer ses antennes, mais, en le faisant, si par malheur ce projet de délibération est voté, il y aura des risques sanitaires, politiques et aussi judiciaires.

En effet, les plus récentes études montrent que les risques sont avérés et qu'il y a vraiment, maintenant, de grosses probabilités de causalité entre la téléphonie mobile et certains cancers du cerveau.

Des risques politiques aussi, parce que depuis des années, se multiplient les conflits locaux autour des installations d'antennes. Les trois autres réseaux ont pu installer leurs antennes à une époque où ce sujet était encore peu connu, mais aujourd'hui, cela va être beaucoup plus difficile et beaucoup de riverains vont se mobiliser pour empêcher que d'autres antennes s'installent, il y aura donc des conflits locaux importants et des risques politiques pour ceux qui auront autorisé l'installation de ces antennes.

Des risques judiciaires aussi, parce que, si, par malheur, cette catastrophe sanitaire devait arriver, il y aura des poursuites, y compris contre les élus qui auront autorisé l'installation des antennes.

C'est pour cela que mon groupe demandera un vote public, parce que ce seront des responsabilités individuelles et il faudra que chacun prenne ses responsabilités pour le futur et pour le présent.

**M. CHERKI, maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement**

Je rappelle que, dans un contexte où la législation nationale est très lâche et où les villes

sont livrées à elles-mêmes, la Ville de Paris, dans la précédente mandature, avait fait le choix courageux d'abaisser le seuil d'exposition à des niveaux qui n'ont jamais été atteints encore en France : 2 volts par mètre.

Maintenant beaucoup d'associations demandent à ce que l'on arrive au seuil de 0,6 volt par mètre, je soutiens cette revendication parce que, dans une négociation, il faut avoir un but.

On ne peut pas reculer face au progrès technologique, la question est de le domestiquer et d'être capable de concilier progrès technologique et préservation de la santé publique sur la base d'éléments objectifs.

Par ailleurs, on demande à une ville de régler des contradictions d'un sujet qui pose des questions de politique de santé publique de niveau national.

Il faut aller vers la voie des micro-antennes parce que, ce qui inquiète les gens, ce sont les grosses antennes à côté des crèches ou à côté des écoles.

Il faut pouvoir concilier la nécessité d'avoir un réseau de qualité au niveau parisien et pouvoir aller vers un nouvel abaissement substantiel des seuils.

Ce sera une bataille difficile parce qu'en face de nous, nous avons des opérateurs pour lesquels la question fondamentale est d'abord une question financière.

De plus, le Gouvernement avec la taxe "Baroin Sarkozy" a créé une taxe à l'antenne.

Dès lors, lorsque nous avancerons dans le débat sur les micro-antennes, nous aurons des résistances majeures parce que tout ce que les opérateurs devront payer sera de l'argent en moins qu'ils verseront dans le cadre des dividendes aux actionnaires.

Il faut essayer d'avancer ensemble et ne pas donner le sentiment que l'adversaire est la Ville de Paris alors que, c'est le Gouvernement et sa force d'inertie.

#### **M. MARTINS**

Le marché de la téléphonie mobile est aujourd'hui un oligopole où les trois plus gros opérateurs s'entendent sur les prix et où l'arrivée d'un quatrième opérateur sera de nature à être très certainement un bénéfice pour les consommateurs.

Je rappelle que la France a l'immense privilège d'être le pays où les forfaits 3G sont les plus chers d'Europe pour l'accès à l'internet mobile.

Je crois que le principe de précaution doit en la matière être respecté.

J'estime que si nous votons ces vœux et amendements du groupe "Les Verts", nous renforcerons l'Exécutif municipal dans sa capacité à négocier avec les opérateurs.

Je vais voter les amendements et le vœu du groupe "Les Verts" et je ne pourrai pas voter le projet de délibération s'ils n'étaient pas acceptés.

#### **Mme BECKER**

La Ville de Paris a négocié et conclu la première charte relative à la téléphonie mobile fixant notamment le niveau d'exposition à 2 volts par mètre.

Actuellement, un Comité ministériel opérationnel mène une concertation qui doit aboutir à une expérimentation dans les semaines qui viennent.

La Ville et les élus pourront alors réexaminer les conventions-cadre signées avec les opérateurs, dont l'échéance est fixée au mois de janvier 2011, soit dans un peu plus de trois mois.

Cependant, le Gouvernement vient de délivrer une quatrième licence d'opérateur de téléphonie mobile à la société Free Mobile, ce qui nous amène à délibérer aujourd'hui.

Nous le déplorons et estimons qu'il serait utile d'anticiper la redéfinition des critères de ces conventions qui arriveront toutes, y compris celle-ci, à échéance dans quelques mois.

En ce qui concerne le vœu déposé par les élus U.M.P. du 15<sup>e</sup> arrondissement, je les comprends, ils ont bien plus de chances d'être entendus par la Ville de Paris plutôt que par l'État.

#### **M. BOUTAULT**, maire du 2<sup>ème</sup> arrondissement

On aurait pu imaginer de la part de ce nouvel opérateur, au moins un positionnement pertinent qui aurait consisté à dire : je fais le pari des micro antennes et j'applique de façon anticipée la future charte mais surtout les résolutions de la conférence de citoyen "Ondes, santé et société", ou que ce nouvel opérateur installe systématiquement ses nouvelles lignes sur les antennes mutualisées, mais ce n'est malheureusement pas l'option qui a été retenue par ce nouvel opérateur.

Je comprends que la Ville ne puisse pas s'opposer à ce nouvel arrivant, mais on aurait pu s'attendre à ce qu'elle adopte un niveau d'exigence tel que celui qu'elle avait porté en 2001 qui avait abouti à une charte, qui avait fait en sorte que Paris soit en avance sur l'ensemble des villes en France.

Je regrette que les préconisations de la conférence de citoyens soient restées lettre morte, et qu'en attendant que celles-ci soient mises en œuvre, nous ne différions pas l'autorisation accordée à ce nouvel opérateur.

C'est la raison pour laquelle mon groupe ne votera pas ce projet de délibération.

**M. BAUPIN**, adjoint

Le Gouvernement s'est permis d'autoriser un quatrième opérateur en matière de téléphonie mobile alors même que tous les problèmes posés par les antennes déployées par les trois premiers opérateurs n'ont pas été réglés.

Il est stupide d'autoriser un quatrième opérateur, ce qui va conduire, sur le territoire parisien, à déployer 300 antennes supplémentaires, alors que nous sommes dans une situation d'incertitude sur la nocivité potentielle de ces antennes.

Nous voulons utiliser la téléphonie mobile dans des conditions qui respectent le principe de précaution, au moment où de plus en plus de rapports montrent qu'il y a potentiellement des risques avec ces antennes.

Dans cette discussion, ce ne sera peut-être pas le 0,6 volt qui sera le résultat final, mais cela constitue la position de départ, celle qu'affirment aujourd'hui de nombreux citoyens, élus et associations, et que nous essaierons de pousser le plus loin possible.

Cela dit, à un moment ou à un autre, il faut que l'État soit présent.

Les élus doivent prendre leurs responsabilités face à des opérateurs qui sont de grosses multinationales, qui ont des moyens, et face auxquels nos concitoyens sont relativement dépourvus.

C'est pourquoi, je soutiens les amendements déposés par mon groupe, qui permettraient, s'ils étaient adoptés, d'adresser un signal beaucoup plus clair à Free, mais aussi aux trois autres opérateurs historiques.

**M. FERAUD**

Je connais les difficultés sur le terrain que pose le déploiement ou l'existence d'un certain nombre d'antennes, mais cette expérience et les conflits que nous avons à résoudre ne doivent nous conduire, ni à entrer dans l'irrationnel, ni à nous mettre juridiquement en tort en faisant peser sur les Parisiens des risques financiers inconsidérés qu'ils n'ont pas à subir.

Il ne faut pas priver les Parisiens du bénéfice de la charte parisienne existante qui est bien supérieure aux règles nationales.

Nous devons vérifier si les mini antennes sont meilleures que les antennes plus grandes, si les risques pour la santé publique viennent bien des antennes et non pas davantage des téléphones eux-mêmes et si la puissance des antennes réduites n'entraîne pas davantage de risques.

Tout cela doit être vérifié en prenant en compte que nous ne devons pas avoir d'antennes positionnées sur les écoles ou sur les crèches, et que nous ne devons pas créer des forêts d'antennes sur les toits d'un certain nombre d'immeubles, qui sont toujours des immeubles de logements sociaux.

Nous devons être équitables entre tous les opérateurs et il faut intégrer ce nouveau réseau d'antennes parce que nous n'avons pas le choix, et il faut le faire de manière rigoureuse et égale par rapport aux autres et avancer pour toutes les antennes de manière équivalente.

C'est pourquoi il faut que nous votions tous ce projet de délibération.

**Mme de CLERMONT-TONNERRE.**

A travers ce vœu, nous formulons trois demandes afin de mieux répondre aux inquiétudes exprimées sur cette question sensible de la téléphonie mobile.

Nous souhaitons connaître les suites que le Maire de Paris a donné aux recommandations formulées en juin 2009 par la Conférence "ondes, santé, société" et notamment sur les propositions de mutualisation des réseaux et de création d'une entité de contrôle et de suivi.

Nous demandons l'application de la Charte parisienne de téléphonie mobile mise en place en 2006, qui prévoit une réunion mensuelle de la Commission de concertation, or, cette instance ne se réunit plus depuis un an et souhaitons connaître les études réalisées sur le développement des micro-antennes dans la Capitale.

Nous souhaitons que l'Exécutif respecte les engagements pris devant notre Assemblée d'autant qu'avec l'arrivée de Free, nous sommes dans un contexte particulièrement tendu du fait du gigantisme des plans de déploiement des opérateurs qui, pour le seul 15e, portent sur la création de plus de 35 nouveaux sites.

**M. GAUDILLÈRE**, adjoint, rapporteur

Je précise que ce projet de délibération est le fruit d'une réflexion collective et qu'il engage toute la Municipalité.

Je rappelle que la décision de créer un quatrième réseau de téléphonie mobile est une décision de l'Etat.

Nous avons longuement étudié cette demande, d'ailleurs le Conseil de Paris délibère sur ce sujet huit mois après la demande de Free, et des études approfondies ont toutes conclu à constater que la demande de Free avait une base juridique extrêmement solide.

La marge de manœuvre d'une collectivité devant une demande de déploiement d'un réseau, dès lors que l'Etat a accordé une licence, est inexistante.

En cas de refus, le risque n'était pas seulement un risque d'annulation devant le juge pour excès de pouvoir, mais aussi un risque indemnitaire, en effet, « Free » qui a une obligation de déploiement de son réseau dans un délai imposé par l'Etat, aurait parfaitement pu et d'ailleurs aurait certainement engagé un recours en indemnité contre la Ville de Paris qui aurait été vraisemblablement condamnée à payer des indemnités.

Il a donc été décidé que « Free » serait, comme le veut la loi, traité comme les trois autres opérateurs, ni plus ni moins, en termes de droit mais aussi en termes d'obligation.

Tout ce que nous avons construit depuis neuf ans pour protéger les Parisiens et leur santé sur le problème des antennes de téléphonie mobile s'appliquera totalement à « Free », d'ailleurs, « Free » a signé au mois de mai dernier, la Charte parisienne de la téléphonie mobile et au mois de juin la convention cadre qui traduit juridiquement les obligations de la Charte parisienne de la téléphonie et, il est clair que chacune de ces obligations sera appliquée.

**Mme HIDALGO**, première adjointe

Je rappelle que le problème est d'abord un problème de législation sur l'ensemble du territoire national, qu'il n'existe pas de normes et de références communes et que le Grenelle des ondes n'a pas été une réussite.

Nous avons, dans la précédente mandature, dans un contexte où il n'y avait pas de référence nationale, abouti à une charte, avec les opérateurs et les associations, qui était la loi commune à Paris en matière d'installation et de seuil d'exposition avec un seuil très faible par rapport à celui prévu dans les décrets.

Cette charte a fonctionné pendant de nombreuses années, mais elle n'est plus l'élément de référence commun, parce qu'elle est mise en cause systématiquement, soit par les opérateurs, soit par les associations.

Nous avons donc souhaité établir des références nouvelles et nous sommes donc engagés dans une Conférence de citoyens qui a débouché sur un certain nombre de recommandations.

La Conférence de citoyens a débouché sur l'idée que Paris devait être une ville numérique responsable, c'est-à-dire que la non couverture de notre ville par un réseau permettant d'utiliser les moyens de communication modernes n'était à l'ordre du jour.

En revanche, il faut prendre en compte la question de la santé publique, notamment les précautions à avoir dans l'installation des antennes, et les études à faire pour préciser quelle était la

dangerosité d'un certain nombre d'autres éléments tels que les seuils d'exposition ou les téléphones portables.

La Conférence de citoyens s'est engagée à s'inscrire dans l'expérimentation prévue à la suite du Grenelle des ondes.

Nous avons pris l'engagement de créer avec la Région un organisme qui permettra d'avoir des mesures, que nous reconnaitrons comme les mesures de référence entre nous.

Aujourd'hui, toutes les études scientifiques convergent pour dire qu'il y a un risque possible sur l'utilisation du portable à l'oreille, ce n'est pas sur les antennes qu'il y a débat.

Une façon sans doute de réduire le risque lié aux antennes est d'avoir des mini-antennes que l'on pourrait fixer sur le mobilier urbain, qui permettraient d'avoir une bonne couverture du réseau sur l'ensemble du territoire parisien, sans pour autant nous mettre sous l'effet d'émissions extrêmement importantes.

Le vœu n°51 bis de l'Exécutif rappelle l'obligation qui nous est faite de faire place à ce nouvel opérateur, reprend le vœu qui avait été voté à l'unanimité en 2009 indiquant que la Ville prendra en compte les résultats issus de l'expérimentation d'abaissement des seuils d'exposition réalisés dans le cadre du Grenelle des ondes et avec la possibilité de réduire jusqu'à 0,6 volts par mètre.

Il y a un certain nombre d'éléments dans ce vœu de l'Exécutif, qui renvoient à la négociation et à l'acceptation par Free des conditions posées par la Ville, en ce qui concerne notamment le nombre d'antennes installées et les lieux d'installation.

Ce vœu rappelle que la Ville participe à la création d'une instance indépendante chargée d'organiser la mesure de l'exposition aux ondes électromagnétiques.

J'indique à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE que l'organisation de la Ville sur le sujet n'a pas varié et qu'un certain nombre de réunions de la commission ont déjà eu lieu sur le dossier des ondes et que la commission se réunit.

L'amendement n°47 est repoussé.

L'amendement n°48 est repoussé.

Le vœu n°49 est retiré.

Le vœu n°50 est repoussé.

Le vœu n°51 est repoussé.

Le vœu n° 51 bis de l'Exécutif est adopté.

*(La séance suspendue à seize heures vingt-sept minutes est reprise à seize heures vingt-neuf minutes, sous la présidence de M. Pierre SCHAPIRA, adjoint).*

#### **Scrutin public relatif au projet de délibération DF 44.**

Le scrutin est ouvert.

Il est procédé au vote.

Les votes sont recueillis électroniquement.

Le scrutin est clos.

Ont participé au vote : 131

Pour : 84

Contre : 9

Abstentions : 37

NPPV : 1

Le projet de délibération DF 44 est adopté.

#### **2010, DF 73 - Dispositions permettant à la SEMAVIP de mettre en oeuvre son plan de développement. Modification des statuts et prise de participations dans une SAS dédiée au développement de l'énergie photovoltaïque.**

Le projet de délibération DF 73 est adopté.

#### **Vœu n°52 relatif aux marchés publics de la Ville de Paris. (UMPPA).**

Le vœu n°52 est repoussé.

#### **Vœu n°53 relatif aux horaires de travail des chantiers à Paris. (PSRGA).**

#### **Vœu n°53 bis de l'Exécutif**

Le vœu n°53 est retiré.

Le vœu n°53 bis est adopté.

#### **2010, SG 189 - Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes - délégation du service public de distribution de l'énergie électrique dans Paris.**

#### **Vœu n°54 relatif à l'entretien du réseau EDF à Paris. (PCF/PG).**

Le vœu n°54, amendé, est adopté.

Le projet de délibération SG 189 est adopté.

#### **2010, DU 254 - ZAC "Clichy Batignolles" (17e). Transfert de la concession d'aménagement.**

#### **2010, DU 255 - ZAC "Clichy Batignolles" (17e). Approbation de l'avenant n° 2 à la concession d'aménagement Clichy Batignolles. Modification de la participation financière de la Ville de Paris à l'opération d'aménagement.**

#### **2010, DU 256 - ZAC "Clichy Batignolles" (17e) - ZAC "Cardinet Chalabre" (17e). Approbation des cessions de terrains et volumes à Paris Batignolles Aménagement. Approbation des termes de la modification de la promesse de vente conclue avec SNCF et approbation des termes de la nouvelle promesse de vente avec RFF.**

#### **2010, DF 69 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris, à hauteur de 80 %, pour le service des intérêts et l'amortissement d'emprunts à contracter par la Société Publique Locale d'Aménagement Paris Batignolles Aménagement, destinés au financement de l'opération d'aménagement "Clichy Batignolles".**

#### **Vœu n°55 relatif à l'aménagement des terrains Clichy-Batignolles déposé par le groupe « UMPPA ».**

#### **Vœu n°56 relatif à la ZAC Clichy-Batignolles déposé par le groupe « CI »**

#### **Amendements n°55 bis et 55 ter déposés par l'Exécutif.**

#### **Mme GACHET**

Le transfert des concessions des Z.A.C. "Clichy-Batignolles" et "Cardinet-Chalabre" à Paris Batignolles Aménagement permettra une gestion plus souple et une meilleure réactivité de l'aménageur, d'ailleurs, la création de la S.P.L.A. a été votée à l'unanimité de ce Conseil en février dernier, cependant la Droite du 17e arrondissement a refusé de voter ces transferts qui constituent pourtant l'objet même de cette S.P.L.A.

Deux vœux stériles et polémiques ont été déposés par la Droite. Les vœux prétendent que la venue du T.G.I. ne serait pas prise en compte, alors même que le secteur nord a été totalement revu, et que cela a entraîné une baisse globale de 470 logements.

Par ailleurs, ils prétendent que rien n'est prévu pour le traitement du boulevard Berthier, or, dès le départ, le traitement arboré de l'entrée nord et la requalification du boulevard étaient prévus, de plus la venue du T3 permettra la requalification totale du secteur jusqu'à la porte d'Asnières et sa desserte.

Ces vœux nient et dénigrent le travail mené par l'architecte concepteur pour relier les quartiers entre eux, les liaisons supplémentaires au-dessus des voies ferrées, les nouvelles voies, le parc conçu

comme un lieu de rencontre, de traversée et de respiration.

La droite ignore les exigences environnementales particulièrement poussées du projet, plus élevées que les futures normes nationales.

La droite considère que la desserte du secteur ne peut pas être une priorité pour l'État, heureusement, le S.T.I.F. a fait le choix d'utiliser cette possibilité. La Droite du 17<sup>e</sup> arrondissement est incapable d'émettre la moindre proposition concrète, hormis celle de remettre en cause avec obstination la proportion de 50 % de logements sociaux décidée avec le Gouvernement VILLEPIN.

Au nom des habitants du 17<sup>e</sup> arrondissement et des Parisiens qui peinent à se loger à Paris en raison des niveaux des ventes, des loyers et de la rareté du parc, je remercie l'Exécutif pour sa politique volontariste et l'ambition qu'il porte pour le 17<sup>e</sup> arrondissement.

### Mme GASNIER

Il nous est aujourd'hui demandé de garantir à hauteur de 80 % l'emprunt de 70,2 millions d'euros que doit contracter la S.P.L.A. "Clichy-Batignolles" pour les acquisitions foncières en 2010.

Je rappelle qu'une S.P.L.A. est assimilée à un opérateur interne des collectivités et peut donc se voir confier des missions en direct avec la collectivité sans procédure de mise en concurrence, c'est certes une souplesse juridique par rapport à une S.E.M. mais c'est aussi un moyen de contourner les règles des marchés publics.

L'attribution des concessions d'aménagement est en effet soumise à concurrence. Que cette procédure n'ait pas été respectée dans nombre des opérations publiques est regrettable, mais que la S.P.L.A. en devienne le moyen n'améliore pas les exigences de transparence et confirme la remunicipalisation qui, dans ce domaine et ailleurs, est la marque de cette mandature.

Nous nous interrogeons donc sur les économies attendues. Qu'en est-il des locaux et des moyens humains qui seront affectés à cette nouvelle structure ?

La Z.A.C. "Clichy-Batignolles" pouvait obtenir de l'implantation du T.G.I. et de la Direction régionale de la Police judiciaire la signature et l'identification particulière qui sont la marque des aménagements urbains réussis, malheureusement, l'Exécutif en a profité pour modifier la physionomie générale du projet, optant pour des principes urbanistiques datés, il s'agit d'un choix politique, nullement d'une réponse technique.

Pour faire de ce changement d'opérateur une nouvelle opportunité de réussir le 81<sup>e</sup> quartier de

Paris, notre groupe a déposé un vœu qui ne vise pas à refuser la livraison des logements sociaux mais bien leur entassement.

"Clichy-Batignolles" souffre de l'insuffisance d'ambition architecturale, d'un manque de dessertes de transports en commun, d'un traitement de la césure zone nord/zone sud qui reste insuffisant, par ailleurs, le programme occulte l'ambition culturelle du lieu, qui abrite actuellement des magasins de décors de l'opéra, enfin, une inquiétude forte demeure sur le respect des prescriptions environnementales qui définissent le concept d'éco-Z.A.C. En outre, ces défauts de conception ont été renforcés par le recours à des tours de logements sociaux de moins de 50 mètres.

Nous souhaitons que ce dossier soit reconsidéré sur six points :

- la liaison entre la partie sud et la partie nord de la Z.A.C., qui doit faire l'objet d'une meilleure intégration dans le site ;
- le lancement d'une étude relative à l'avenir des magasins des décors de l'opéra.
- l'abandon du projet de réalisations de tours de logements sociaux,
- l'affirmation plus précise des critères définissant l'éco-Z.A.C.,
- l'implantation du T.G.I. et l'arrivée de nombreuses professions de droit est l'occasion de conférer une véritable identité à ce futur quartier ;
- l'arrêt de la future ligne 14 au Pont Cardinet doit être clairement retenu.

### M. COUDERT

Lorsque les sociologues des siècles prochains se pencheront sur l'opération d'aménagement des Batignolles, ils seront étonnés de constater que toutes les erreurs commises ici ou là en banlieue au fil des 50 années précédentes aient pu être concentrées et répétées en un même lieu. En effet, il s'agit d'un fourre-tout où figurent, pêle-mêle, des logements, des bureaux, un parc un peu pauvre dans sa conception et baptisé pour l'occasion d'écologique et une centrale à béton.

En revanche ne figurent pas dans cette opération des raccordements aux grands axes de transport, une véritable intermodalité, un gigantesque parking qui permettrait aux banlieusards, le jour, de laisser leurs véhicules et le soir, d'accueillir les véhicules des riverains, des équipements culturels et sportifs d'envergure dans une partie de Paris qui en manque cruellement, ou une politique en faveur du commerce de proximité.

Heureusement, le Président de la République a donné "a posteriori" un minimum de sens à ce futur quartier en décidant d'y implanter la cité judiciaire, cet élément majeur devrait désormais amener l'Exécutif à recaréner l'ensemble du projet et surtout à adopter ce qui fait depuis le début défaut : une vision stratégique de l'avenir de Paris permettant de revisiter la fonctionnalité des



différents quartiers de la Capitale, de s'affranchir des limites historiques du périphérique, de faire vivre l'architecture contemporaine, en bref de revoir la politique de la voiture dans la ville et inventer une ville moderne à Paris.

Ne faut-il pas reconverter une partie de l'immobilier d'entreprise du cœur de Paris en logements par son transfert dans un quartier comme celui-ci ? Faire en sorte que le plus de salariés possible qui vont y travailler résident dans des logements alentour ? Créer un parking de rabattement à l'entrée de l'avenue de Clichy qui permette de consacrer celle-ci à une noria de bus qui amène en continu au cœur de Paris ? Créer une rue de la nuit à une époque où la nuit parisienne se meurt ? Oser une architecture qui marque son temps et n'ait pas la fadeur ou la tristesse des immeubles créés à Bercy ou dans le 13<sup>e</sup> arrondissement.

Cette remise à plat du dossier doit être mise à profit pour gommer l'erreur impardonnable qui consiste à créer dans un secteur de Paris déjà très pourvu en logements sociaux et qui jouxte des zones A.N.R.Ü., aussi bien du côté Paris que du côté banlieue, une cité de 1.750 logements H.L.M., la même erreur que celle commise en banlieue dans des quartiers qui ensuite émergent à la politique de la ville. Il faut impérativement que ce quartier ne dépasse pas les 20 % de logements sociaux.

L'Exécutif devrait reprendre ce dossier à zéro, et faire de ce territoire parisien, non pas le patchwork de ce que l'on n'a pas pu faire ailleurs, mais le laboratoire de la ville de demain, un quartier où il fait bon vivre et travailler, une référence pour les villes du monde entier.

**Mme KUSTER**, maire du 17<sup>e</sup> arrondissement

Je rappelle que la donne a changé depuis le début de ce projet, en 2007, en effet, un projet majeur est venu se greffer au projet initial : la cité judiciaire qui comprend le Tribunal de grande instance de Paris (80.000 mètres carrés), les locaux de la Direction régionale de la police judiciaire (30.000 mètres carrés), et donc la venue de milliers de personnes.

En ce qui concerne les transports, les débats publics s'ouvrent prochainement sur deux sujets : le tramway des Maréchaux jusqu'à la porte d'Asnières et le prolongement de la ligne 14 vers la mairie de Saint-Ouen. Comment est-il possible que le projet des Batignolles ne soit pas réétudié à la lumière de ces nouveaux aménagements ?

En ce qui concerne la desserte en transport en commun du Sud de la zone, il faudrait acter de la nécessité absolue d'un arrêt à Pont Cardinet dans le cadre du prolongement de la ligne 14, heureusement, nous avons été entendus par le S.T.I.F. qui a mis à l'étude à l'issue de la concertation ce nouvel arrêt. Au moment où s'ouvre le débat sur le réseau de transport du Grand Paris, la

Ville de Paris devrait également porter à nos côtés ce combat.

Par ailleurs, la barre de bureaux, prévue le long des voies ferrées, viendra renforcer la coupure entre ce que certains se plaisent à appeler "les deux 17<sup>e</sup>". Je comprends la nécessité de faire écran au bruit du réseau ferré, mais des respirations, des ouvertures vers le quartier Saussure-Pereire pourraient être créées.

En ce qui concerne l'aménagement du boulevard Berthier, alors que l'implantation du T.G.I. va amener 6.000 et 8.000 visiteurs/jour dans ce secteur dont 3.500 magistrats, fonctionnaires et avocats, aucun projet économique n'y est envisagé alors que c'est le long du boulevard Berthier, qu'il faut implanter du commerce.

Le parc Martin Luther King va finir sa course sur les bâtiments qui abritent les décors de l'Opéra, ces bâtiments pourraient être pensés comme un lieu culturel ouvert au public, leur mise en valeur devrait être un beau projet que nous pourrions porter ensemble.

Je croyais que le tramway devait s'accompagner d'une requalification d'espace public et d'une dynamisation économique des secteurs traversés, mais rien ne semble avoir été prévu pour le moment.

En ce qui concerne les logements sociaux, j'ai découvert dans le plan de la S.E.M.A.V.I.P., que sont prévus 5 "îlots" et non plus 10 immeubles pouvant aller jusqu'à 50 mètres, ce qui semble une évolution positive.

Les Batignolles doivent s'inscrire dans le cadre du Grand Paris, elles doivent être le trait d'union de Paris intra muros et de sa banlieue, en cohérence avec les projets déjà engagés par les 10 cabinets d'architectes et doivent être soumis à l'imaginaire de ces cabinets, en étroite relation avec l'aménageur François Grether. Les Batignolles doivent être le symbole du Grand Paris dans Paris.

Je rappelle la fragilité juridique de ce dossier avec le jugement du 24 juin dernier du Tribunal administratif qui a annulé la délibération approuvant le dossier de réalisation de la Z.A.C., donc l'Exécutif va devoir élaborer un nouveau dossier de réalisation de la Z.A.C., lancer une nouvelle enquête publique et faire adopter une révision simplifiée du P.L.U. pour prendre en compte les modifications apportées, tout cela converge pour une remise à plat du projet.

**M. GAUDILLÈRE**, adjoint, rapporteur

Selon l'un des orateurs précédents, la création de la S.P.L.A. serait un moyen de contourner la législation sur les marchés, je ne peux pas laisser le Conseil de Paris et les Parisiens croire une seconde que cette Municipalité, qui a fait du respect du droit des marchés l'un de ses axes d'action

fondamentaux, puisse ainsi y déroger.

Je rappelle que les sociétés publiques locales, tout comme les sociétés d'économie mixte, appliquent intégralement le Code des marchés lorsqu'elles contractent avec des entreprises.

**Mme HIDALGO**, première adjointe, rapporteure

Sur ce dossier, il y a une sorte d'obsession selon laquelle il faudrait absolument empêcher de faire dans cette partie très importante de Paris, dans ce territoire métropolitain, un nouveau quartier, avec ce que nous considérons être la ville durable, la ville du XXI<sup>e</sup> siècle, une mixité de fonctions, des logements (des logements privés et des logements sociaux), des équipements publics, du commerce, des entreprises, des transports, des lieux culturels, un parc, donc de la mixité fonctionnelle et de la mixité sociale.

Selon l'opposition, une fois c'est l'architecture qui ne convient pas, une autre fois les équipements publics qui sont insuffisants ou encore les transports, tout en ne votant pas au S.T.I.F. pour le prolongement de la ligne 14, ou encore on nous reproche de ne pas avoir pris en compte l'arrivée du T.G.I., mais, c'est nous qui l'avons souhaité à cet endroit et avons porté cette négociation avec le Maire de Paris.

En ce qui concerne le boulevard Berthier, il faut rappeler que c'est l'Exécutif qui porte cette la prolongation et qui dit prolongation du tramway dit transformation du boulevard Berthier.

Au sujet des bâtiments affectés aux décors de l'Opéra, l'Exécutif a déjà discuté avec le directeur de l'Opéra sur la transformation de ces lieux afin d'en faire un pôle culturel ouvert.

Ce projet a quand même été reconnu d'intérêt général et l'opposition essaie de remettre en cause un projet reconnu d'intérêt général, elle a même proposé au président du Conseil régional d'Ile-de-France, Jean-Paul HUCHON, que le siège du Conseil régional d'Ile-de-France vienne, en plus du T.G.I., s'installer à Clichy-Batignolles. Peut-être à la place des logements sociaux ?

L'opposition nous propose de consulter les architectes du Grand Paris, mais je n'ai pas entendu ceux-ci nous dire que ce que nous faisons dans cette ZAC ne correspondait pas à un certain nombre de préconisations qui sont les leurs. Au lieu de parler et de faire des incantations sur le Grand Paris, nous le faisons et nous faisons la Métropole qui sur le plan sémantique, correspond à la politique que nous venons mener de respect de nos voisins et de travail en construction avec nos voisins.

Nous construisons ce quartier métropolitain de Paris avec les éléments qui nous paraissent fondateur de la ville durable du XXI<sup>e</sup> siècle, avec

du logement social, des équipements publics, du transport collectif, des entreprises et de l'activité commerciale.

**Mme KUSTER**, maire du 17<sup>e</sup> arrondissement

Je pense que lorsqu'on est maire d'arrondissement, on a à cœur, quel que soit le projet qui va être édifié dans nos quartiers, qu'il le soit pour le bien de l'intérêt général.

La ville durable du XXI<sup>e</sup> siècle, avec des parcs, des équipements publics, des logements et des commerces, nous sommes tous pour, ce que nous contestons c'est la manière dont les choses sont en train de se faire.

Ce n'est pas parce que vous êtes en responsabilité que vous avez raison, d'ailleurs au sujet du chantier des Halles, si vous aviez, à l'époque, écouté les élus d'arrondissement, nous ne serions pas dans ce gâchis-là.

Nous serions intéressés qu'à un moment, autour de la table, nous regardions ensemble le projet au lieu de caricaturer nos propos.

J'aimerais que l'Exécutif puisse imaginer, que, même si nous ne sommes pas de la même couleur politique, de temps en temps, nous défendons, nous aussi, les intérêts des habitants, ceux qui nous ont élus, accessoirement, à la majorité dans ce 17<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme HIDALGO**, première adjointe, rapporteure

J'émet un avis défavorable aux deux vœux n°55 et 56 qui sont présentés, l'un par l'U.M.P.P.A. et l'autre par le Nouveau Centre.

J'ajoute que je n'ai pas pris part au vote, puisque je préside la S.P.L.A., d'ailleurs, je le précise ici en fonction non rémunérée, puisque nous avons une S.P.L.A. à moyens constants.

L'amendement n°55 bis est adopté.

L'amendement n°55 ter est adopté.

Le vœu n°55 est repoussé.

Le vœu n°56 est repoussé.

Le projet de délibération DU 254 est adopté.

Le projet de délibération DU 255, amendé, est adopté.

Le projet de délibération DU 256, amendé, est adopté.

Le projet de délibération DF 69 est adopté à l'unanimité.

*(M. Christophe GIRARD, adjoint, remplace M. Pierre SCHAPIRA au fauteuil de la présidence)*

**2010, DEVE 65 - Approbation du principe d'aménagement du parc Clichy Batignolles Martin Luther King (17e), 2e tranche géographique, et des modalités de passage des marchés de travaux du Saut de Loup, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'ordonnancement, pilotage et coordination de l'opération. Dépôt des demandes de permis de démolir et construire.**

Le projet de délibération DEVE 65 est adopté.

-----

**2010, DDEEES 14 - Subvention à l'association des commerçants de l'avenue Saint Ouen Championnet (17e) pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2009. - Montant : 17.500 euros.**

*(M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, remplace M. Christophe GIRARD au fauteuil de la présidence)*

Le projet de délibération DDEEES 14 est adopté.

-----

**2010, DDEEES 184 - Signature d'une convention annuelle de partenariat entre la Ville de Paris et l'association "MILA" attribuant une subvention de fonctionnement. - Montant : 22.000 euros.**

**Amendement n°57 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés**

L'amendement n°57 est adopté à l'unanimité.

Le projet de délibération DDEEES 184, amendé, est adopté à l'unanimité.

-----

**2010, DDEEES 186 - Subvention de 8 000 euros à l'association PAGE(S) au titre de la promotion du livre de bibliophilie contemporaine et des métiers du livre en 2010 (12e). Montant : 8000 euros.**

**Amendement n°58 déposé par l'Exécutif.**

L'amendement n°58 est adopté à l'unanimité.

Le projet de délibération DDEEES 186, amendé, est adopté à l'unanimité.

-----

**Vœu n°59 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés proposant une modification du règlement des étalages et**

**terrasses afin de permettre un meilleur partage de l'espace public.**

**Vœu n°59 bis déposé par l'Exécutif.**

Le vœu n°59 est retiré.

Le vœu n°59 bis est adopté.

-----

**Vœu n°60 relatif aux supérettes illégalement ouvertes le dimanche. (PCF/PG).**

Le vœu n° 60 est adopté.

-----

**Vœu n°61 relatif à l'activité économique des bouquinistes. (CI).**

**Vœu n°62 relatif à l'entretien des boîtes des bouquinistes. (CI).**

Les vœux n°61 et 62 sont retirés.

-----

**2010, DSTI 37 - Approbation du principe de passage et des modalités d'attribution d'un marché de services d'enlèvement, de reconditionnement, de recyclage et de stockage d'équipements informatiques et téléphoniques réformés par la Ville et le Département de Paris.**

Le projet de délibération DSTI 37 est adopté.

-----

**Vœu n°70 relatif aux cantinières des caisses des écoles parisiennes. (Les Verts).**

Le vœu n°70, amendé, est adopté.

-----

**2010, DDEEES 73 - Subventions à 4 associations étudiantes pour soutenir leurs projets. - Montant total : 37.000 euros.**

Le projet de délibération DDEEES 73 est adopté à l'unanimité.

**2010, DDEEES 171 - Signature d'une convention de partenariat avec l'association Silicon Sentier pour l'attribution d'une subvention. Montant 63.000 euros.**

**2010, DDEEES 211 - Signature d'une convention avec l'association AGECA pour l'attribution d'une subvention (11e). Montant 45.000 euros.**

**2010, DDEEES 213 - Avenant à la convention signée avec l'association EPN ASTS pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 122.000 euros.**

Le projet de délibération DDEEES 171 est adopté à l'unanimité.

Le projet de délibération DDEEES 211 est adopté à l'unanimité.

Le projet de délibération DDEEES 213 est adopté à l'unanimité.

**2010, DDEEES 180 - Signature d'une convention avec l'Etablissement Public du Campus de Jussieu et le Rectorat de Paris attribuant une subvention pour l'aménagement de locaux destinés à l'Institut Langevin de l'ESPCI. - Montant : 3.400.000 euros.**

Le projet de délibération DDEEES 180 est adopté à l'unanimité.

**Vœu n° 71 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés contre le démantèlement de l'Hôtel de la Garantie situé 14, rue Perrée.**

Le vœu n° 71 est adopté.

**2010, DVD 226 - Approbation des modalités d'organisation de la concertation préalable pour le projet d'extension du tramway du T3 à Porte d'Asnières.**

**Vœu n° 72 pour un développement du tramway plus ambitieux. (Les Verts).**

**Vœu n° 73 relatif à l'extension du tramway T3 jusqu'à la porte Maillot. (UMPPA).**

**Vœu n° 73 bis déposé par l'Exécutif.**

*(M. François DAGNAUD, adjoint, remplace M. Jean-Louis MISSIKA au fauteuil de la présidence).*

Le vœu n° 72 est retiré.

Le vœu n° 73 est repoussé.

Le vœu n° 73 bis est adopté.

Le projet de délibération DVD 226, est adopté à l'unanimité.

**2010, DVD 163 - Signature avec l'Etat, la RIF, le STIF et RFF de la convention de financement n° 1 relative aux études de projet et premiers travaux pour la réalisation de la gare RER**

**"Eole Evangile" et d'une convention avec le Département de Paris pour la mise en oeuvre du financement de la gare RER "Eole Evangile".**

Le projet de délibération DVD 163 est adopté.

**2010, DVD 41 - Approbation et signature du marché relatif au relevé de l'offre de stationnement sur la voie publique à Paris.**

**2010 DVD 131 Approbation du principe et des modalités de lancement d'une consultation pour la réalisation d'enquêtes de stationnement pour l'Observatoire de la Mobilité. Signature du marché correspondant.**

**Vœu n° 74 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la mise en place de places de stationnement en épi.**

**Vœu n° 75 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'étude de la mise en place d'une technologie de "parking intelligent".**

Le vœu n° 74 est repoussé.

Le vœu n° 75 est repoussé.

Le projet de délibération DVD 41 est adopté.

Le projet de délibération DVD 131 est adopté à l'unanimité.

**Vœu n° 76 relatif au prolongement de la ligne 11 du métro (Les Verts).**

Le vœu n° 76 est adopté.

**Vœu n° 77 relatif à une meilleure prise en compte des sas-vélos déposé par le groupe « Les Verts »**

**Vœu n° 77 bis déposé par l'Exécutif.**

Le vœu n° 77 est retiré.

Le vœu n° 77 bis est adopté à l'unanimité.

**Vœu n° 78 relatif à une rampe d'accès sur le boulevard périphérique à la porte de Clichy (UMPPA).**

*(Mme Maïté ERRECART, adjointe, remplace M. François DAGNAUD au fauteuil de la présidence).*

Le vœu n° 78 est repoussé.

**Vœu n° 80 relatif à la création d'un espace vert Porte Brancion dans le cadre de la couverture du périphérique (UMPPA).**

Le vœu n° 80 est repoussé.

**2010, DPA 86 - Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché pour l'exploitation et la maintenance d'installations de génie climatique d'équipements des Services Techniques de la Propreté de Paris de la Direction de la Propreté et de l'Eau.**

Le projet de délibération DPA 86 est adopté.

**Vœu n° 79 relatif à une meilleure rationalisation des tâches effectuées par les personnels de la Propreté (UMPPA).**

Le vœu n° 79 est retiré.

**Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes :**

Etablissement public d'aménagement de La Défense Seine Arche (EPADESA) (Conseil d'administration) (R. 35) :

- M. Pierre MANSAT

Etablissement public d'aménagement universitaire de la Région Ile-de-France (EPAURIF) (Conseil d'administration) (R. 36) :

- M. Didier GUILLOT ;  
- M. Jean-Louis MISSIKA.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2010, R. 35 à R. 36).

**2010 DLH 204 Conclusion d'un avenant n° 6 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2011, la convention publique d'aménagement d'éradication de l'insalubrité conclue le 30 mai 2002 entre la Ville de Paris et la SIEMP.**

Le projet de délibération DLH 204 a été retiré de l'ordre du jour.

**Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.**

Ces projets de délibération sont adoptés.

*(La séance est levée le mardi 28 septembre 2010 à vingt heures trente minutes).*

## Votes spécifiques.

Florence BERTHOUT  
ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DPVI 129.

Frédérique PIGEON  
ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DPVI 139.

Roger MADEC  
Claudine BOUYGUES  
Isabelle GACHET  
Rémi FERAUD  
François DAGNAUD  
Denis BAUPIN  
Brigitte KUSTER  
Hervé BENESSIANO  
Jean-Jacques GIANNESINI  
Fabienne GASNIER  
ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DU 90, DU 243, DU 253 et DF 73.

Pierre AIDENBAUM  
Danièle POURTAUD  
Marie-Pierre de LA GONTRIE  
Dominique BERTINOTTI  
Frédérique CALANDRA  
Sandrine CHARNOZ  
Jean-Yves MANO  
René DUTREY  
Jean-François LEGARET  
Claude-Annick TISSOT  
ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 66, DFPE 300, DLH 123, DLH 140, DLH 141, DLH 154, DLH 181, DLH 189 et DLH 196.

Jean-Yves MANO  
Halima JEMNI  
Gauthier CARON-THIBAUT  
René DUTREY  
Jean TIBERI  
Roxane DÉCORTE  
ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DU 167, DU 134, DU 169, DU 27, DU 75, DU 77, DU 98, DU 111, DU 112, DLH 164, DLH 172, DLH 174, DLH 182, DLH 184, DLH 191, DLH 194, DLH 197, DLH 202, DLH 220, DLH 225, DLH 226, DLH 229, DLH 238, DLH 239, DLH 240, DLH 241 et DLH 251.

Romain LEVY  
Gisèle STIEVENARD  
Alain LHOSTIS  
Fabienne GIBOUDEAUX  
Jérôme DUBUS  
Jean-Yves MANO  
Géraldine POIRAUT-GAUVIN  
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 46.

Didier GUILLOT  
Hélène BIDARD  
Véronique DUBARRY  
Pierre-Yves BOURNAZEL  
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 18.

Gilles ALAYRAC  
ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 133.

Hamou BOUAKKAZ  
ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 147.

Ian BROSSAT

ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 148, DLH 160 et DVD 196.

Claudine BOUYGUES  
Gisèle STIEVENARD  
Romain LEVY  
François VAUGLIN  
Fabienne GIBOUDEAUX  
Rémi FERAUD  
Ian BROSSAT  
Pierre CHARON  
Jérôme DUBUS

ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 168, DLH 171, DLH 183 et DLH 193.

Jean-Yves MANO  
Colombe BROSSEL  
Gisèle STIEVENARD  
Halima JEMNI  
Daniel ASSOULINE  
Hélène BIDARD  
Christophe NAJDOVSKI  
Roxane DECORTE  
Emmanuelle DAUVERGNE  
Anne TACHENE

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 175.

Didier GUILLOT  
ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 179.

Pascale BOISTARD  
ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 200.

Patrick BLOCHE  
Pierre SCHAPIRA  
Thierry COUDERT  
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 12.

Bertrand DELANOË, Maire de Paris,  
Danièle POURTAUD  
Danielle FOURNIER  
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 13.

Christophe GIRARD  
ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 39.

Patrick BLOCHE  
Christophe GIRARD  
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 95.

Florence BERTHOUT  
ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 115.

Christophe GIRARD  
Léa FILOCHE  
Roger MADEC  
Danielle FOURNIER  
Jean-Jacques GIANNESINI  
Thierry COUDERT  
Firmine RICHARD  
Ian BROSSAT  
Jean-Marie CAVADA  
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 136.

Bertrand DELANOË, Maire de Paris  
ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 153.

Pierre AIDENBAUM  
Jacques BOUTAULT  
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 226.

Bertrand DELANOË, Maire de Paris  
Christophe GIRARD  
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 338.

Dominique BERTINOTTI  
Pierre AIDENBAUM  
Thierry COUDERT  
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 545.

Jacques BRAVO  
David ASSOULINE  
Danièle POURTAUD  
Pauline VERON  
Emmanuelle BECKER  
Jacques BOUTAULT  
Georges SARRE  
Hélène MACE de LEPINAY  
Catherine DUMAS  
Marie-Claire CARRERE GEE  
Jean-Marie CAVADA  
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 623.

Anne HIDALGO  
Claude DARGENT  
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 668.

François VAUGLIN  
Annick LEPETIT  
Jean-Yves MANO  
Pierre MANSAT  
Claire de CLERMONT-TONNERRE  
Jérôme DUBUS  
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 162.

Pierre AURIACOMBE  
Céline BOULAY-ESPERONNIER  
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération SGCP 8.

Daniel-Georges COURTOIS  
ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DF 44.

Isabelle GACHET  
Jean-Yves MANO  
Yves CONTASSOT  
Jérôme DUBUS  
Anne HIDALGO  
Annick LEPETIT  
Jean-Pierre CAFFET  
Pierre MANSAT  
Brigitte KUSTER  
Hervé BENESSIANO  
ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DU 253 et DF 69.

-----

### **Votes spécifiés**

Jean-Pierre LECOQ  
vote contre le projet de délibération DF 44.



---

**Liste des questions de la séance du Conseil de Paris des lundi 27 et mardi 28 septembre 2010 siégeant en formation de Conseil municipal.**

**I - Questions du groupe U.M.P.P.A.**

**QE 2010- 25 Question de M. Jean-Pierre LECOQ** et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relatif au coût de la rénovation de l'immeuble sis 126, rue du Cherche-Midi (6e)

Réponse non parvenue.

-----

**QE 2010- 26 Question de Mme Laurence DOUVIN** et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant la demande de données chiffrées actualisées sur le stationnement à Paris.

Réponse non parvenue.

-----

**QE 2010- 27 Question de M. François LEBEL, Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY** et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Préfet de police concernant les causes de l'accident de la circulation provoqué par un bus "Open tour " le 7 août dernier place Saint-Augustin.

Réponse non parvenue

-----

**II - Question du groupe "Les Verts".**

**QE 2010-28 Question de MM. Denis BAUPIN, Jacques BOUTAULT, Mme Véronique DUBARRY,** et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative à l'utilisation et au partage de l'espace public.

Réponse non parvenue.

-----

**Membres présents**

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Jean-Marie CAVADA, Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHERIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, Mmes Laurence DOUVIN, Laurence DREYFUSS, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, MM. Michel DUMONT, René DUTREY, Mme Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HELARD, Mmes Anne HIDALGO, Valérie HOFFENBERG, Halima JEMNI, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Christine LAGARDE, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-François MARTINS, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, Françoise de PANAFIEU, M. Mao PENINOU, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Danièle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, M. Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TREMEGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ.

**Absents :**

Mmes Myriam EL KHOMRI, Katia LOPEZ, M. Philippe TORRETON, Mme Sylvie WIEVIORKA.

**Excusé :**

M. Alain DESTREM.

## Table des matières

-----

<p>Condoléances..... 2</p> <p>Adoption de comptes rendus. .... 2</p> <p>Actions de solidarité conduites par la Ville de Paris. .... 2</p> <p>2010, SG 204 - Communication sur la jeunesse à Paris..... 2</p> <p>Vœu n°1 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la vente directe de fruits et légumes dans la restauration scolaire..... 2</p> <p>Vœu n°2 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la mise en oeuvre de la réforme des tarifs de restauration scolaire..... 2</p> <p>Vœu n°3 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la situation des jeunes sans affectation scolaire..... 2</p> <p>Vœu n°4 déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'affectation des élèves des collèges. .... 2</p> <p>2010, DAJ 25 - Protocole d'indemnisation de la Ville de Paris par l'Union pour la majorité présidentielle (UMP) d'une part et M. Jacques CHIRAC d'autre part. .... 17</p> <p>2010, DUCT 107 - Subvention à l'association "Les amis du 18e du mois" du 18e. .... 22</p> <p>2010, DPP 36 - Signature d'une convention avec l'association pour la promotion d'un centre d'éducation des populations aux risques, pour l'attribution d'une subvention. Montant : 50.000 euros..... 23</p> <p>Vœu n°6 déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts" relatif au maintien de l'opération "Ville Vie Vacances" sur le site Paul Valéry dans le 12e arrondissement..... 23</p> <p>Questions d'actualité. .... 23</p> <p>I - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris relative à l'installation d'aires destinées à l'accueil des gens du voyage..... 23</p> <p>II - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'engagement de la Municipalité pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. .... 24</p>	<p>III - Question d'actualité du groupe Centre et Indépendants relative à la politique des ressources humaines de la Ville. .... 25</p> <p>IV - Question d'actualité du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, à M. le Préfet de police relative aux chiffres de la délinquance à Paris. .... 26</p> <p>V - Question d'actualité posée par le groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative à Vélib'. .... 27</p> <p>Vœu n°7 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et élus du Parti de Gauche relatif à la situation des effectifs de police à Paris. .... 28</p> <p>Vœu n°8 relatif aux risques de troubles à l'ordre public et incitation à la haine, lors de concerts programmés à Paris. (PCF/PG). .... 28</p> <p>Vœu n°9 relatif aux récents événements antisémites. (CI). .... 28</p> <p>Vœu n°10 relatif à l'organisation d'un débat sur la création d'une police municipale. (CI)..... 28</p> <p>2010, DPVI 108 - Quartier de la Goutte d'Or (18e). Subventions à 6 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville. Deuxième enveloppe 2010. Montant total : 21.922 euros. 2010, DPVI 141 - Subventions à 22 associations créatrices de 30 emplois d'adultes relais. Montant total : 117.844 euros..... 28</p> <p>Vœu n°11 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au soutien au centre social de "La 20e Chaise"..... 28</p> <p>Vœu n°11 bis déposé par l'Exécutif. .... 28</p> <p>Vœu n°12 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au soutien à la HALDÉ. .... 29</p> <p>Vœu n°13 déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à l'exclusion au droit des prestations familiales pour les enfants qui ne sont pas rentrés en France par regroupement familial..... 29</p> <p>Vœu n°14 déposé par le groupe "Les Verts" relatif au port du pantalon par les femmes à Paris..... 29</p> <p>Vœu n°15 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'interdiction administrative du port du pantalon..... 29</p>
---	---

2010, DFPE 369 - Signature d'une convention de partenariat avec l'INSEE, l'APUR et la Ville de Paris relative à l'enquête (Famille et Logements) et à son extension sur la commune de Paris lors du recensement annuel de la population de 2011. ....	29	Vœu n°22 relatif aux créneaux d'utilisation des terrains de football et à la pratique du football féminin. (PSRGA).....	30
Vœu n°16 relatif à la situation des exilés séjournant dans le 10 <sup>e</sup> arrondissement. (PSRGA, PCF/PG, Les Verts).....	29	Vœu n°23 relatif aux infrastructures sportives parisiennes accueillant les scolaires. (UMPPA).....	30
Vœu n°17 relatif à une meilleure application des tarifs sociaux par EDF. (PSRGA, PCF/PG).....	29	2010, DU 169 - Opération d'aménagement du site de la Gare d'Auteuil, 52-120 boulevard de Montmorency et 91-111 boulevard Suchet (16 <sup>e</sup> ). Acquisition de terrains à Paris Habitat OPH en vue de la réalisation d'un espace vert et d'un équipement culturel. ....	30
Vœu n°18 concernant la mise en place d'un Club de Prévention Spécialisée. (UMPPA).....	29	2010, DU 243 - Aménagement de la ZAC "Claude Bernard - Canal Saint-Denis - Quai de la Charente". Modification de l'échéancier de paiement du prix de cession du terrain situé 122 à 168 boulevard Macdonald (19 <sup>e</sup> ), à la SEMAVIP. ....	30
2010, DASCO 109 - Signature d'une convention avec l'association "Ateliers Villes" pour la mise à disposition de locaux scolaires municipaux 109, avenue Parmentier (11 <sup>e</sup> ). ....	29	Vœu n°28 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la dénomination du terre-plein central d'une partie du boulevard des Batignolles.....	31
Vœu n°19 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'intégration de l'école située 8, rue Christiani au classement des écoles situées en Zone d'Education Prioritaire. ....	29	Vœu n°26, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au projet d'implantation d'un magasin Carrefour au 61-65, rue de Rochechouart.....	31
Vœu n°20 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, à la Ministre de l'Economie et des Finances, relatif au financement de l'auberge de jeunesse de la Z.A.C. "Pajol" auquel l'Etat s'était engagé en 2007. ....	29	Vœu n°27 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la décision de l'opérateur Bouygues Télécom d'installer une antenne relais au 1, rue du Marché Popincourt. ....	31
2010, DFPE 384 - Signature des conventions relatives à l'attribution de subventions aux associations Solidarité Roquette, Relais 59 et La Clairière pour l'essaimage du dispositif de formation et d'accès au métier d'auxiliaire parentale. Montant total : 19.828 euros. ....	30	2010, DU 150 - Cession des parcelles, propriété de la Ville de Paris, situées sur le territoire des communes de Balbigny, Epercieux Saint Paul, Nervieux et Saint Paul de Vezelin dans le département de la Loire.....	31
2010, DFPE 392 - Aménagement des modalités d'organisation du travail des personnels de la direction des familles et de la petite enfance (personnels des établissements d'accueil de la petite enfance et personnels de PMI travaillant dans des établissements fonctionnant en multi structures). ....	30	2010, SG 186 - Rapport d'observations définitives arrêtées par la Chambre régionales des comptes d'Ile-de-France sur la gestion des ressources humaines de la Commune et du Département de Paris. ....	31
2010, DJS 394 - Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public - concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation, à des fins privées, du centre sportif Jean Bouin, situé 20 à 40, avenue du Général Sarrail et du site des "Tennis du Bois de Boulogne" situé, allée Fortunée - Bois de Boulogne (16 <sup>e</sup> ). ....	30	Vœu n°63 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la définition des missions des membres du cabinet du Maire.....	31
Vœu n°21 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au maintien de la pratique sportive de loisir et scolaire. ....	30	Vœu n°64 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la gestion des ressources humaines de l'Aide Sociale à l'Enfance.....	31
		Vœu n°65 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'examen du rapport de la C.R.C. lors des séances restantes de la M.I.E. ....	31
		Vœu n°66 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la transparence des rémunérations des directeurs de la Ville. ....	31

Vœu n°67 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la prime départementale. .... 31	Vœu n° 35 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au transfert des biens gérés par la S.A.G.I. à Paris Habitat/OPH. .... 41
Vœu n°68 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la distinction entre les emplois de cabinet et les emplois statutaires de direction. .... 31	Vœu n° 36 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au siège social de Paris Habitat/OPH. .... 41
Vœu n°69 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au bilan d'activité de la "Déléguée au design de la Ville de Paris" ..... 31	Vœu n° 37 déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à la prolongation de la majoration de 50 % des dispositifs Prêt Paris Logement et Prêt Parcours Résidentiel. .... 41
2010, DLH 141 - Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant une résidence sociale de 240 logements PLA-I - ZAC Porte des Lilas - lot C1 A (20e). .... 40	2010, DAC 46 - Signature d'un avenant à convention avec l'association International Visual Theatre (9e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 82.750 euros. .... 41
2010, DLH 206 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris à l'emprunt PEX à contracter par ADOMA en vue de l'acquisition de 3 immeubles situés 272 rue du Faubourg Saint Martin (10e), 45 avenue du Général Bizot (12e) et 155 avenue de Versailles (16e). .... 40	Amendement n° 38. .... 41
2010, DLH 242 - Réalisation par Logis Transports d'un programme de construction neuve comportant 5 logements PLA-I, 14 logements PLUS et 5 logements PLS, 43 bis rue Desnouettes (15e). .... 40	2010, DAC 41 - Signature d'un avenant à convention avec la SARL La Manufacture (11e) pour l'attribution d'une subvention au Théâtre de la Bastille. Montant : 355.000 euros. .... 41
Vœu n° 30 déposé par le groupe U.M.P.P.A. demandant la modification du programme de construction. .... 40	2010, DAC 468 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association Le Musée en Herbe (1er) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 102.750 euros. .... 41
2010, DLH 251 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant 11 logements PLUS, 3 logements PLA-I et 14 logements PLS, 62 rue du Dessous des Berges (13e). .... 41	Amendement n° 39. .... 41
Amendement n° 31. .... 41	2010, DAC 630 - Signature d'une convention avec la Régie Autonome des Transports Parisiens pour l'attribution d'une subvention relative au renforcement du service de transports pendant l'opération Nuit Blanche du 2 octobre 2010. Montant : 150.000 euros. .... 42
2010, DU 238 - Signature d'un avenant à la convention d'intervention foncière entre la Ville de Paris et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France. .... 41	2010, DU 246 - Projet d'installation d'un monument en mémoire des morts du corps expéditionnaire russe de la grande guerre. .... 42
Vœu n° 32 déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la Maison des Etudiants des Etats de l'Afrique de l'Ouest. .... 41	Vœu n° 41 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la concertation pour l'emplacement du monument. .... 42
Vœu n° 32 bis déposé par l'Exécutif. .... 41	Amendement n° 40 déposé par l'Exécutif. .... 42
Vœu n° 33 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux obligations des bailleurs sociaux parisiens à l'égard de leurs locataires pendant les travaux de mise en conformité des ascenseurs. .... 41	Vœu n° 42 déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux modifications d'organisation du travail des personnels des bibliothèques de la Ville de Paris. .... 42
Vœu n° 34 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux acquisitions de locaux à usage de commerces à l'occasion des opérations d'achat d'immeubles du secteur privé... 41	2010, DAC 563 - Changement de dénomination de la bibliothèque administrative de la Ville de Paris. .... 42
	Vœu n° 43 déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la limitation des panneaux publicitaires sur les chantiers de la Ville. .... 42
	2010, SGRI 61 - Acceptation du titre de recettes du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes pour la mise en oeuvre de la

coopération avec la Ville de Beyrouth dans le domaine du patrimoine.....	42	2010, SG 189 - Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes - délégation du service public de distribution de l'énergie électrique dans Paris.....	47
Amendement n° 44 déposé par l'Exécutif.....	42	Vœu n°54 relatif à l'entretien du réseau EDF à Paris. (PCF/PG).....	47
Vœu n° 45 déposé par l'Exécutif municipal relatif aux objectifs pour le développement présenté au Conseil de Paris des 27 et 28 septembre 2010.....	42	2010, DU 254 - ZAC "Clichy Batignolles" (17e). Transfert de la concession d'aménagement.....	47
2010, DAC 418 - Subvention à l'association Les oublié(e)s de la mémoire Association civile homosexuelle du devoir de mémoire (10e). Montant : 2.000 euros.....	42	2010, DU 255 - ZAC "Clichy Batignolles" (17e). Approbation de l'avenant n° 2 à la concession d'aménagement Clichy Batignolles. Modification de la participation financière de la Ville de Paris à l'opération d'aménagement.....	47
Vœu n° 46 relatif à la Journée nationale d'hommage aux Harkis. (CI).....	42	2010, DU 256 - ZAC "Clichy Batignolles" (17e) - ZAC "Cardinet Chalabre" (17e). Approbation des cessions de terrains et volumes à Paris Batignolles Aménagement. Approbation des termes de la modification de la promesse de vente conclue avec SNCF et approbation des termes de la nouvelle promesse de vente avec RFF.....	47
2010, DAC 359 - DJS 369 - SG 48 - Subvention à l'association Slam Productions (20e) au titre de ses actions dans le domaine du Slam en 2010. Montant : 6.500 euros.....	42	2010, DF 69 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris, à hauteur de 80 %, pour le service des intérêts et l'amortissement d'emprunts à contracter par la Société Publique Locale d'Aménagement Paris Batignolles Aménagement, destinés au financement de l'opération d'aménagement "Clichy Batignolles".....	47
Amendement n° 46 bis déposé par l'Exécutif.....	42	Vœu n°55 relatif à l'aménagement des terrains Clichy-Batignolles déposé par le groupe « UMPPA ».....	47
2010, DF 44 - Signature d'une convention cadre définissant les conditions de mise à disposition de sites du domaine de la ville de Paris au profit de l'opérateur de téléphonie mobile FREE Mobile.....	43	Vœu n°56 relatif à la ZAC Clichy-Batignolles déposé par le groupe « CI ».....	47
Vœu n° 49 relatif au respect du seuil d'exposition maximal de 0.6 V/m. (PSRGA, Les Verts, PCF/PG).....	43	Amendements n°55 bis et 55 ter déposés par l'Exécutif.....	47
Vœu n° 50 relatif aux conventions-cadre avec Orange, SFR et Bouygues. (Les Verts).....	43	2010, DEVE 65 - Approbation du principe d'aménagement du parc Clichy Batignolles Martin Luther King (17e), 2e tranche géographique, et des modalités de passation des marchés de travaux du Saut de Loup, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'ordonnancement, pilotage et coordination de l'opération. Dépôt des demandes de permis de démolir et construire.....	51
Vœu n° 51 relatif à la conférence citoyenne "ondes, santé, société" et à la commission de concertation de téléphonie mobile. (UMPPA).....	43	2010, DDEEES 14 - Subvention à l'association des commerçants de l'avenue Saint Ouen Championnet (17e) pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2009. - Montant : 17.500 euros.....	51
Vœu n° 51 bis déposé par l'Exécutif.....	43	2010, DDEEES 184 - Signature d'une convention annuelle de partenariat entre la Ville de Paris et l'association "MILA" attribuant une	
Amendements n°s 47 et 48 déposés par le groupe "Les Verts".....	43		
Scrutin public relatif au projet de délibération DF 44.....	47		
2010, DF 73 - Dispositions permettant à la SEMAVIP de mettre en oeuvre son plan de développement. Modification des statuts et prise de participations dans une SAS dédiée au développement de l'énergie photovoltaïque.....	47		
Vœu n°52 relatif aux marchés publics de la Ville de Paris. (UMPPA).....	47		
Vœu n°53 relatif aux horaires de travail des chantiers à Paris. (PSRGA).....	47		
Vœu n°53 bis de l'Exécutif.....	47		

subvention de fonctionnement. - Montant : 22.000 euros.....	51	Vœu n° 71 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés contre le démantèlement de l'Hôtel de la Garantie situé 14, rue Perrée.....	52
Amendement n°57 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés .....	51	2010, DVD 226 - Approbation des modalités d'organisation de la concertation préalable pour le projet d'extension du tramway du T3 à Porte d'Asnières. ....	52
2010, DDEEES 186 - Subvention de 8 000 euros à l'association PAGE(S) au titre de la promotion du livre de bibliophilie contemporaine et des métiers du livre en 2010 (12e).Montant : 8000 euros.....	51	Vœu n° 72 pour un développement du tramway plus ambitieux. (Les Verts). ....	52
Amendement n°58 déposé par l'Exécutif. ....	51	Vœu n° 73 relatif à l'extension du tramway T3 jusqu'à la porte Maillot. (UMPPA).....	52
Vœu n°59 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés proposant une modification du règlement des étalages et terrasses afin de permettre un meilleur partage de l'espace public. ....	51	Vœu n° 73 bis déposé par l'Exécutif.....	52
Vœu n°59 bis déposé par l'Exécutif.....	51	2010, DVD 163 - Signature avec l'Etat, la RIF, le STIF et RFF de la convention de financement n° 1 relative aux études de projet et premiers travaux pour la réalisation de la gare RER "Eole Evangile" et d'une convention avec le Département de Paris pour la mise en oeuvre du financement de la gare RER "Eole Evangile". ....	52
Vœu n°60 relatif aux supérettes illégalement ouvertes le dimanche. (PCF/PG). ....	51	2010, DVD 41 - Approbation et signature du marché relatif au relevé de l'offre de stationnement sur la voie publique à Paris. ....	52
Vœu n°61 relatif à l'activité économique des bouquinistes. (CI). ....	51	2010 DVD 131 Approbation du principe et des modalités de lancement d'une consultation pour la réalisation d'enquêtes de stationnement pour l'Observatoire de la Mobilité. Signature du marché correspondant.....	52
Vœu n°62 relatif à l'entretien des boîtes des bouquinistes. (CI). ....	51	Vœu n° 74 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la mise en place de places de stationnement en épi. ....	52
2010, DSTI 37 - Approbation du principe de passation et des modalités d'attribution d'un marché de services d'enlèvement, de reconditionnement, de recyclage et de stockage d'équipements informatiques et téléphoniques réformés par la Ville et le Département de Paris... ..	51	Vœu n° 75 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'étude de la mise en place d'une technologie de "parking intelligent". ....	52
Vœu n°70 relatif aux cantinières des caisses des écoles parisiennes. (Les Verts). ....	51	Vœu n° 76 relatif au prolongement de la ligne 11 du métro (Les Verts).....	52
2010, DDEEES 73 - Subventions à 4 associations étudiantes pour soutenir leurs projets. - Montant total : 37.000 euros.....	51	Vœu n° 77 relatif à une meilleure prise en compte des sas-vélos déposé par le groupe « Les Verts » .....	52
2010, DDEEES 171 - Signature d'une convention de partenariat avec l'association Silicon Sentier pour l'attribution d'une subvention. Montant 63.000 euros.....	51	Vœu n° 77 bis déposé par l'Exécutif. ....	52
2010, DDEEES 211 - Signature d'une convention avec l'association AGECA pour l'attribution d'une subvention (11e). Montant 45.000 euros.....	51	Vœu n° 78 relatif à une rampe d'accès sur le boulevard périphérique à la porte de Clichy (UMPPA).....	52
2010, DDEEES 213 - Avenant à la convention signée avec l'association EPN ASTS pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 122.000 euros.....	52	Vœu n° 80 relatif à la création d'un espace vert Porte Brancion dans le cadre de la couverture du périphérique (UMPPA). ....	53
2010, DDEEES 180 - Signature d'une convention avec l'Etablissement Public du Campus de Jussieu et le Rectorat de Paris attribuant une subvention pour l'aménagement de locaux destinés à l'Institut Langevin de l'ESPCI. - Montant : 3.400.000 euros.....	52	2010, DPA 86 - Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché pour l'exploitation et la maintenance d'installations de génie climatique d'équipements des Services	

Techniques de la Propreté de Paris de la Direction de la Propreté et de l'Eau.....	53
Vœu n° 79 relatif à une meilleure rationalisation des tâches effectuées par les personnels de la Propreté (UMPPA). .....	53
Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes :.....	53
2010 DLH 204 Conclusion d'un avenant n° 6 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2011, la convention publique d'aménagement d'éradication de l'insalubrité conclue le 30 mai 2002 entre la Ville de Paris et la SIEMP.....	53
Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.....	53
Votes spécifiques.....	54
Votes spécifiés.....	56
Liste des questions de la séance du Conseil de Paris des lundi 27 et mardi 28 septembre 2010 siégeant en formation de Conseil municipal. ....	57
I - Questions du groupe U.M.P.PA.....	57
II - Question du groupe "Les Verts".....	57
Membres présents.....	58
Absents : .....	58
Excusé : .....	58
Annexe 1 : scrutin public relatif au projet de délibération DF 44 : Signature d'une convention cadre définissant les conditions de mise à disposition de sites du domaine de la ville de Paris au profit de l'opérateur de téléphonie mobile FREE Mobile.....	65
Annexe 2 : scrutin public relatif au projet de délibération DAJ 25 : Protocole d'indemnisation de la Ville de Paris par l'Union pour la majorité présidentielle (UMP) d'une part et M. Jacques CHIRAC d'autre part.....	65



**Annexe 1 : scrutin public relatif au projet de délibération DF 44 : Signature d'une convention cadre définissant les conditions de mise à disposition de sites du domaine de la ville de Paris au profit de l'opérateur de téléphonie mobile FREE Mobile.**

**Annexe 2 : scrutin public relatif au projet de délibération DAJ 25 : Protocole d'indemnisation de la Ville de Paris par l'Union pour la majorité présidentielle (UMP) d'une part et M. Jacques CHIRAC d'autre part.**



#	Civilité	Nom	Parti	Résultat	.
22	M.	BOUTAULT Jacques	VERT	Contre	1
141	Mme	BOUYGUES Claudine	PSRG	Pour	1
68	M.	BRAVO Jacques	PSRG	Pour	1
30	M.	BROS Jean-Bernard	PSRG	Pour	1
1	M.	BROSSAT Ian	PCPG	Pour	1
31	Mme	BROSSEL Colombe	PSRG	Pour	1
101	Mme	BRUNO Catherine	C&I	Abst	1
4	M.	CAFFET Jean-Pierre	PSRG	Pour	1
48	Mme	CALANDRA Frederique	PSRG	Pour	1
32	Mme	CAPELLE Liliane	PSRG	Pour	1
65	M.	CARON-THIBAUT Gauthier	PSRG	Pour	1
123	M.	CAVADA Jean-Marie	C&I	Abst	1
91	Mme	CHARNOZ Sandrine	PSRG	Pour	1
59	M.	CHARON Pierre	UMP	Abst	1
46	M.	CHERKI Pascal	PSRG	Pour	1
121	Mme	CHRISTIANNE Odette	PSRG	Pour	1
51	Mme	COHEN-SOLAL Lyne	PSRG	Pour	1
45	M.	CONTASSOT Yves	VERT	Contre	1
132	M.	COUDERT Thierry	UMP	Abst	1
69	M.	COUMET Jerome	PSRG	Pour	1
148	Mme	CUIGNACHE-GALLOIS Edith	C&I	Abst	1
5	M.	DAGNAUD Francois	PSRG	Pour	1
52	Mme	DAGOMA Seybah	PSRG	Pour	1
115	M.	DARGENT Claude	PSRG	Pour	1
157	Mme	DASPET Virginie	PSRG	Pour	1
84	Mme	de CLERMONT-TONNERRE Cla	UMP	Abst	1
118	Mme	de LA GONTRIE Marie-Pier	PSRG	Pour	1
39	Mme	de PANAFIEU Francoise	UMP	Abst	1
62	M.	DEBRE Bernard	UMP	Abst	1
163	M.	DELANOE Bertrand	PSRG	Pour	1
83	M.	DESTREM Alain	UMP	Abst	1
35	Mme	DOUVIN Laurence	UMP	Abst	1
53	Mme	DUBARRY Veronique	VERT	Contre	1
149	M.	DUBUS Jerome	C&I	Abst	1
94	M.	DUCLOUX Philippe	PSRG	Pour	1
44	M.	DUTREY Rene	VERT	Contre	1
54	Mme	EL KHOMRI Myriam	PSRG	Pour	1
55	Mme	ERRECART Maite	PSRG	Pour	1
70	M.	FERAUD Remi	PSRG	Pour	1
137	Mme	FILOCHE Lea	PSRG	Pour	1
95	Mme	FLAM Mireille	PSRG	Pour	1
23	Mme	FOURNIER Danielle	VERT	Contre	1
133	M.	GABORIAU Pierre	UMP	Abst	1
111	Mme	GACHET Isabelle	PSRG	Pour	1
3	M.	GAREL Sylvain	VERT	Contre	1
125	Mme	GASNIER Fabienne	C&I	Abst	1
8	M.	GAUDILLERE Bernard	PSRG	Pour	1
161	M.	GIANNESINI Jean-Jacques	UMP	Abst	1
56	Mme	GIBOUDEAUX Fabienne	VERT	Contre	1
6	M.	GIRARD Christophe	PSRG	Pour	1
113	Mme	GOLDGRAB Laurence	PSRG	Pour	1
37	M.	GOUJON Philippe	UMP	Abst	1
57	M.	GUILLOT Didier	PSRG	Pour	1
162	Mme	HAREL Maire-Laure	UMP	Abst	1
7	Mme	HIDALGO Anne	PSRG	Pour	1
138	Mme	JEMNI Halima	PSRG	Pour	1
73	M.	JULLIARD Bruno	PSRG	Pour	1
112	M.	KLUGMAN Patrick	PSRG	Pour	1

#	Civilité	Nom	Parti	Résultat	.
60	Mme	KUSTER Brigitte	UMP	Abst	1
74	Mme	LALEM Fatima	PSRG	Pour	1
14	M.	LAMOURE Jean-Francois	UMP	Abst	1
89	Mme	LANG Anne-Christine	PSRG	Pour	1
75	M.	LE GUEN Jean-Marie	PSRG	Pour	1
76	Mme	LE STRAT Anne	PSRG	Pour	1
61	M.	LEBEL Francois	UMP	Abst	1
15	M.	LEGARET Jean-Francois	UMP	Abst	1
11	Mme	LEPETIT Annick	PSRG	Pour	1
140	M.	LEVY Romain	PSRG	Pour	1
17	M.	LHOSTIS Alain	PCPG	Pour	1
109	Mme	MACE de LEPINAY Helene	UMP	Abst	1
71	M.	MADEC Roger	PSRG	Pour	1
77	M.	MANO Jean-Yves	PSRG	Pour	1
78	M.	MANSAT Pierre	PCPG	Pour	1
159	M.	MARCOVITCH Daniel	PSRG	Pour	1
145	M.	MARTINS Jean-Francois	NI	Abst	1
155	M.	MENGUY Jean-Baptiste	UMP	Abst	1
139	M.	MERCIER Etienne	PSRG	Pour	1
156	Mme	MERIGOT de TREIGNY Marti	UMP	Abst	1
96	M.	MISSIKA Jean-Louis	PSRG	Nppv	1
88	M.	MOINE Philippe	PSRG	Pour	1
97	Mme	MONTACIE Camille	PSRG	Pour	1
98	M.	NAJDOVSKI Christophe	VERT	Contre	1
87	Mme	OLIVIER Annick	PSRG	Pour	1
154	Mme	ONGHENA Anne-Constance	UMP	Abst	1
119	M.	PENINO Mao	PSRG	Pour	1
142	Mme	PIGEON Frederique	PSRG	Pour	1
128	Mme	POIRAULT-GAUVIN Geraldin	UMP	Abst	1
116	Mme	POLSKI Olivia	PSRG	Pour	1
50	Mme	POURTAUD Daniele	PSRG	Pour	1
100	M.	POZZO DI-BORGO Yves	C&I	Abst	1
136	Mme	RICHARD Firmine	PSRG	Pour	1
130	M.	ROGER Vincent	UMP	Abst	1
117	M.	SANCHES-RUIVO Hermano	PSRG	Pour	1
28	M.	SAUTER Christian	PSRG	Pour	1
99	M.	SCHAPIRA Pierre	PSRG	Pour	1
29	Mme	STIEVENARD Gisele	PSRG	Pour	1
122	Mme	TACHENE Anne	C&I	Abst	1
21	Mme	TAIEB Karen	PSRG	Pour	1
16	M.	TIBERI Jean	UMP	Abst	1
67	M.	TORRETON Philippe	PSRG	Pour	1
9	Mme	TROSTIANSKY Olga	PSRG	Pour	1
49	M.	VAILLANT Daniel	PSRG	Pour	1
93	M.	VAUGLIN Francois	PSRG	Pour	1
66	Mme	VERON Pauline	PSRG	Pour	1
120	Mme	VIEU-CHARIER Catherine	PCPG	Pour	1
12	M.	VUILLERMOZ Jean	PCPG	Pour	1
43	Mme	WIEVIORKA Sylvie	PSRG	Pour	1

**Date** 27/09/2010  
**Debut** 12:38:45  
**Fin** 12:38:45  
**Type de vote** Vote 1 de 4; Avec Badge; Public  
**Vote Item** 0001  
**Amendment** 000

**Agenda** seance 27 et 28-09-2010  
**Description** 2010 DAJ 25 Protocole d'indemnisation de la ville de Paris par UMP d'une part et M. Jacques CHIRAC d'autre part

### Résultat

**Pour** 147  
**Contre** 13  
**Abst** 1  
**Nppv** 0

**Votants** 163  
**Voté** 161  
**Procurations** 0  
**Pas voté** 2

#	Civilité	Nom	Parti	Résultat	.
47	M.	AIDENBAUM Pierre	PSRG	Pour	1
114	M.	ALAYRAC Gilles	PSRG	Pour	1
126	M.	ALPHAND David	UMP	Pour	1
18	Mme	ARROUZE Aline	PCEPG	Pour	1
92	M.	ASSOULINE Daniel	PSRG	Pour	1
135	M.	ASSOULINE David	PSRG	Pour	1
153	M.	AURIACOMBE Pierre	UMP	Pour	1
110	Mme	BACH Marie-Chantal	UMP	Pour	1
2	Mme	BACHE Marinette	PSRG	Pour	1
158	M.	BARGETON Julien	PSRG	Pour	1
90	Mme	BARTHE Marie-Annick	PSRG	Pour	1
13	M.	BAUPIN Denis	VERT	Contre	1
20	Mme	BECKER Emmanuelle	PCPG	Pour	1
82	M.	BENESSIANO Herve	UMP	Pour	1
26	Mme	BENGUIGUI Yamina	PSRG	Pour	1
106	M.	BERTHAULT Jean-Didier	UMP	Pour	1
86	Mme	BERTHOUT Florence	UMP	Pour	1
72	Mme	BERTINOTTI Dominique	PSRG	Pour	1
124	Mme	BERTRAND Genevieve	C&I	Pour	1
24	M.	BLOCHE Patrick	PSRG	Pour	1
25	Mme	BLUMENTHAL Michele	PSRG	Pour	1
27	Mme	BOISTARD Pascale	PSRG	Pour	1
33	M.	BOUAKKAZ Hamou	PSRG	Pour	1
85	Mme	BOULAY-ESPERONNIER Celin	UMP	Pour	1

#	Civilité	Nom	Parti	Résultat	.
127		M. BOURNAZEL Pierre-Yves	UMP	Pour	1
22		M. BOUTAULT Jacques	VERT	Contre	1
141		MmeBOUYGUES Claudine	PSRG	Pour	1
68		M. BRAVO Jacques	PSRG	Pour	1
30		M. BROS Jean-Bernard	PSRG	Pour	1
1		M. BROSSAT Ian	PCPG	Pour	1
31		MmeBROSSEL Colombe	PSRG	Pour	1
101		MmeBRUNO Catherine	C&I	Pour	1
129		MmeBURKLI Delphine	UMP	Pour	1
4		M. CAFFET Jean-Pierre	PSRG	Pour	1
48		MmeCALANDRA Frederique	PSRG	Pour	1
32		MmeCAPELLE Liliane	PSRG	Pour	1
65		M. CARON-THIBAULT Gauthier	PSRG	Pour	1
105		MmeCARRERE GEE Maire-Claire	UMP	Pour	1
123		M. CAVADA Jean-Marie	C&I	Pour	1
91		MmeCHARNOZ Sandrine	PSRG	Pour	1
59		M. CHARON Pierre	UMP	Pour	1
144		M. Charzat Michel	NI	Abst	1
108		MmeCHERIOUX de SOULTRAIT Jo	UMP	Pour	1
46		M. CHERKI Pascal	PSRG	Pour	1
121		MmeCHRISTIENNE Odette	PSRG	Pour	1
51		MmeCOHEN-SOLAL Lyne	PSRG	Pour	1
45		M. CONTASSOT Yves	VERT	Contre	1
42		M. CORBIERE Alexis	PCPG	Contre	1
132		M. COUDERT Thierry	UMP	Pour	1
69		M. COUMET Jerome	PSRG	Pour	1
107		M. COURTOIS Daniel-Georges	UMP	Pour	1
148		MmeCUIGNACHE-GALLOIS Edith	C&I	Pour	1
131		M. d'ABOVILLE Gerard	UMP	Pour	1
5		M. DAGNAUD Francois	PSRG	Pour	1
52		MmeDAGOMA Seybah	PSRG	Pour	1
115		M. DARGENT Claude	PSRG	Pour	1
157		MmeDASPET Virginie	PSRG	Pour	1
36		MmeDATI Rachida	UMP	Pour	1
160		MelleDAUVERGNE Emmanuelle	UMP	Pour	1
84		Mmede CLERMONT-TONNERRE Cla	UMP	Pour	1
118		Mmede LA GONTRIE Marie-Pier	PSRG	Pour	1
39		Mmede PANAFIEU Françoise	UMP	Pour	1
62		M. DEBRE Bernard	UMP	Pour	1
102		MelleDECORTE Roxane	UMP	Pour	1
163		M. DELANOE Bertrand	PSRG	Pour	1
83		M. DESTREM Alain	UMP	Pour	1
35		MmeDOUVIN Laurence	UMP	Pour	1
134		MmeDREYFUSS Laurence	UMP	Pour	1
53		MmeDUBARRY Veronique	VERT	Contre	1
149		M. DUBUS Jerome	C&I	Pour	1
94		M. DUCLOUX Philippe	PSRG	Pour	1
63		MmeDUMAS Catherine	UMP	Pour	1
80		M. DUMONT Michel	UMP	Pour	1
44		M. DUTREY Rene	VERT	Contre	1
54		MmeEL KHOMRI Myriam	PSRG	Pour	1
55		MmeERRECART Maite	PSRG	Pour	1
70		M. FERAUD Remi	PSRG	Pour	1
137		MmeFILOCHE Lea	PSRG	Pour	1
95		MmeFLAM Mireille	PSRG	Pour	1
23		MmeFOURNIER Danielle	VERT	Contre	1
133		M. GABORIAU Pierre	UMP	Pour	1
111		MmeGACHET Isabelle	PSRG	Pour	1

#	Civilité	Nom	Parti	Résultat	.
3		M. GAREL Sylvain	VERT	Contre	1
125		Mme GASNIER Fabienne	C&I	Pour	1
8		M. GAUILLERE Bernard	PSRG	Pour	1
161		M. GIANNESINI Jean-Jacques	UMP	Pour	1
81		Mme GIAZZI Daniele	UMP	Pour	1
56		Mme GIBOUDEAUX Fabienne	VERT	Contre	1
6		M. GIRARD Christophe	PSRG	Pour	1
34		M. GOASGUEN Claude	UMP	Pour	1
113		Mme GOLDGRAB Laurence	PSRG	Pour	1
37		M. GOUJON Philippe	UMP	Pour	1
57		M. GUILLOT Didier	PSRG	Pour	1
162		Mme HAREL Maire-Laure	UMP	Pour	1
151		M. HELARD Eric	C&I	Pour	1
7		Mme HIDALGO Anne	PSRG	Pour	1
152		Melle HOFFENBERG Valerie	UMP	Pour	1
138		Mme JEMNI Halima	PSRG	Pour	1
73		M. JULLIARD Bruno	PSRG	Pour	1
112		M. KLUGMAN Patrick	PSRG	Pour	1
60		Mme KUSTER Brigitte	UMP	Pour	1
38		Mme LAGARDE Christine	UMP	Pour	1
74		Mme LALEM Fatima	PSRG	Pour	1
14		M. LAMOUR Jean-Francois	UMP	Pour	1
89		Mme LANG Anne-Christine	PSRG	Pour	1
75		M. LE GUEN Jean-Marie	PSRG	Pour	1
76		Mme LE STRAT Anne	PSRG	Pour	1
61		M. LEBEL Francois	UMP	Pour	1
40		M. LECOQ Jean-Pierre	UMP	Pour	1
15		M. LEGARET Jean-Francois	UMP	Pour	1
64		M. LELLOUCHE Pierre	UMP	Pour	1
11		Mme LEPETIT Annick	PSRG	Pour	1
140		M. LEVY Romain	PSRG	Pour	1
17		M. LHOSTIS Alain	PCPG	Pour	1
143		Mme LOPEZ Katia	NI	Contre	1
109		Mme MACE de LEPINAY Helene	UMP	Pour	1
71		M. MADEC Roger	PSRG	Pour	1
77		M. MANO Jean-Yves	PSRG	Pour	1
78		M. MANSAT Pierre	PCPG	Pour	1
159		M. MARCOVITCH Daniel	PSRG	Pour	1
145		M. MARTINS Jean-Francois	NI	Contre	1
155		M. MENGUY Jean-Baptiste	UMP	Pour	1
139		M. MERCIER Etienne	PSRG	Pour	1
156		Mme MERIGOT de TREIGNY Marti	UMP	Pour	1
96		M. MISSIKA Jean-Louis	PSRG	Pour	1
88		M. MOINE Philippe	PSRG	Pour	1
97		Mme MONTACIE Camille	PSRG	Pour	1
98		M. NAJDOVSKI Christophe	VERT	Contre	1
104		Mme NAMY-CAULIER Martine	UMP	Pour	1
87		Mme OLIVIER Annick	PSRG	Pour	1
154		Mme ONGHENA Anne-Constance	UMP	Pour	1
119		M. PENINO Mao	PSRG	Pour	1
142		Mme PIGEON Frederique	PSRG	Pour	1
128		Mme POIRAULT-GAUVIN Geraldin	UMP	Pour	1
116		Mme POLSKI Olivia	PSRG	Pour	1
50		Mme POURTAUD Daniele	PSRG	Pour	1
100		M. POZZO DI-BORGO Yves	C&I	Pour	1
136		Mme RICHARD Firmine	PSRG	Pour	1
130		M. ROGER Vincent	UMP	Pour	1
146		Mme SACHS Valerie	C&I	Pour	1

#	Civilité	Nom	Parti	Résultat	.
147	M.	SAINT-ETIENNE Christian	C&I	Pour	1
117	M.	SANCHES-RUIVO Hermano	PSRG	Pour	1
10	M.	SARRE Georges	NI	Pour	1
28	M.	SAUTTER Christian	PSRG	Pour	1
99	M.	SCHAPIRA Pierre	PSRG	Pour	1
41	Mme	SIMONNET Danielle	PCPG	Contre	1
103	M.	STEIN Richard	UMP	Pour	1
29	Mme	STIEVENARD Gisele	PSRG	Pour	1
122	Mme	TACHENE Anne	C&I	Pour	1
21	Mme	TAIEB Karen	PSRG	Pour	1
16	M.	TIBERI Jean	UMP	Pour	1
79	Mme	TISSOT Claude-Annick	UMP	Pour	1
67	M.	TORRETON Philippe	PSRG	Pour	1
58	M.	TREMEGE Patrick	UMP	Pour	1
9	Mme	TROSTIANSKY Olga	PSRG	Pour	1
49	M.	VAILLANT Daniel	PSRG	Pour	1
93	M.	VAUGLIN Francois	PSRG	Pour	1
66	Mme	VERON Pauline	PSRG	Pour	1
120	Mme	VIEU-CHARIER Catherine	PCPG	Pour	1
12	M.	VUILLERMOZ Jean	PCPG	Pour	1
43	Mme	WIEVIORKA Sylvie	PSRG	Pour	1